COMMUNE DE RAMATUELLE

SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE PAMPELONNE

PIÈCE N° 4 :

ANNEXES

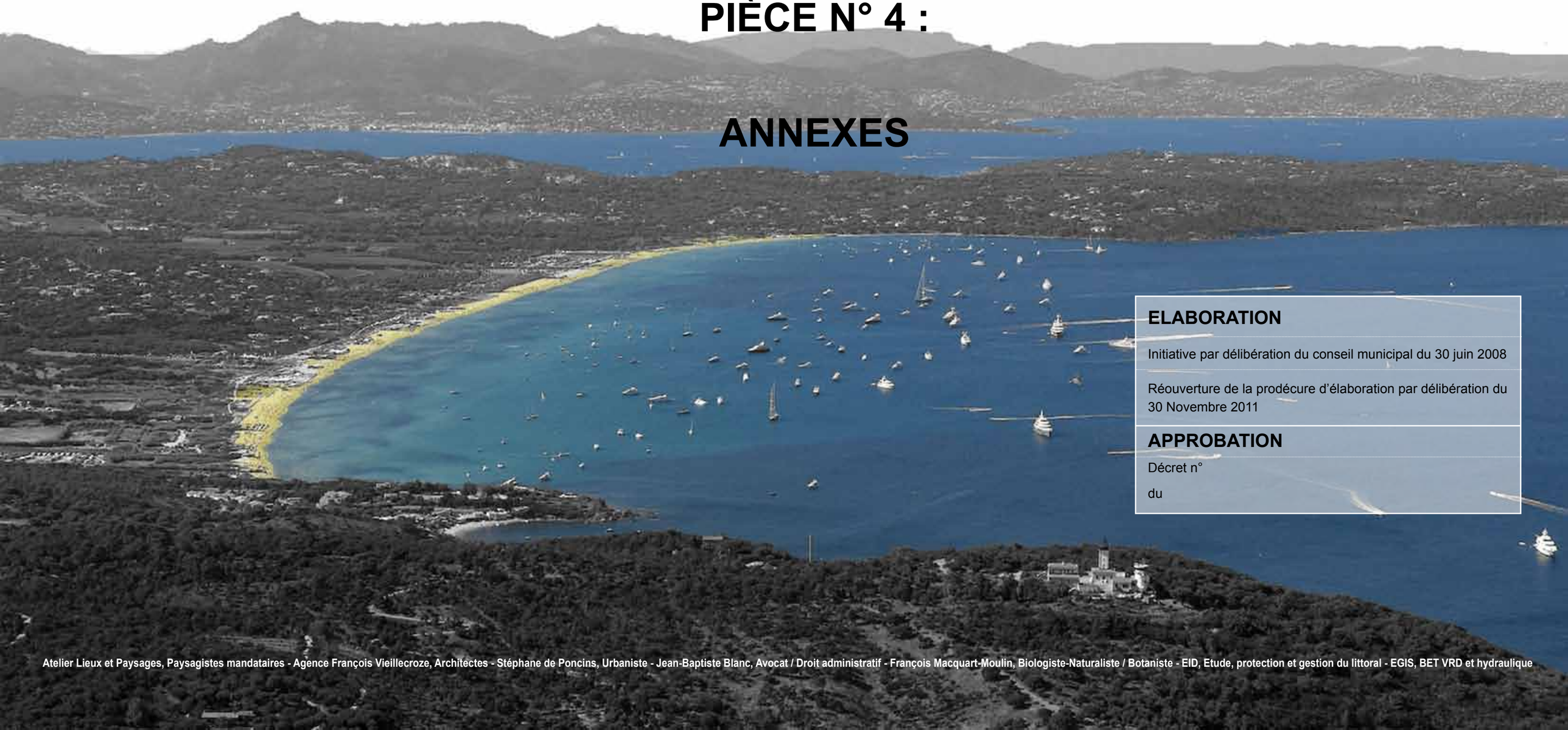

ELABORATION

Initiative par délibération du conseil municipal du 30 juin 2008

Réouverture de la prodécure d'élaboration par délibération du 30 Novembre 2011

APPROBATION

Décret n°

du

Atelier Lieux et Paysages, Paysagistes mandataires - Agence François Vieillecroze, Architectes - Stéphane de Poncins, Urbaniste - Jean-Baptiste Blanc, Avocat / Droit administratif - François Macquart-Moulin, Biologiste-Naturaliste / Botaniste - EID, Etude, protection et gestion du littoral - EGIS, BET VRD et hydraulique

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Les protections réglementaires p 5

Annexe 2 : Les unités paysagères - Etat des lieux et diagnostic p 21

Annexe 3 : Le cordon dunaire - Etat des lieux et diagnostic p 27

Annexe 4 : Les espèces protégées - Herbier photographique p 39

Annexe 5 : Le site de Pampelonne - un écosystème dynamique p 49

Annexe 6 : Les établissements existant avant 1986 dans la bande des 100 mètres p 57

Annexe 7 : L'accessibilité au Domaine Public Maritime (DPM) - Etat des lieux et diagnostic p 95

Annexe 8 : Synthèse cartographique des enjeux par secteur p 99

Annexe 9 : Illustrations - Les grands enjeux de l'implantation du bâti sur le DPM vis à vis du milieu naturel p 107

Annexe 10 : Enquête auprès des gestionnaires d'établissements de plage et d'aires de stationnement p 119

Annexe 11 : Exemples de restaurations de plages et de systèmes dunaires sur d'autres sites français p 137

Annexe 12 : Le milieu dunaire de Pampelonne - historique (Lavagne A. et Médail F., Etude Phyto-écologique et botanique de la plage de Pampelonne - Ramatuelle - Var (extrait), Laboratoire Phytosociologie - Cartographie, Université de Provence, Centre Saint-Charles, MARSEILLE, avril 1993) p 145

1. Les protections réglementaires

Les mesures de protections :

- Sites
- ZNIEFF
- Natura 2000

Les mesures de protection

Sites

Aucun site classé ne concerne directement la plage de Pampelonne, cependant celle-ci jouxte le site classé des trois caps.

Au contraire, elle est concernée par le site inscrit qui englobe la totalité de la presqu'île de Saint-Tropez (arrêté du 12/01/1967).

L'inscription est une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

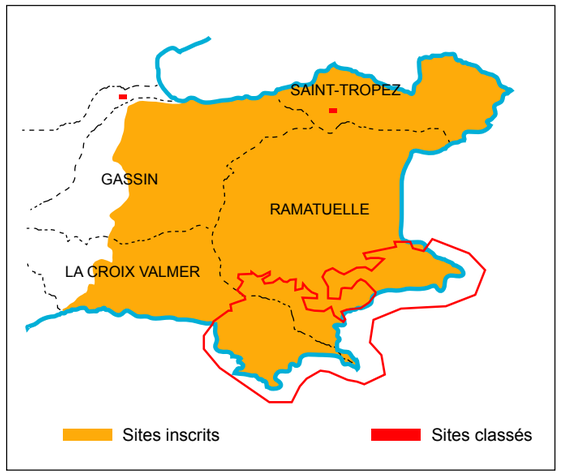

Le site inscrit de la presqu'île de Saint Tropez.

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF de type I n°83-100-164 «cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat»

Résumé :
Ensemble naturel littoral très intéressant et pratiquement exempt d'artificialisation, la zone présente une succession de petites criques, de rochers et de falaises offrant de nombreux microbiotopes sableux. Plus vers l'intérieur, on rencontre des massifs forestiers dominés par le Chêne vert, le Chêne liège ou le Chêne pubescent, ainsi que les faciès de dégradation de ces formations.

Il faut noter la richesse particulière des groupements littoraux thermophiles ou halophiles dans lesquels l'on rencontre de nombreuses espèces rares.

La zone des trois caps comporte un réel intérêt sur le plan faunistique puisque 15 espèces animales patrimoniales s'y rencontrent dont 6 espèces déterminantes (source DREAL PACA).

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 7 et 8

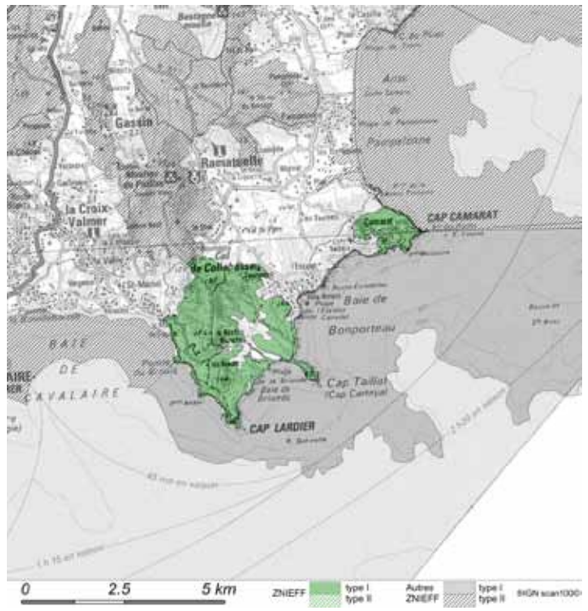

ZNIEFF de type I n°83-100-164 «cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat»

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale
Ministère chargé de l'Environnement
Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional
Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL
Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML
Validation scientifique régionale : CSRPN

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-100-164	**CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT**	**Zone terrestre de type I**

Nom du (des) rédacteur(s) :
Stéphane BELTRA
Henri MICHAUD
TCHIKLADZE T.

Année de description : *01/01/1988*
Année de mise à jour : *01/01/2003*

Actualisation de l'inventaire 1988 :
Evolution de zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : *83048 La Croix-Valmer*
83101 Ramatuelle

Département concerné : *VAR*

Altitude minimum (m) : *0*
Altitude maximum (m) : *202*
Superficie (Ha) : *870.76*

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général
Ensemble naturel littoral très intéressant et pratiquement exempt d'artificialisation. La zone présente une succession de petites criques, de rochers et de falaises offrant de nombreux microbiotopes sableux. Plus vers l'intérieur, on rencontre des massifs forestiers dominés par le Chêne vert, le Chêne liège ou le Chêne pubescent, ainsi que les faciès de dégradation de ces formations.

Flore et habitats naturels
Il faut noter la richesse particulière des groupements littoraux thermophiles ou halophiles dans lesquels l'on rencontre de nombreuses espèces rares : fourrés à Lentisque et Myrte, formations à Euphorbes arborescentes ou à Barbe de Jupiter, matorral à Palmiers nains (ces formations souvent intriquées) groupements à Armeria praecox, Allium chamaemoly, Isoetes duriaei, Isoetes hystrix (toujours présent ?) et Serapias. Certaines espèces citées naguères ont peu de chance d'avoir jamais été présentes, et semblent correspondre à des erreurs : Crepis suffreniana, Convolvulus lineatus, Lavatera maritima ou L. punctata par exemple.

Faune :
La zone des trois caps comporte un réel intérêt sur le plan faunistique puisque 15 espèces animales patrimoniales s'y rencontrent dont 6 espèces déterminantes.

Les rivages de la zone sont fréquentés par le Grand Dauphin ou Tursiops. Un couple de Faucon pèlerin s'y reproduit tout comme également au moins 4 couples de Monticole bleu ainsi que des colonies de Martinet pâle. Le reste de l'avifaune patrimoniale est représentée par le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon hobereau, le Petit-duc scops et la Pie-grièche méridionale.

Les Insectes d'intérêt patrimonial sont représentées par des espèces d'affinité méditerranéenne comme l'Alexanor (Papilio alexanor), espèce déterminante et vulnérable de Lépidoptères Papilionidés, des terrains ouverts et caillouteux des régions accidentées et ensoleillées entre 100 et 1 500 m d'altitude, où sa chenille se nourrit d'Ombellifères (Opopanax chironium et Ptychotis saxifraga), qui est en limite d'aire en région P.A.C.A. et qui est protégée au niveau européen, l'Apollon (Parnassius apollo), espèce montagnarde remarquable et en régression de Lépidoptères Papilionidés, relicte de l'ère tertiaire ayant survécu à la dernière glaciation européenne, protégée au niveau européen, habitant les rocailles, pelouses et éboulis, surtout sur substrat calcaire, riches en Crassulacées, dont se nourrit sa chenille, l'Ephippigère provençale (Ephippiger provincialis), espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Ephippigérinés, méditerranéenne et thermophile, endémique des départements du Var et des Bouches-du-Rhône où elle peut être localement abondante dans les maquis, cultures, vignes et lisières forestières, la spectaculaire Magicienne dentelée ou Saga aux longues pattes (Saga pedo), espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Saginés, de répartition ponto-méditerranéenne et d'affinité méridionale, protégée au niveau européen, entomophage et se

nourrissant principalement de sauterelles et criquets, habitant les pelouses, friches, garrigues, vignes, fruticées claires, et prairies mésophiles, et le Jason de l'Arbousier ou Pacha à deux queues (Charaxes jasius), encore appelé Nymphale de l'Arbousier, Lépidoptère Nymphalidé Charaxiné remarquable d'affinité méridionale, voire même tropicale (Afrique), des garrigues, maquis arborés, forêts et jardins.

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

2 Répartition et agencement des habitats
1 Répartition des espèces (faune, flore)
4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires :

La limite Nord de cette ZNIEFF suit à distance la limite des habitations, ainsi que les contreforts du relief des caps. Entre le cap Camarat, et les deux autres caps, seul le linéaire côtier est conservé, le reste étant jugé beaucoup trop mité.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

36 Phanérogames
20 Faunistique
10 Ecologique
35 Ptéridophytes

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- *AUBERT G, BARBERO M. & LOISEL R. 1971. Les Callunaies dans le sud-est de la France et le nord-ouest de l'Italie. Bull. Soc. Bot. Fr. 118, 679-700.*
- *BARBERO M. & LOISEL R. 1971. Contribution à l'étude des pelouses à Brome méditerranéennes et méditerranéo-montagnardes. Anales Inst. Bot. A. J. Cavanilles 28, 91-166.*
- *BARBERO M. 1967. L'Isoetion des Maures groupements mésophiles - étude du milieu. Ann. Fac. Sc Marseille 39, 25-37.*
- *CAMUS E. G & CAMUS A. 1912. Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats, Librairie Paul Lechevalier, Paris, 38 p.*
- *COMITE SCIENTIFIQUE DU PARC DU QUEYRAS (1985), Etude pluridisciplinaire sur la vallée de Valpreveyre (étude géomorphologique, botanique et phytosociologique, paysagère, de fréquentation et entomologique).*
- *HIBON G. 1919. Une excursion botanique aux caps Lardier et Taillat (Var). Bull. Soc. Bot. Fr. 66, 62-65.*
- *LAVAGNE A. & MOUTTE P. 1974. Feuille de Saint-Tropez - Q23 - au 1/100000e . Bull. Carte Végét. Provence & Alpes Sud I, 3-43.*
- *LAVAGNE A. 1985. Territoires acquis par le Conservatoire du Littoral Etude du milieu naturel. Flore - phytosociologie - carte de végétation. Aire du Cap Camarat-Nord. Parc National de Port-Cros.*
- *LAVAGNE A. 1995. Contribution à la connaissance de la flore du département du Var. Bull. Soc. linn. Provence 46, 119-149.*
- *LAVAGNE A., MOUTTE P. & WEISS H. 1974. Répartition et signification des stations à Euphorbia dendroides L. entre Toulon et l'embouchure du Var, Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille, 34, 251 -265.*
- *MEDAIL F. & QUEZEL P. 1996. Signification climatique et phytoécologique de la redécouverte en France méditerranéenne de Chamaerops humilis L. (Palmae). C. R. Acad. Sc. Paris 319, 139-145.*
- *MOLINIER RE. 1951-52. Additions à la flore du Var. Ann. Soc. Sc. nat. Toulon & Var 4, 10-28.*
- *MORET J. & GUERN M. 1994. Étude d'espèces en voie de disparition en vue de leur protection par le Parc National de Port-Cros et de leur conservation par le Conservatoire de Botanique de Porquerolles : le genre Romulea en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Parc National de Port-Cros, Conservatoire Botanique de Porquerolles.*
- *NOUGARET R. ; 2000 – Préliminaires à l'élaboration du plan de gestion du site du Cap Taillat (Croix-Valmer et Ramatuelle, Var). Mémoire de D.E.S.S. « Ecosystèmes Méditerranéens Littoraux ». Université de Corse. Faculté des Sciences et Techniques Pascal Paoli. Rapport du C.E.E.P. pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. 79 p.*

ZNIEFF N° 83-100-164 | **CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT** | **Zone terrestre de type I**

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Armerio praecocis-Helichrysetum stoechadis Re. Mol. 1954
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (Isoetion Br. Bl. 1931) à Isoetes durieui et Isoetes hystrix : Isoeto durieui-Nasturtietum (=Sisymbrelletum) asperum Barbero 1965
22-344	Pelouses à Serapias (Serapion Aubert & Loisel 1971) : Serapio-Oenanthetum lachenalii Barbero 1967
22-344	Pelouses à Serapias (Serapion Aubert & Loisel 1971) : Oenantho lachenalii-Caricetum chaetophyllae (divisae) Aubert & Loisel 1971 (dont le grpt à Allium chamaemoly et Romulea div. sp.)
32-22	Matorrals à Euphorbia dendroides : Groupements rupestres à Euphorbia dendroides
32-24	Matorrals à Chamaerops humilis : Formations très fragmentaires
33-12	Phryganes de Provence cristalline à Anthyllis barba-jovis et Thymelaea hirsuta : Anthyllido-Thymelaetum hirsutae Re. Mol. 1954
44-8131	Forêts, brousses et galeries à Tamarix ouest-méditerranéens (Tamaricion africanae Br. Bl. & O. de Bolós 1957) : Rubo inermis-Nerietum oleandri O. de Bolós 1956 tamaricetosum gallicae Loisel 1976, variante à Tamarix africana

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
15-72	Fourrés halonitrophiles méditerranéens (Salsolo-Peganion Br.Bl. & O. de Bolós 1954) : Association à Lavatera arborea et Lavatera cretica Braun-Blanquet et Molinier 1935
16-227	Formations annuelles sur sables fins (Tuberarion guttatae Br. Bl. 1931) : Trifolietum cherlero-bocconii Aubert et Loisel 1971
42-833	Forêts de Pin pignon de Provence sur dolomies
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : Myrto-Lentiscetum (Mol. 1934 em. O de Bolós 1962) em. Rivas-Martinez 1974
45-312	Forêts mésoméditerranéennes de Chêne vert (Quercion ilicis), catalano-provençales de "basse-altitude" : Arisaro-Quercetum ilicis Barbéro & Loisel 1983

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Orthoptères	Ephippiger provincialis	Reproduction certaine ou probable				1992
Orthoptères	Saga pedo	Reproduction certaine ou probable			1993	1999
Lépidoptères	Papilio alexanor	Reproduction certaine ou probable				1991
Reptiles	Testudo hermanni	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée		1993	2001
Oiseaux	Falco peregrinus	Reproduction certaine ou probable		2	1996	1999
Mammifères	Tursiops truncatus	Passage, migration		20	1994	1999
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	Isoëtes duriaei					Récent
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	Isoëtes histrix					Non daté
Filicinophytes (fougères)	Ophioglossum lusitanicum					Non daté
Monocotylédones	Allium chamaemoly					Récent
Monocotylédones	Carex olbiensis					Non daté
Monocotylédones	Chamaerops humilis	Espèce naturalisée, subspontanée				Récent
Monocotylédones	Elytrigia elongata subsp. elongata					Non daté
Monocotylédones	Imperata cylindrica					Non daté
Monocotylédones	Orchis laxiflora subsp. laxiflora					Non daté
Monocotylédones	Pancratium maritimum					Récent
Monocotylédones	Panicum repens					Récent
Monocotylédones	Romulea columnae					Récent
Monocotylédones	Romulea rollii					Récent
Dicotylédones	Anthyllis barba-jovis					Récent
Dicotylédones	Biserrula pelecinus					Récent
Dicotylédones	Chaetonychia cymosa					Non daté
Dicotylédones	Cicendia filiformis					Non daté

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

ZNIEFF N° 83-100-164 | **CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT** | **Zone terrestre de type I**

Dicotylédones	Corrigiola telephiifolia subsp. telephiifolia	Non daté
Dicotylédones	Crepis suffreniana subsp. suffreniana Espèce endémique large	Non daté
Dicotylédones	Crucianella maritima	Récent
Dicotylédones	Echinophora spinosa	Récent
Dicotylédones	Eryngium maritimum	Récent
Dicotylédones	Euphorbia peplis	Non daté
Dicotylédones	Galium setaceum subsp. setaceum	Récent
Dicotylédones	Galium verrucosum	Récent
Dicotylédones	Genista linifolia subsp. linifolia	Non daté
Dicotylédones	Kickxia commutata subsp. commutata	Récent
Dicotylédones	Lavatera punctata	Non daté
Dicotylédones	Otanthus maritimus	1995
Dicotylédones	Silene nicaensis	Non daté
Dicotylédones	Tamarix africana	Récent
Dicotylédones	Thymelaea hirsuta	Récent
Dicotylédones	Trifolium bocconei	Non daté
Dicotylédones	Trifolium ligusticum	Récent
Dicotylédones	Vitex agnus-castus	Récent

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Lépidoptères	Charaxes jasius	Reproduction certaine ou probable			1991	2000
Reptiles	Lacerta lepida	Reproduction certaine ou probable			1990	2000
Oiseaux	Apus pallidus	Reproduction certaine ou probable		2	1993	1999
Oiseaux	Circaetus gallicus	Passage, migration		2	1992	2000
Oiseaux	Falco subbuteo	Reproduction certaine ou probable				2000
Oiseaux	Lanius meridionalis	Reproduction certaine ou probable				2000
Oiseaux	Monticola solitarius	Reproduction certaine ou probable		8	1990	2000
Oiseaux	Otus scops	Reproduction certaine ou probable		2	1990	1991
Mammifères	Tadarida teniotis	Reproduction certaine ou probable			1990	1991
Monocotylédones	Carex punctata					Non daté
Monocotylédones	Serapias neglecta	Espèce endémique large				Récent
Dicotylédones	Convolvulus lineatus					Non daté
Dicotylédones	Lavatera maritima					Non daté
Dicotylédones	Limonium pseudominutum	Espèce endémique française				Non daté
Dicotylédones	Myosotis pusilla					Non daté
Dicotylédones	Senecio leucanthemifolius					Non daté

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

ZNIEFF de type I n°83-100-117 «Cap de Saint Tropez»

Résumé :
Zone linéaire suivant le liseré côtier du Cap de Saint-Tropez et présentant une alternance de caps, criques sableuses ou rocheuses, falaises escarpées et petits ravins où coulent des ruisseaux intermittents, prairies de fauches entre les salins et les Canebiers. Zone rocheuse en gneiss migmatique, et à l'arrière de la plage, sols salins autour du petit étang saumâtre.

Ce secteur, dominé par des formations oléolentisques, est très intéressant par ses groupements littoraux et par quelques groupements des milieux humides temporaires. On y retrouve des espèces fort rares ayant disparu ou fortement régressé sur le littoral par ailleurs.

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 10 et 11

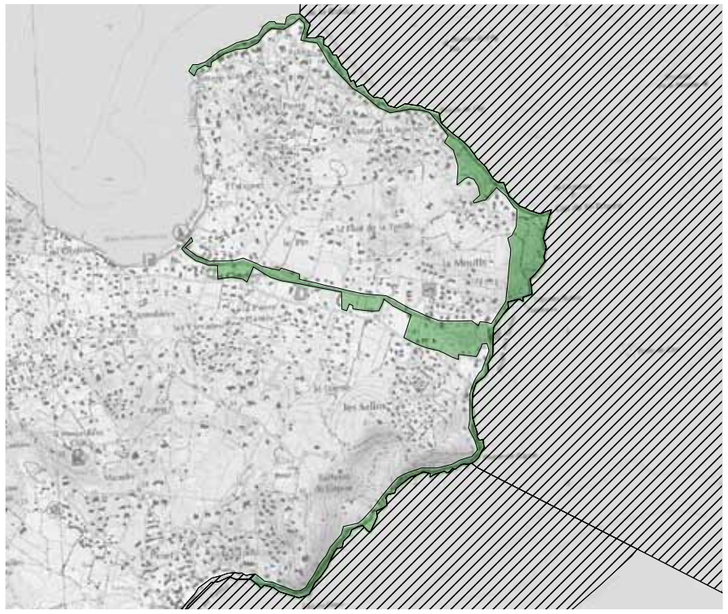

ZNIEFF de type I n°83-100-117 «cap de Saint Tropez»

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale
Ministère chargé de l'Environnement
Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional
Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL
Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML
Validation scientifique régionale : CSRPN

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-100-117	**CAP DE SAINT-TROPEZ**	**Zone terrestre de type I**

Nom du (des) rédacteur(s) :
Henri MICHAUD
TCHIKLADZE T.

Année de description : *01/01/1988*
Année de mise à jour : *01/01/2003*

Actualisation de l'inventaire 1988 :
Evolution de zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : *83101 Ramatuelle*
83119 Saint-Tropez

Département concerné : *VAR*

Altitude minimum (m) : *0*
Altitude maximum (m) : *51*
Superficie (Ha) : *58.44*

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général
Zone linéaire suivant le liseré côtier du Cap de Saint-Tropez et présentant une alternance de caps, criques sableuses ou rocheuses, falaises escarpées et petits ravins où coulent des ruisseaux intermittents, prairies de fauches entre les salins et les Canebiers. Zone rocheuse en gneiss migmatique, et à l'arrière de la plage, sols salins autour du petit étang saumâtre.

Flore et habitats naturels
Ce secteur, dominé par les formations à oléolentisque, est très intéressant par ses groupements littoraux, et par quelques groupements des milieux humides temporaires. C'est ici que se fait le passage de la formation occidentale à Limonium pseudominutum (Cap Saint-Tropez) à celle orientale à Limonium cordatum (Capon). On y retrouve des espèces fort rares ayant disparues ou fortement régressées sur le littoral par ailleurs : zones à Armeria, à Romulées, dont l'endémique R. arnaudii, des débouché de cours d'eau temporaires à Gatillier, des sables à Imperata cylindrica, à Euphorbe peplis, à Souchet égyptien (Cyperus capitatus). Pour ce dernier, il s'agit très probablement du dernier peuplement connu en Provence. Entre les deux plages du Canebiers et des Salins s'observent des zones inondables à Crypsis (Etang des Salins), des prairies de fauche pâturées par les moutons et délimitées par un réseau de fossés à flore riche : Nivéole (Leucojum aestivum subsp. pulchellum), Renoncule à feuilles d'Ophioglosse ….

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

2 Répartition et agencement des habitats
4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
1 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires :

La ZNIEFF n'englobe que le linéaire côtier, qui est la seule partie préservée, auquel s'ajoute l'enclave des salins et les prairies et fossés de la plaine qui s'étend vers la plage des Canebiers.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

10 Ecologique
36 Phanérogames

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- *CAMUS E. G & CAMUS A. 1912. Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats, Librairie Paul Lechevalier, Paris, 38 p.*
- *COMITE SCIENTIFIQUE DU PARC DU QUEYRAS (1985), Etude pluridisciplinaire sur la vallée de Valpreveyre (étude géomorphologique, botanique et phytosociologique, paysagère, de fréquentation et entomologique).*
- *HIBON G. 1916-1918. Additions à la florule de Saint-Tropez (Var). Bull. Soc. Bot. Fr. 63-65, 207-210.*
- *JAHANDIEZ E. 1922. Additions à la flore du Var. Première partie. Plantes nouvelles, rares ou peu observées. Ann. Soc. Hist. Nat. Toulon 7, 36-74.*
- *LAVAGNE A. & MOUTTE P. 1974. Feuille de Saint-Tropez - Q23 - au 1/100000e . Bull. Carte Végét. Provence & Alpes Sud I, 3-43.*
- *LAVAGNE A. 1995. Contribution à la connaissance de la flore du département du Var. Bull. Soc. linn. Provence 46, 119-149.*
- *MOLINIER RE. & MERCURIN L. 1957. Nouvelles additions à la flore du département du Var. Ann. Soc. Sc. nat. Toulon & Var 9, 74-83.*
- *MOLINIER RE. 1954. Observations sur la végétation de la zone littorale en Provence. Vegetatio 5-6, 257-267.*
- *MORET J. & GUERN M. 1994. Étude d'espèces en voie de disparition en vue de leur protection par le Parc National de Port-Cros et de leur conservation par le Conservatoire de Botanique de Porquerolles : le genre Romulea en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Parc National de Port-Cros, Conservatoire Botanique de Porquerolles.*
- *MORET J., GUERN M., BAUDOIN R. & BAUDIERE A. 2000. Etude phénétique du genre Romulea (Iridaceae) en France. Le Monde des Plantes 468, 24-30.*
- *TERRE J. (s.d.). Herbier déposé aux Herbiers de l'Institut Botanique de Montpellier (MPU).*

ZNIEFF N° 83-100-117 | **CAP DE SAINT-TROPEZ** | **Zone terrestre de type I**

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
16-223	Dunes grises méditerranéennes : Crucianelletum maritimae Br. Bl. (1921) 1933
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Crithmo-Limonietum cordati Lapraz 1979
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Armerio praecocis-Helichrysetum stoechadis Re. Mol. 1954
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (Isoetion Br. Bl. 1931) à Isoetes durieui et Isoetes hystrix : Isoeto durieui-Nasturtietum (=Sisymbrelletum) asperum Barbero 1965
22-343	Communautés amphibies halonitrophiles (Heleochloion Br. Bl. 1952) : Groupement à Crypsis aculeata Loisel 1976
23-211	Formations à Ruppia, Zannichellia et Najas (Ruppion maritimae Br. Bl. 1931)
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : bois de Caroubier

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
15-21	Pelouses pionnières dominées par Spartina pl. sp. : Groupement à Spartina versicolor Gamisans 1991 (Spartino-Juncetum maritimi O. de Bolós 1962)
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Frankenio-Camphorosmetum monspeliacae Re. Mol. 1934
38-22	Pelouses de fauche de basse altitude. Formations typiques médio-européennes : Gaudinio-Arrhenatheretum elatioris Br. Bl. 1931 narcissetosum Br. Bl. 1952

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	Isoëtes duriaei					2000
Monocotylédones	Allium chamaemoly					Non daté
Monocotylédones	Arundo plinii					Non daté
Monocotylédones	Chamaerops humilis	Espèce naturalisée, subspontanée				2000
Monocotylédones	Crypsis aculeata				1915	1917
Monocotylédones	Cutandia maritima					Non daté
Monocotylédones	Imperata cylindrica					2003
Monocotylédones	Leucojum aestivum subsp. pulchellum				1951	1957
Monocotylédones	Pancratium maritimum					2000
Monocotylédones	Panicum repens					2000
Monocotylédones	Romulea arnaudii	Espèce endémique française			1994	2000
Monocotylédones	Romulea columnae					2000
Monocotylédones	Romulea rollii					2000
Monocotylédones	Triglochin bulbosum subsp. barrelieri					Non daté
Dicotylédones	Anthyllis barba-jovis					Non daté
Dicotylédones	Brassica montana					Non daté
Dicotylédones	Calystegia soldanella					2004
Dicotylédones	Crucianella maritima					2003
Dicotylédones	Eryngium maritimum					2004
Dicotylédones	Euphorbia peplis					1993
Dicotylédones	Malcolmia ramosissima					Non daté
Dicotylédones	Oenanthe globulosa subsp. globulosa					Non daté
Dicotylédones	Otanthus maritimus					Non daté
Dicotylédones	Polygonum robertii					Non daté
Dicotylédones	Ranunculus ophioglossifolius					2000
Dicotylédones	Scrophularia ramosissima					Non daté
Dicotylédones	Silene nicaensis					2000
Dicotylédones	Stachys maritima					Non daté

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 3 sur 4

ZNIEFF N° 83-100-117 | **CAP DE SAINT-TROPEZ** | **Zone terrestre de type I**

Dicotylédones	Tamarix africana	2000
Dicotylédones	Thymelaea hirsuta	Non daté
Dicotylédones	Vitex agnus-castus	2003

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Monocotylédones	Cyperus capitatus				1993	1994
Dicotylédones	Limonium cordatum	Espèce endémique large				2003
Dicotylédones	Limonium pseudominutum	Espèce endémique française				2000

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 4 sur 4

ZNIEFF de type II n°83-104-100 «Plage de Pampelonne»

Plage de sable constituant un des derniers cordons sableux qui, bien que dégradé, présente encore un ensemble d'éléments floristiques très intéressants.

Malgré les fortes pressions (piétinement) dont ils font l'objet, les groupements littoraux présentent encore quelques lambeaux d'une zonation autrefois fort riche.
Les espèces qui subsistent sont pour la plupart en voie de raréfaction accélérée sur tout le littoral provençal (exemple : Cordon à Oyat (Ammophiletum) avec Calystega soldanella, ...).

Plus à l'intérieur un groupement littoral d'affinités nord-africaine et limité en France à la seule côte des Maures et de l'Esterel (Malcomietum parviflorae) avec Malcomia parviflora, Silene nicaensis, Corrigiala telephiifolia. La zone présente aussi un intérêt géologique de par la présence de sols sodiques à structure non dégradée sur alluvions marines sableuses (source DREAL PACA).

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 13 et 14

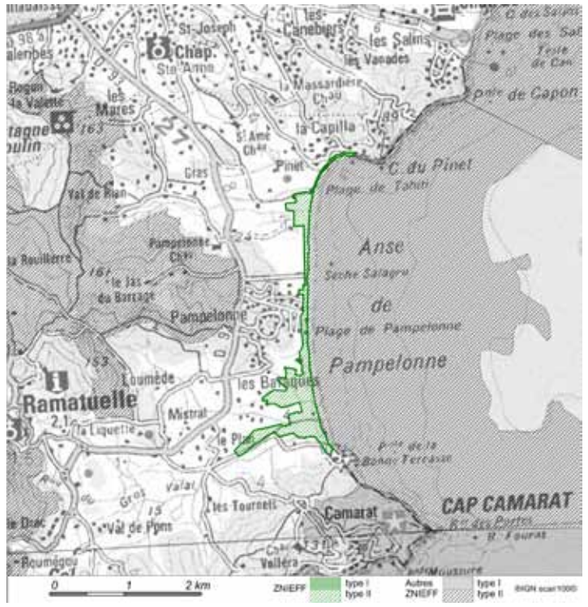

ZNIEFF de type II n°83-104-100 «Plage de Pampelonne»

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale
Ministère chargé de l'Environnement
Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional
Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL
Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML
Validation scientifique régionale : CSRPN

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-104-100	**PLAGE DE PAMPELONNE**	**Zone terrestre de type II**

Nom du (des) rédacteur(s) :
Henri MICHAUD
TCHIKLADZE T.

Année de description : *01/01/1988*
Année de mise à jour : *01/01/2003*

Actualisation de l'inventaire 1988 :
Evolution de zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : *83101 Ramatuelle*

Département concerné : *VAR*

Altitude minimum (m) : *1*
Altitude maximum (m) : *24*
Superficie (Ha) : *77.92*

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général
Plage de sable constituant un des derniers cordons sableux qui, bien que dégradé, présente encore un ensemble d'éléments floristiques très intéressants.
Flore et habitats naturels
Malgré les fortes pressions (piétinement) dont ils font l'objet, les groupements littoraux présentent encore quelques lambeaux d'une zonation autrefois fort riche. Les espèces qui subsistent sont pour la plupart en voie de raréfaction accélérée sur tout le littoral provençal :
? Cordon à Oyat (Ammophiletum) avec Calystega soldanella, Othanthus maritimus, Echinophora spinosa.
? Groupements à Crucianella maritima (Crucianelletum), avec le Lys des sables (Pancratium maritimum), Stachys maritima et la très rare Scrophularia ramosissima.
? Plus à l'intérieur un groupement littoral d'affinités nord-africaine et limité en France à la seule côte des Maures et de l'Esterel (Malcomietum parviflorae) avec Malcomia parviflora, Silene nicaensis, Corrigiala telephiifolia.
La zone présente aussi un intérêt géologique de par la présence de sols sodiques à structure non dégradée sur alluvions marines sableuses.

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

2 Répartition et agencement des habitats
4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires :

La limite de la plage de Pampelonne inclut dans la ZNIEFF toutes les zones d'arrières-plage qui sont encore relativement préservées et dans lesquelles on trouve de nombreuses espèces intéressantes.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

10 Ecologique
36 Phanérogames
35 Ptéridophytes

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- *CAMUS E. G & CAMUS A. 1912. Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats, Librairie Paul Lechevalier, Paris, 38 p.*
- *HIBON G. 1921 Additions à la florule de Saint-Tropez (Var). (2e note). Bull. Soc. Bot. Fr. 68, 153-158.*
- *LAVAGNE A. & MEDAIL F. 1993. Etude Phyto-écologique et Botanique de la plage de Pampelonne (Ramatuelle - Var). Etudes préalables aux opérations de réhabilitation de la plage. Rapport sur la zone sud. Laboratoire Phytosociologique - Cartographie, Université de Provence, Centre Saint-Charles, Marseille.*
- *LAVAGNE A. & MOUTTE P. 1974. Feuille de Saint-Tropez - Q23 - au 1/100000e . Bull. Carte Végét. Provence & Alpes Sud I, 3-43.*
- *LAVAGNE A. 1995. Contribution à la connaissance de la flore du département du Var. Bull. Soc. linn. Provence 46, 119-149.*
- *MEDAIL F. & LAVAGNE A. 1993. A propos de Scrophularia Ramosissima Loisel. de la plage de Pampelonne (Var) : chorologie, phytogéographie et écologie. Le Monde des Plantes 448, 6-11.*
- *MORET J. & GUERN M. 1994. Étude d'espèces en voie de disparition en vue de leur protection par le Parc National de Port-Cros et de leur conservation par le Conservatoire de Botanique de Porquerolles : le genre Romulea en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Parc National de Port-Cros, Conservatoire Botanique de Porquerolles.*
- *NOUGARET R. ; 2000 – Préliminaires à l'élaboration du plan de gestion du site du Cap Taillat (Croix-Valmer et Ramatuelle, Var). Mémoire de D.E.S.S. « Ecosystèmes Méditerranéens Littoraux ». Université de Corse. Faculté des Sciences et Techniques Pascal Paoli. Rapport du C.E.E.P. pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. 79 p.*

ZNIEFF N° 83-104-100 | **PLAGE DE PAMPELONNE** | **Zone terrestre de type II**

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code	Libellé du milieu
16-2112	Dunes embryonnaires méditerranéennes : Agropyretum mediterraneum (Kühnh.) Br.Bl. 1933 = Sporobolo arenarii-Agropyretum juncei (Br.Bl. 1933) Géhu 1984
16-2122	Dunes blanches méditerranéennes : Echinophoro spinosae-Ammophiletum arundinaceae (Br. Bl. 1921) Géhu & al. 1984
16-223	Dunes grises méditerranéennes : Crucianelletum maritimae Br. Bl. (1921) 1933
16-223	Dunes grises méditerranéennes : Helichryso stoechadis-Scrophularietum ramosissimae Géhu et al. 1992
16-228	Communautés dunaires à Malcolmia annuelles (Malcolmietalia Riv.-Goday 1957) : Malcolmietum parviflorae (= ramosissimae) Mol. Re. 1954
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Armerio praecocis-Helichrysetum stoechadis Re. Mol. 1954
44-812	Forêts, brousses et galeries à Vitex agnus-castus (Rubo-Nerion oleandri O. de Bolós 1985) : Viticetum agni-casti de Bolos 1956 (forme appauvrie)
44-8131	Forêts, brousses et galeries à Tamarix ouest-méditerranéens (Tamaricion africanae Br. Bl. & O. de Bolós 1957) : Rubo inermis-Nerietum oleandri O. de Bolós 1956 tamaricetosum gallicae Loisel 1976, variante à Tamarix africana

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
38-22	Pelouses de fauche de basse altitude. Formations typiques médio-européennes : Gaudinio-Arrhenatheretum elatioris Br. Bl. 1931 narcissetosum Br. Bl. 1952
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : Myrto-Lentiscetum (Mol. 1934 em. O de Bolós 1962) em. Rivas-Martinez 1974

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	Isoëtes duriaei					1994
Monocotylédones	Allium chamaemoly					Non daté
Monocotylédones	Corynephorus articulatus					1999
Monocotylédones	Crypsis aculeata					Non daté
Monocotylédones	Leucojum aestivum subsp. pulchellum					Non daté
Monocotylédones	Pancratium maritimum					1999
Monocotylédones	Romulea columnae					Non daté
Monocotylédones	Romulea rollii					1999
Monocotylédones	Serapias parviflora					Non daté
Dicotylédones	Anthyllis barba-jovis					Non daté
Dicotylédones	Biserrula pelecinus					1999
Dicotylédones	Calystegia soldanella					1999
Dicotylédones	Centaurea paniculata subsp. rigidula	Espèce endémique française				Non daté
Dicotylédones	Cerastium siculum					Non daté
Dicotylédones	Corrigiola littoralis subsp. littoralis					1999
Dicotylédones	Corrigiola telephiifolia subsp. telephiifolia					1999
Dicotylédones	Crucianella maritima					1999
Dicotylédones	Echinophora spinosa					1999
Dicotylédones	Eryngium maritimum					1999
Dicotylédones	Euphorbia peplis					Non daté
Dicotylédones	Malcolmia ramosissima					1994
Dicotylédones	Otanthus maritimus					1999
Dicotylédones	Pseudorlaya pumila					Non daté
Dicotylédones	Ranunculus ophioglossifolius					1994
Dicotylédones	Scrophularia ramosissima					1999
Dicotylédones	Silene nicaensis					1999
Dicotylédones	Stachys maritima					1999
Dicotylédones	Tamarix africana					1999

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 3 sur 4

ZNIEFF N° 83-104-100 | **PLAGE DE PAMPELONNE** | **Zone terrestre de type II**

Dicotylédones	Trifolium bocconei					Non daté
Dicotylédones	Vitex agnus-castus					1999

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Monocotylédones	Serapias neglecta	Espèce endémique large				1994
Dicotylédones	Myosotis pusilla					1994

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 4 sur 4

ZNIEFF marine n°83-022-000 «Herbier de posidonies de Pampelonne»

Importance de la zone liée à son herbier de posidonies. Cet herbier en protégeant le littoral permet le maintien de la plage de sable ainsi que celui des dunes de Pampelonne. Cette zone est située dans un environnement particulièrement agité.

Construction sédimentaire monumentale liée aux grandes houles d'est et à leur réflexion sur les fonds dans les niveaux supérieurs. Zone en bordure d'herbier avec de nombreuses espèces remarquables du coralligène. (Source DREAL PACA).

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 16 et 17

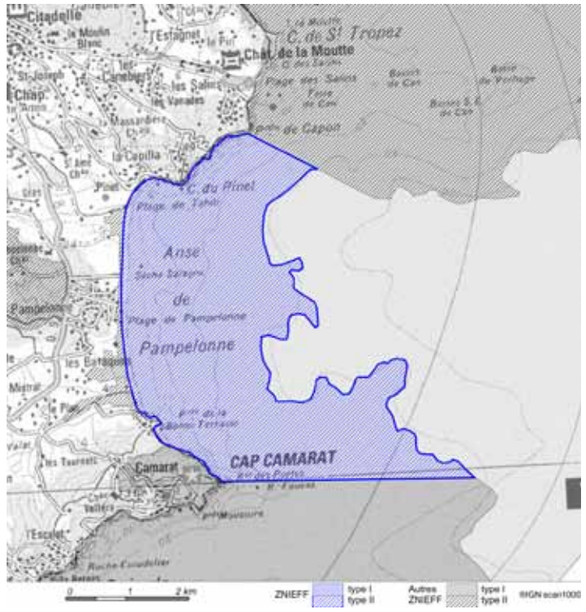

ZNIEFF marine n°83-022-00 «Herbier de posidonies de Pampelonne»

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur
ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale

Ministère chargé de l'Environnement
Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional

Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL
Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM - LEML
Validation scientifique régionale : CSRPN

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 83-022-000	**PLAGE ET HERBIER DE POSIDONIES DE PAMPELONNE**	**Zone marine de type II**

Nom du (des) rédacteur(s) :
S. RUITTON
D. BELLAN-SANTINI
T. PEREZ

Année de description : *1987*
Année de mise à jour : *2001*

Actualisation de l'inventaire 1988 :
Evolution de zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Communes concernées *83101 RAMATUELLE*
83119 SAINT-TROPEZ

Département concerné *Var*

Quartier maritime : *Toulon*
Prud'homie : *Saint-Tropez*
Profondeur mini (m) : *0*
Profondeur maxi (m) : *30*
Superficie (Ha) : *1642.04*

COMMENTAIRES GENERAUX

Importance de la zone liée à son herbier de posidonies. Cet herbier en protégeant le littoral permet le maintien de la plage de sable ainsi que celui des dunes de Pampelonne. Cette zone est située dans un environnement particulièrement agité. Construction sédimentaire monumentale liée aux grandes houles d'est et à leur réflexion sur les fonds dans les niveaux supérieurs. Zone en bordure d'herbier avec de nombreuses espèces remarquables du coralligène.

HYDROLOGIE ET HYDRODYNAMISME

Exposition houle, vagues *Très exposé*
Salinité *Normale*
Turbidité *Clair*
Vitesse maximale des courants *Forte*

DESCRIPTION

Géomorphologie

Intérieur	*Formations littorales sédimentaires*	*(11)*
	Baie, golfe, rade	*(14)*
Périphérie	*Formations littorales rocheuses*	*(12)*
	Cap, pointe, presqu'île	*(13)*

Milieux

Intérieur	*eaux du plateau continental*	*(11.12)*
	communautés benthiques sur sédiments fins	*(11.22)*

Périphérie	** herbiers de Posidonies*	*(11.34)*
	récifs, concrétions organogéniques	*(11.25)*
	communautés benthiques sur sédiments fins	*(11.22)*
	récifs, communautés benthiques sur rochers	*(11.24)*
	** herbiers de Posidonies*	*(11.34)*
	plages de sable	*(16.10)*
Lithologie	*Schistes cristallins / Gneiss*	*(21)*
	Schistes cristallins / Micaschiste	*(22)*
	Sables, graviers à dominante quartzeuse ou siliceuse	*(52)*
Granulométrie	*Non renseigné*	*(99)*
Statuts de propriété	*Domaine public maritime*	*(42)*
	Eaux territoriales	*(50)*
Activités humaines	*Pêche*	*(04)*
	Navigation	*(06)*
	Tourisme et loisirs	*(07)*
Mesures de protection	*Sites classés selon la loi de 1930*	*(32)*
	Zones de la Convention de Barcelone (Méditerranée)	*(73)*

PRINCIPALES BIOCENOSES PAR NIVEAU (I a V)

I - Supralittoral	*I.2.1*	*Biocénose des sables supralittoraux*
	I.3.1	*Biocénose des laisses de mer à dessication lente (LDL)*
	I.4.2	*Biocénose de la roche supralittorale (RS)*
II - Médiolittoral	*II.3.4*	*Biocénose des sables médiolittoraux (SM)*
	II.5.8	*Roche médiolittorale supérieure (RMS)*
	II.5.9	*Roche médiolittorale inférieure (RMI)*
III - Infralittoral	*III.3.5*	*Biocénose des sables fins de haut niveau (SFHN)*
	III.3.6	*Biocénose des sables fins bien calibrés (SFBC)*
	III.5.3	*Biocénose des sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (SGBV)*
	III.5.4	*Biocénose des sables et graviers sous influence des courants de fond (SGCF)*
	III.8.1	*Herbier à Posidonia oceanica*
	III.9.6	*Biocénose des Algues photophiles*
IV - Circalittoral	*IV.5.2*	*Biocénose du détritique côtier (DC)*
	IV.6.5	*Biocénose coralligène (C)*
V - Bathyal		

INTERETS PATRIMONIAUX ET FONCTIONNELS

01 Intérêt écologique
02 Intérêt faunistique
03 Intérêt floristique
05 Intérêt géomorphologique
12 Intérêt paléontologique ou archéologique sous-marin, épaves
32 Stabilisation des berges et rivages
50 Fonction de forte productivite biologique

FACTEURS ANTHROPIQUES ET NATURELS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Intérieur *zone de baignade* *(21.1)*

	sports nautiques	*(21.2)*
	pêche	*(23)*
	pêche professionnelle à poste (filets maillants)	*(49.1)*
	pêche professionnelle aux arts traînants	*(49.3)*
Périphérie	*urbanisation discontinue*	*(11.2)*
	pêche	*(23)*
	pêche professionnelle	*(49)*

CONDITIONS DE CONSERVATION DU MILIEU

Surveillance de la qualité des eaux et de la fréquentation

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Du Cap Camarat jusqu'à la pointe de Capon, de la côte à l'isobathe 40m.

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.

- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- *Blanc, J.J. 1975. Recherches de sédimentologie appliquée au littoral rocheux de la Provence. Aménagement et protection. CNEXO.*
- *Blanc, J.J. 1980. Sédimentologie dynamique des plages de Provence. Méthodologie et études d'impact. CNEXO, Publ. 79/4134.*
- *Blanc, J.J., P. Clairefond, C.H. Froget, A. Jeudy de Grissac, G. Onoratini, and P. Orsolini. 1980. Facteurs de la sédimentation marine actuelle. Applications à l'aménagement de la marge continentale supérieure de la Provence. CNEXO, Contrat 79/4134:120 pp.*
- *CETIIS. 1997. Création de l'observatoire Marin du littoral des Maures. Rapport final, Ref. CETIIS : CT-55-97022:175 pp.*
- *Fredj, C. 1964. Contributions à l'étude bionomique de la Méditerranée Occidentale (côte du Var et des Alpes Maritimes, côte occidentale Corse). Fascicule 2. La région de St Tropez: du Cap Taillat au Cap de St Tropez (Région A1). Bull Inst. Océanogr. Monaco 63 (1311 A et B):55 pp + cartes séparées.*
- *Orsilini, P. 1978. Contribution à l'étude géomorphologique et sédimentologique des domaines côtiers de la presqu'île de Saint Tropez (Var). Définition des équilibres naturels. Thèse 3éme cycle, Université de Provence:97 pp + annexes.*
- *Sartorreto, S., 1999. Etat du patrimoine sous-marin du littoral de la commune de Ramatuelle. SAFEGE CETIIS. Document confidentiel.*

ESPECES DETERMINANTES

Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
IV.6.5	*31.03*	*Eunicella cavolinii*	*B*	*-*
IV.6.5	*71.*	*Scyliorhinus stellaris*	*A*	*2000*
IV.6.5	*62.00*	*Microcosmus spp*	*A*	*-*
IV.6.5	*54.51*	*Scyllarides latus*	*A*	*-*
IV.6.5	*31.03*	*Paramuricea clavata*	*B*	*2000*
IV.6.5	*31.03*	*Eunicella singularis*	*B*	*-*
IV.6.5	*15.00*	*Mesophyllum lichenoides*	*B*	*2000*
IV.6.5	*11.00*	*Cystoseira spinosa*	*A*	*-*
III.8.1	*62.00*	*Halocynthia papillosa*	*B*	*2000*
III.8.1	*59.94*	*Paracentrotus lividus*	*B*	*2000*

III.8.1	*49.21*	*Spirographis spallanzanii*	*A*	*2000*
III.8.1	*46.14*	*Pinna nobilis*	*A*	*2000*
III.8.1	*83.22*	*Posidonia oceanica*	*C*	*2000*
III.3.6	*46.14*	*Tellina tenuis*	*B*	*2000*
II.5.9	*15.00*	*Lithophyllum lichenoides*	*B*	*2000*

ESPECES REMARQUABLES

Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
III.3.6	*46.14*	*Tellina tenuis*	*B*	*2000*
III.9.6	*49.21*	*Spirographis spallanzanii*	*A*	*-*
III.8.1	*49.21*	*Spirographis spallanzanii*	*A*	*2000*
IV.6.5	*71.*	*Scyliorhinus stellaris*	*A*	*2000*
II.5.8	*15.00*	*Rissoella verruculosa*	*B*	*2000*
IV.6.5	*31.03*	*Paramuricea clavata*	*B*	*2000*
III.9.6	*59.94*	*Paracentrotus lividus*	*B*	*-*
III.8.1	*59.94*	*Paracentrotus lividus*	*B*	*2000*
III.9.6	*46.12*	*Haliotis lamellosa*	*A*	*2000*
IV.6.5	*31.03*	*Eunicella singularis*	*B*	*-*
III.9.6	*31.03*	*Eunicella singularis*	*B*	*2000*
IV.6.5	*31.03*	*Eunicella cavolinii*	*B*	*-*
III.9.6	*31.03*	*Eunicella cavolinii*	*B*	*2000*

AUTRES ESPECES

Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
IV.6.5	*62.00*	*Microcosmus spp*	*A*	*-*
III.9.6	*62.00*	*Microcosmus spp*	*A*	*2000*
III.9.6	*62.00*	*Halocynthia papillosa*	*B*	*-*
III.8.1	*62.00*	*Halocynthia papillosa*	*B*	*2000*

Sites Natura 2000

En juillet 2002, un premier site portant sur le Cap Lardier, le Cap Taillat et le Cap Camarat a fait l'objet d'une proposition à la commission européenne. En 2003, le périmètre proposé est devenu un Site d'Intérêt Communautaire (SIC), pour lequel l'élaboration d'un Document d'Objectifs (DOCOB) a été engagée suite à la création d'un comité de pilotage en 2006.

En février 2008, la France a proposé une extension du site d'ores et déjà codifié FR9301624 sous l'intitulé « Corniche varoise », intégrant le précédent périmètre des Caps Lardier, Taillat et Camarat.

En juin 2010, le DOCOB élaboré sur le site « Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat » a été approuvé le 1er juin 2010 par Arrêté du préfet du var, puis le 12 octobre 2010 par le Préfet maritime de Méditerranée.

Le 11 octobre 2010, un nouveau comité de pilotage est constitué par Arrêté du Préfet maritime pour le site « Corniche Varoise ».

Article 1
« Suite à l'extension du site Natura 2000 FR9301624 « Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat », désormais intitulé « Corniche varoise », un nouveau comité de pilotage est créé. » (Source : AP du 11/10/2010)

Lors du 1er comté de pilotage du site « Corniche varoise », l'Observatoire marin a été élu Opérateur du site pour la partie 3 caps, et opérateur du reste du site Corniche varoise auquel le DOCOB doit être étendu.

Ainsi, le site « Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat » étant intégré au site « Corniche varoise », il ne subsiste que ce dernier.

Site FR9301624 « Corniche varoise »

Résumé :
Ce vaste site marin présente une continuité terre-mer remarquable, sur un faciès essentiellement rocheux, et un très bon état de conservation à l'échelle de la façade méditerranéenne.

Partie marine (98 % du site) :
Les paysages sous-marins sont très diversifiés (tombants, gros éboulis, tête de canyon). Les herbiers, en protégeant le littoral, favorisent le maintien des plages et des dunes. Ils se développent sur roches dures et substrats meubles,

Partie terrestre (2% du site) :
Cet ensemble naturel littoral très intéressant comporte sur rocher un faciès littoral de la chênaie pubescente, et par place la riche chênaie mixte de la presqu'île tropézienne

cf fiche d'information du site (source : DREAL PACA, 2008) pages 19 et 20

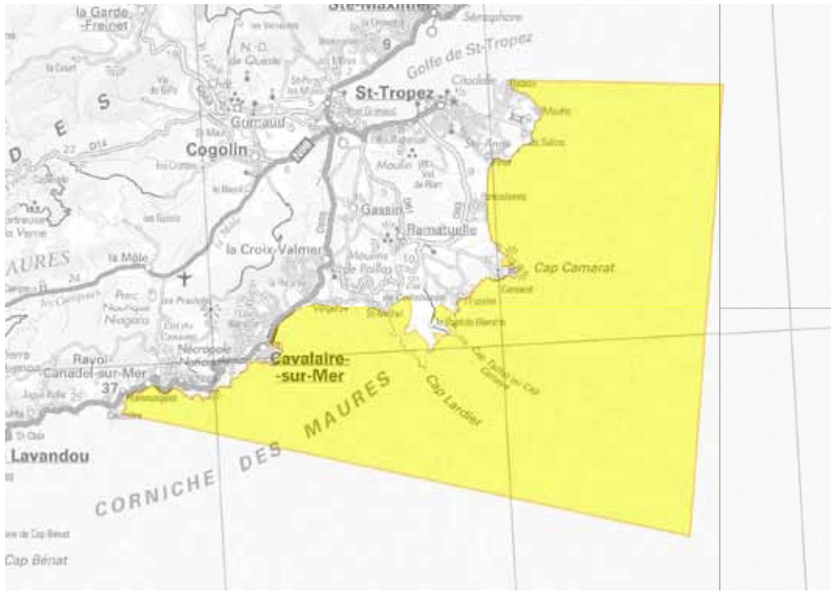

SIC « Corniche Varoise » code FR93016240

Le réseau Natura 2000

Découvrir Natura 2000 | Comprendre la démarche | Agir avec le réseau

Rechercher par espèce | Rechercher par habitat | Rechercher par lieu géographique | Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > provence-alpes-cote d'azur > var > site fr9301624

CORNICHE VAROISE

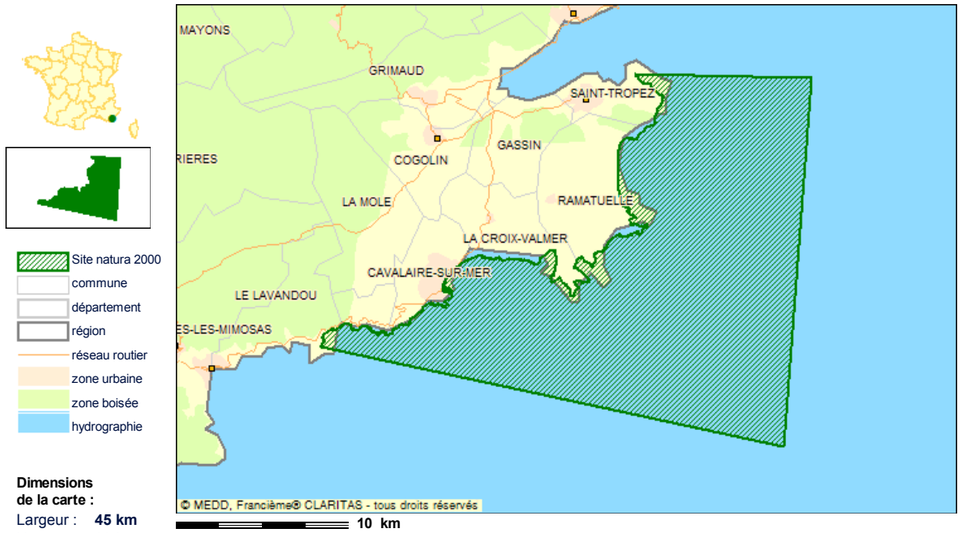

Dimensions de la carte :
Largeur : **45 km**
Hauteur : **29 km**

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

- **Appelation :** CORNICHE VAROISE
- **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- **Code :** FR9301624

Liens utiles

Lexique
Liste des sigles

Localisation

Afficher les infos

- **Région :** PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (2.00 %)
- **Départements :** Domaine maritime (98 %), Var (2 %)
- **Superficie :** 29061 ha
- **Altitude minimale :** -1900 m
- **Altitude maximale :** 176 m
- **Région biogéographique :** Mediterranéenne

Vie du site

Afficher les infos

- **Mise à jour des données :** 08/2008
- **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 07/2003

Description du site

Afficher les infos

Ce vaste site marin présente une continuité terre-mer remarquable, sur un faciès essentiellement rocheux, et un très bon état de conservation à l'échelle de la façade méditerranéenne.

Partie marine (98 % du site) :
Les paysages sous-marins sont très diversifiés (tombants, gros éboulis, tête de canyon). Les herbiers, en protégeant le littoral, favorisent le maintien des plages et des dunes. Ils se développent sur roches dures et substrats meubles, jusqu'à 36 m de profondeur. On note une grande richesse en concrétions coralligènes, en algues (Cystoseires, concrétions à Lithophyllum) et la présence ponctuelle de bancs de Maërl. Les secteurs profonds, qui s'étendent parfois au-delà de l'isobathe -1000 m comprennent des biocénoses particulières des vases terrigènes ou bathyales, ainsi que des faciès à vase compacte et des biocénoses originales à coraux d'eau froide (présence avérée dans le canyon (juin 2008)). Au niveau de la tête de canyon des Stoechades, la dynamique des masses d'eau favorise le renouvellement et l'apport de matière organique. La faune, benthique ou necto-benthique (poissons), y est en forte concentration et constitue une richesse pour l'ensemble du plateau continental au large de la corniche des Maures.
Plusieurs espèces de mammifères marins, dont le Grand dauphin (espèce la plus côtière) sont ainsi régulièrement observées dans cette zone.

Partie terrestre (2% du site) :
Cet ensemble naturel littoral très intéressant comporte sur rocher un faciès littoral de la chênaie pubescente, et par place la riche chênaie mixte de la presqu'île tropézienne (mélange des 3 espèces de chênes méditerranéens présents sur silice). On y trouve parmi les plus beaux groupements thermophiles de France (phryganes à Anthyllis barbe de Jupiter et Thymélée hirsute, mattoral à Palmier nain). Les formations psammophiles constituent de remarquables complexes.

Vaste site marin, comportant une fraction (2%) de côte rocheuse siliceuse.

Site présentant des recouvrements d'habitats :
1160 Grandes criques et baies peu profondes -> couvre 10 % de la superficie du site.

Composition du site :

Mer, Bras de Mer	98 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Habitats naturels présents

Afficher les infos

'

	% couv.	SR(1)
Herbiers à Posidonia (Posidonion oceanicae)*	10 %	B
Récifs	5 %	C
Végétation annuelle des laissés de mer	1 %	C
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques	1 %	B
Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	1 %	
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	1 %	B
Dunes avec pelouses du Malcolmietalia	1 %	B
Mares temporaires méditerranéennes*	1 %	C
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	1 %	C
Taillis de Laurus nobilis	1 %	C
Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	1 %	B
Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaises (Astralago-Plantaginetum subulatae)	1 %	B
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1 %	C
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	1 %	
Forêts à Quercus suber	1 %	C

Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1 %	C
Dunes mobiles embryonnaires	1 %	C
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1 %	C
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1 %	
Grottes marines submergées ou semi-submergées	1 %	B
Grandes criques et baies peu profondes		C

Espèces végétales et animales présentes

Afficher les infos

Amphibiens et reptiles		**PR(2)**
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)		D
Tortue d'Hermann (Testudo hermanni)		B

Invertébrés		**PR(2)**
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)		D
Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*		D
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)		D
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)		D

Mammifères		**PR(2)**
Grand Dauphin (Tursiops truncatus)	Etape migratoire.	C
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	Etape migratoire.	D
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	Etape migratoire.	D
Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	Etape migratoire.	D

(1)Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

**Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 octobre 2009. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

haut de page

© Ministère de l'écologie et du développement durable a propos des cookies | Droit d'usage des fonds cartographiques

2. Les unités paysagères - Etat des lieux et diagnostic

Le grand paysage
Les entités boisées encadrant le site
La zone agricole et naturelle du Sud
La zone boisée et bâtie centrale
La zone viticole mitée

Le grand paysage

Paysage de roche et de plaine : Le site de Pampelonne s'incrit dans le contexte géologique de la Provence cristalline. Le relief du territoire des Maures, contrasté, oppose une plaine humide et riche dans laquelle s'immiscent des reliefs qui animent les paysages.

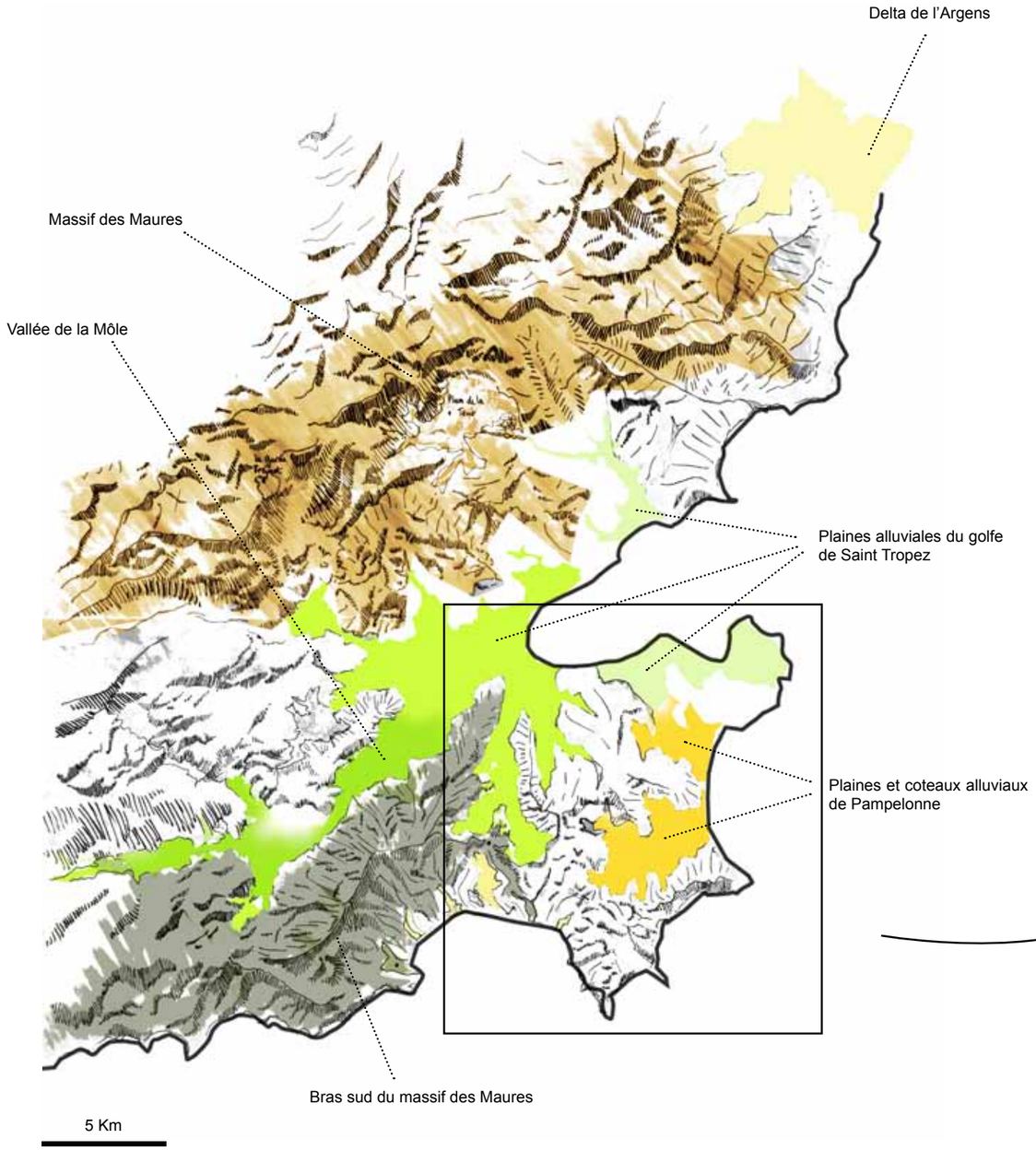

Massifs boisés ou plaine et coteaux viticoles : L'occupation des sols est directement liée à la géologie. Les roches dures arment les relief et sont colonisées par des boisements qui les soulignent. Les roches tendres forment les plaines et les coteaux qui sont le lieu privilégié d'expansion du vignoble.

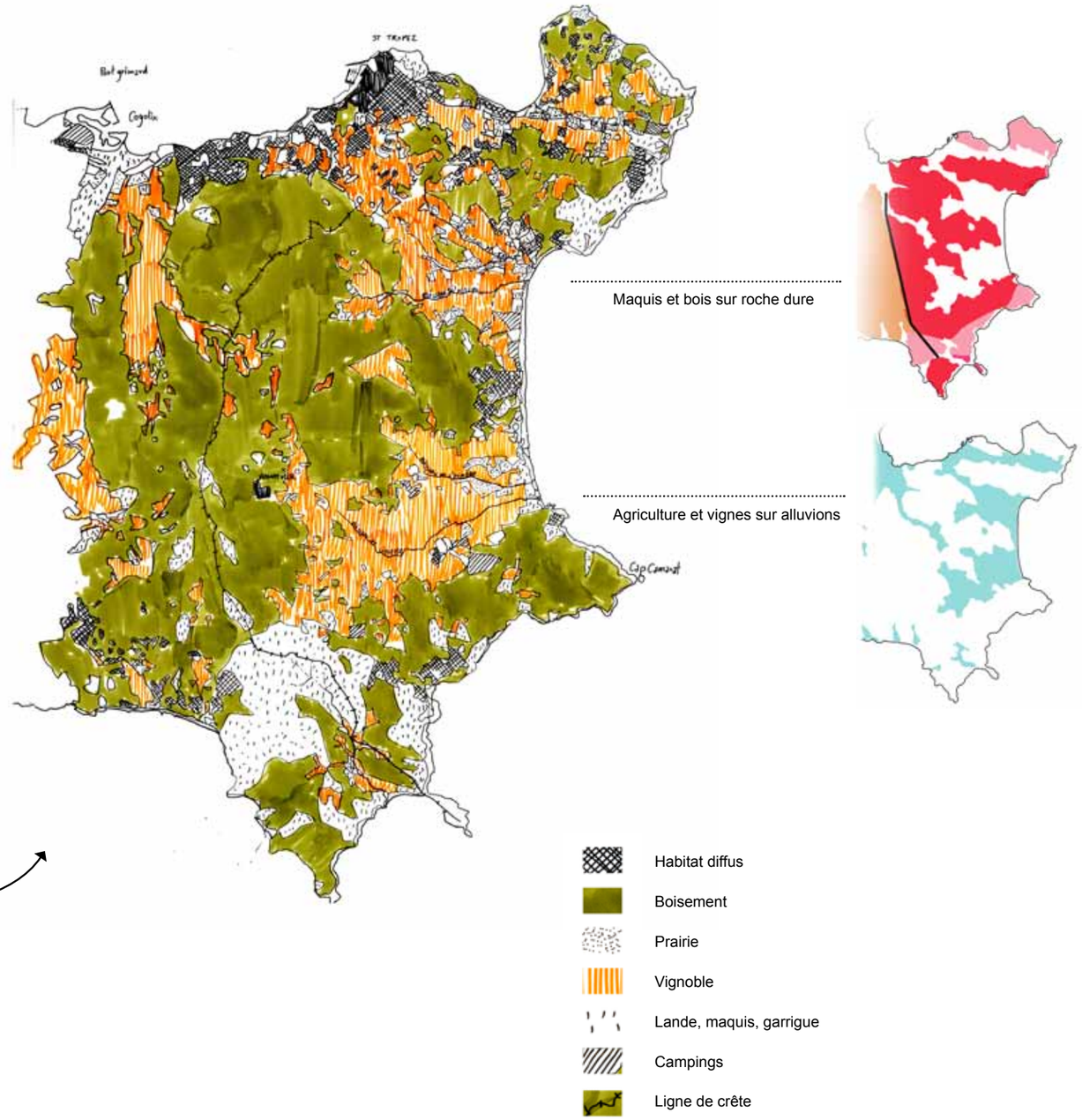

Cartographie extraite de «Voyage à Pampelonne», Florian Bonino, Stéphanie Quério et Candice Barrière

Les entités boisées encadrant le site

Composition paysagère : Le massif du cap Pinet se caractérise par une densité bâtie importante. Cette différence de degré d'urbanisation entre le cap nord et le cap sud illustre bien le gradient d'anthropisation lisible sur la plage et l'arrière plage de Pampelonne dont la partie sud est plus naturelle.

Fonctionnement visuel : Les caps Camarat (au sud) et Pinet (au nord) sont des massifs boisés qui encadrent la plage de Pampelonne. Ces reliefs boisés, avancés sur la mer, barrent les vues et tendent à refermer les paysages de Pampelonne sur eux-mêmes, définissant une entité délimitée, un site.
Dans de rares cas, pourtant, les vues s'échappent :

- en hiver, vers les Alpes enneigées au nord, lorsque le ciel est très dégagé ;

- vers l'ouest, et les reliefs de Ramatuelle, lorsque les premiers plans sont suffisamment dégagés, et en particulier, depuis la mer.

Principaux itinéraires de découverte : route de Tahiti, route du sémaphore

Itinéraires secondaires de découverte : sentier du littoral…

Images emblématiques : vue des Alpes enneigées par-dessus le cap Pinet, falaises et boisements du cap Camarat visibles au sud du site.

Points noirs : densité bâtie du cap Pinet annonçant l'aire urbaine de Saint Tropez.

Vue aérienne oblique (ballon) : *A gauche, la pinède dense annonce l'amorce du cap Camarat, la sentinelle postée au Sud de la plage de Pampelonne. A droite, ce sont les paysages de la zone agricole et naturelle (décrits page suivante).*

Vue aérienne : *L'amorce de la pinède naturelle du cap Camarat.*

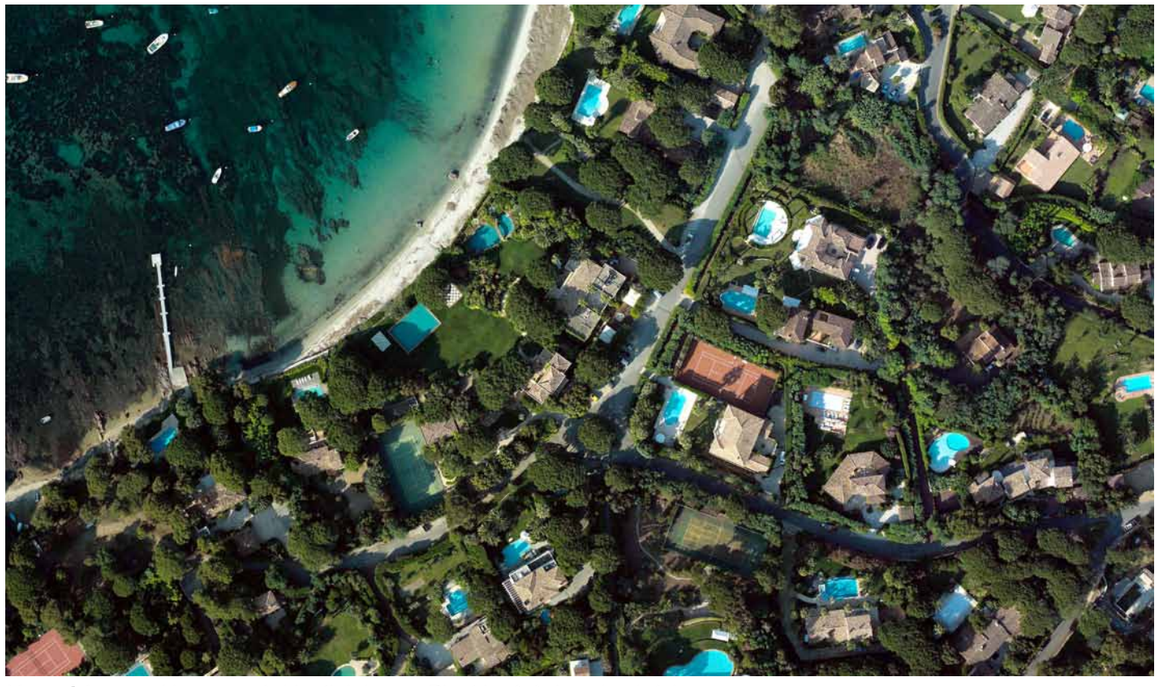

Vue aérienne : *L'espace résidentiel du cap Pinet inséré dans la pinède.*

La zone agricole et naturelle du Sud

Composition paysagère : Cette unité paysagère se compose d'un assemblage de parcelles cultivées (en majorité des vignes, mais aussi quelques champs et oliveraies) et de parcelles naturelles (bosquets, prés salés, friches…). Elle est traversée par deux cours d'eau : le Gros Vallat et l'Oumède. Ces cours d'eau marquent les paysages par les cortèges végétaux qui leur sont inféodés : ripisylves et bosquets de feuillus, remarquable dans un contexte arboré où dominent les pins. Les fossés qui drainent les terrains agricoles alentours sont ourlés de cannes de Provence et dessinent ainsi un maillage vert clair, emblématique de ces paysages.

Le bâti est présent sous la forme d'habitations isolées entourées par leur jardin. Elles constituent des points d'appels visuels, de loin en loin. Vers la mer, le sable affleure et la végétation se transforme. Les arbres sculptés par le vent, les tamaris, etc. évoquent fortement la mer avant même que cette dernière ne soit visible. Le cordon dunaire, parcouru de ganivelles et coiffé de massifs arbustifs, constitue, avec la plage, un complexe littoral de grande qualité paysagère.

Fonctionnement visuel : La présence récurrente de haies, de cannaies et de bosquets limite globalement la portée des vues. Ainsi, les vues fermées ou « courtes » alternent avec les vues ouvertes (contexte de vignoble). Le cordon dunaire, dernier obstacle visuel avant la plage, met en scène la découverte de la mer, l'effet de surprise.

Principaux itinéraires de découverte : chemin de Bonne Terrasse, chemin des Baraques

Itinéraires secondaires de découverte : chemin rural de l'Oumède, chemin des vignobles du Gros Vallat

Images emblématiques : le ruban arboré des ripisylves, les cannaies, les pinèdes, les arbres sculptés par le vent, le cordon dunaire.

Points noirs : la déchetterie, les aires de stationnement au sol mis à nu et à la végétation dégradée.

Vue aérienne oblique (ballon) : *A gauche, s'amorce la pinède du cap Camarat. A droite, on distingue un second plan de vignobles et un premier plan dominé par les prés salés et les cannaies de Provence (vert clair).*

Vue aérienne : *Prés salés, pinèdes, zones humides, fourrés littoraux forment un patchwork de micro paysages naturels au sud du site.*

Vues au sol : *En haut, à gauche, un exutoire traversant l'espace dunaire, à droite, une zone humide et son cortège végétal caractéristique ; en bas, une prairie bordée de pinèdes et de cannaies.*

La zone boisée et bâtie centrale

Composition paysagère : La première caractéristique de ce secteur est son caractère urbain qui détonne dans un environnement naturel et agricole. La typologie des voies de desserte (et en particulier le boulevard Patch avec ses trottoirs et ses jardinières) et la densité du bâti relèvent du vocabulaire de la ville.

Le caractère boisé est également prégnant ; la zone pavillonnaire s'est établie dans la langue boisée qui descend depuis les hauteurs de Ramatuelle, à l'ouest, vers la mer. Cette matrice boisée à base de pins crée une unité et constitue un environnement feutré pour le bâti.

Fonctionnement visuel : Les vues sont « courtes », arrêtées par des premiers plans bâtis ou arborés. Seul l'axe du Boulevard Patch offre une profonde perspective vers la mer.

Principaux itinéraires de découverte : route de l'Epi, boulevard Patch

Itinéraires secondaires de découverte : chemin de l'Épi à Niou Largo

Images emblématiques : la perspective dans l'axe du boulevard Patch, la matrice de pins.

Points noirs : les espaces publics (mobilier, plantations…) extérieurs typé urbains contrastant avec le caractère naturaliste et agricole du site de Pampelonne, l'aire de stationnement Patch, le front urbain s'ouvrant sur la plage.

Vue aérienne oblique (ballon) : La zone pavillonnaire centrale est implantée sur une légère éminence boisée (pins).

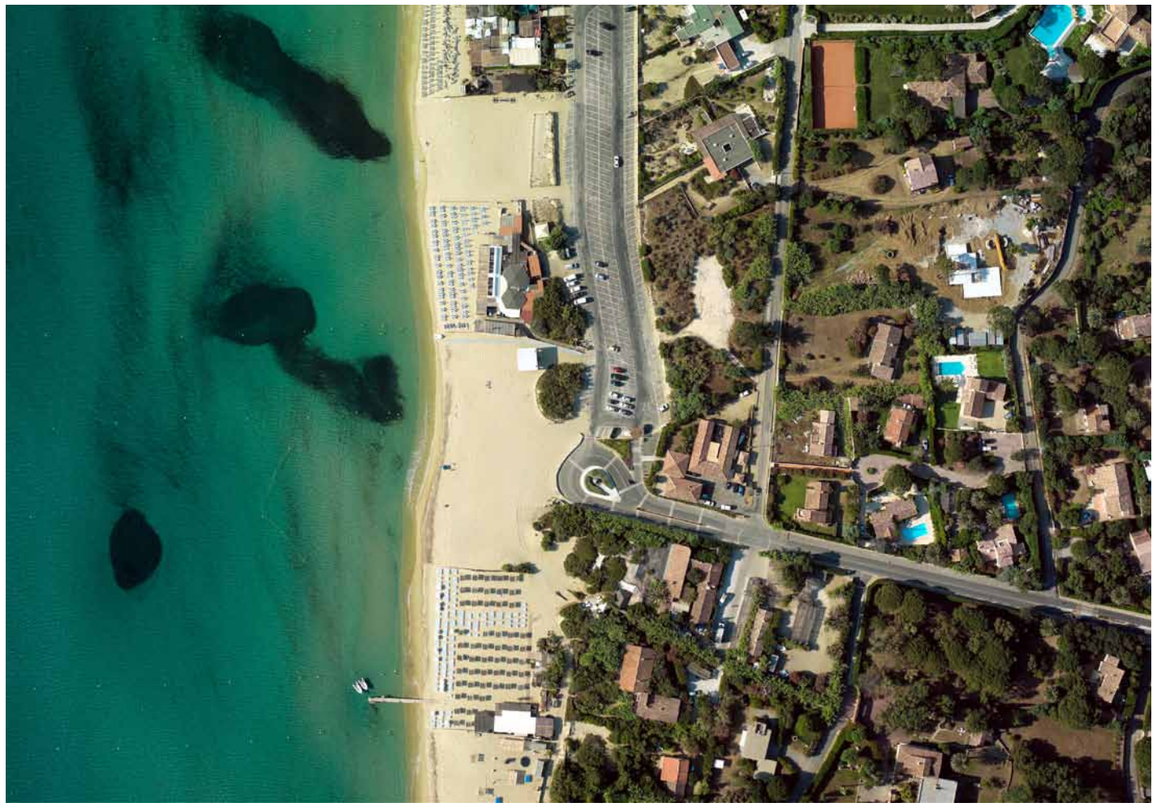

Vue aérienne : La zone pavillonnaire centrale s'avance jusqu'à la plage.

Vue depuis la mer : les maisons intégrées dans la pinède à l'arrière du Club 55.

La zone viticole mitée

Composition paysagère : Cette unité est marquée par la prédominance de la vigne. Au sein de ces paysages très ouverts, les nombreuses habitations isolées constituent des points d'appels visuels récurrents. De la même manière, les coulées vertes qui accompagnent les ruisseaux de Beauqui et de Tahiti (ripisylves et boisements associés) captent les regards.

Contrairement à l'entité agricole et naturelle du sud, le bâti s'approche du littoral. Aux habitation, s'ajoutent les deux aires de camping, qui, en été, ont un impact visuel important et qui renforcent l'impression d'espace mité de cette unité paysagère.

Une large coulée verte arborée traverse l'unité paysagère d'ouest en est.

Fonctionnement visuel : Aux abords de cette coulée verte et à l'intérieur, les vues sont « courtes ». Au cœur des parcelles de vignes, les vues sont plus largement ouvertes, grâce au dégagement des premiers plans.

Principaux itinéraires de découverte : route des Tamaris, chemin des Moulins

Itinéraires secondaires de découverte : chemin de Saint Amé, chemin de Tahiti à Beauqui

Images emblématiques : vastes étendues de vignobles cloisonnées par des cannaies, la coulée verte arborée

Points noirs : les aires de campings, notamment en front de mer, les aires de stationnement

Vue aérienne oblique (ballon) : Les parcelles de vignes sont isolées les unes des autres par des espaces boisés et des parcelles bâties.

Vue aérienne : Les parcelles de vignes alternent avec les aires de camping ou de stationnement et les espaces bâtis.

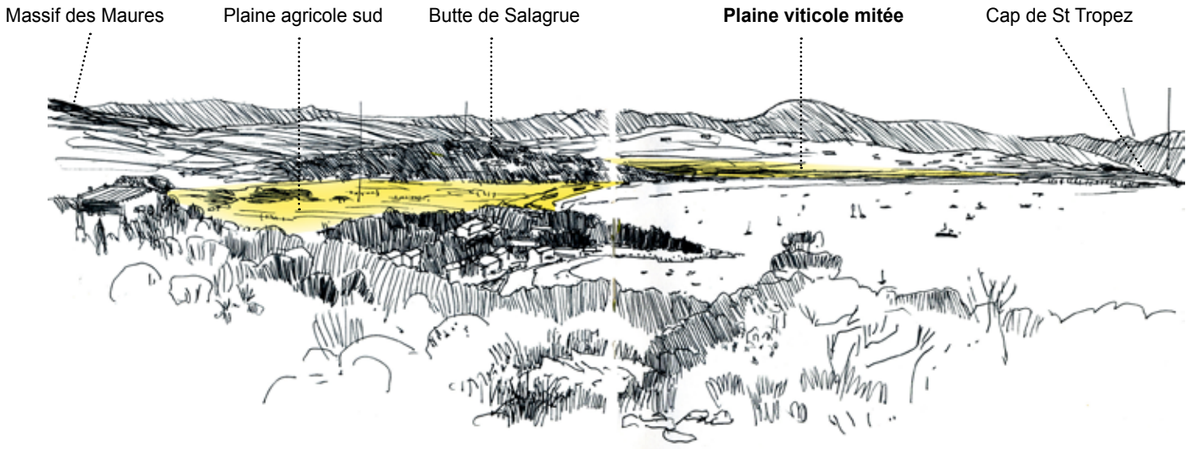

Dessin extrait de «Voyage à Pampelonne», Florian Bonino, Stéphanie Quério et Candice Barrière

Plage de Pampelonne vue depuis le cap Camarat : les deux plaines viticoles sont insérées dans un relief animé.

3. Le cordon dunaire - Etat des lieux et diagnostic

Secteur 1 : de Migon à l’Aquaclub
Secteur 2 : de l’Aquaclub à l’Orangerie
Secteurs 3 et 4 : de l’Orangerie au Club 55 et du Club 55 au camping Kon Tiki
Secteur 5 : les campings
Secteurs 6 et 7 : du Pago Pago au Tahiti Beach et du Tahiti Beach à l’extrémité Nord de la plage

Remarque préliminaire : l'état des lieux et le diagnostic de la dune portent sur la partie de l'espace dunaire qui concentre la majorité des échanges sableux.

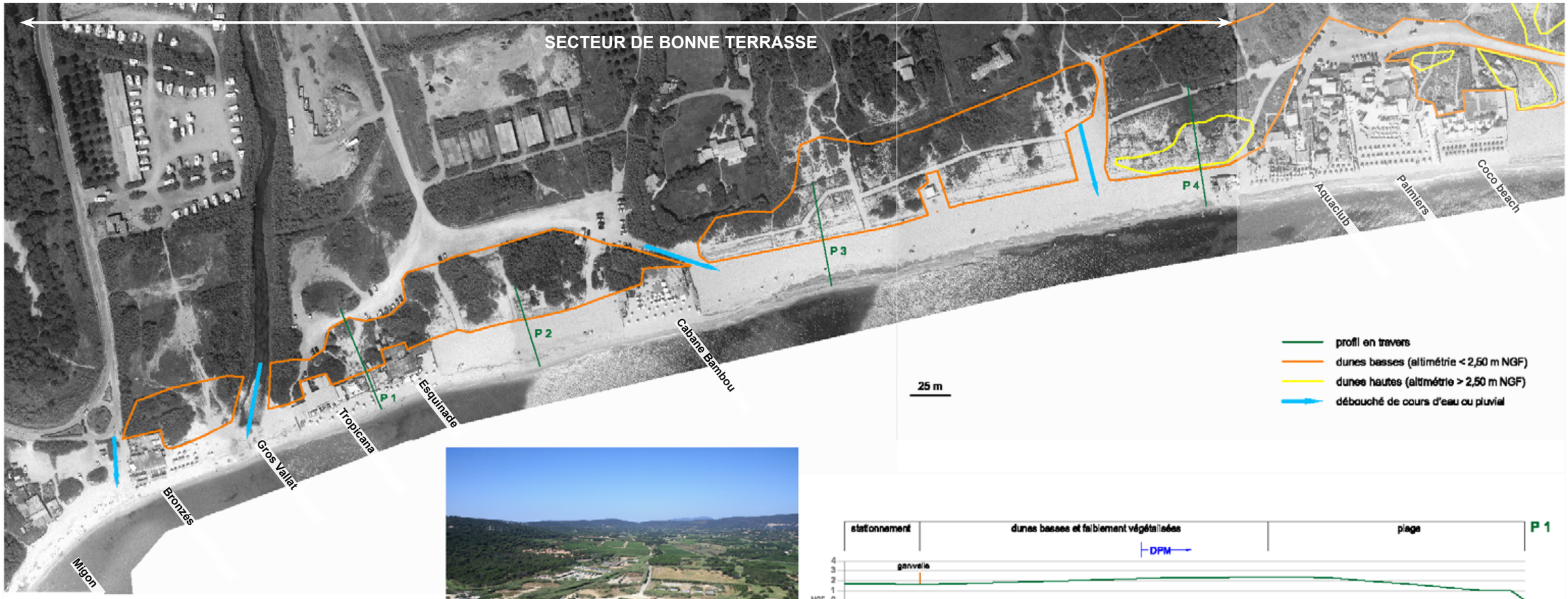

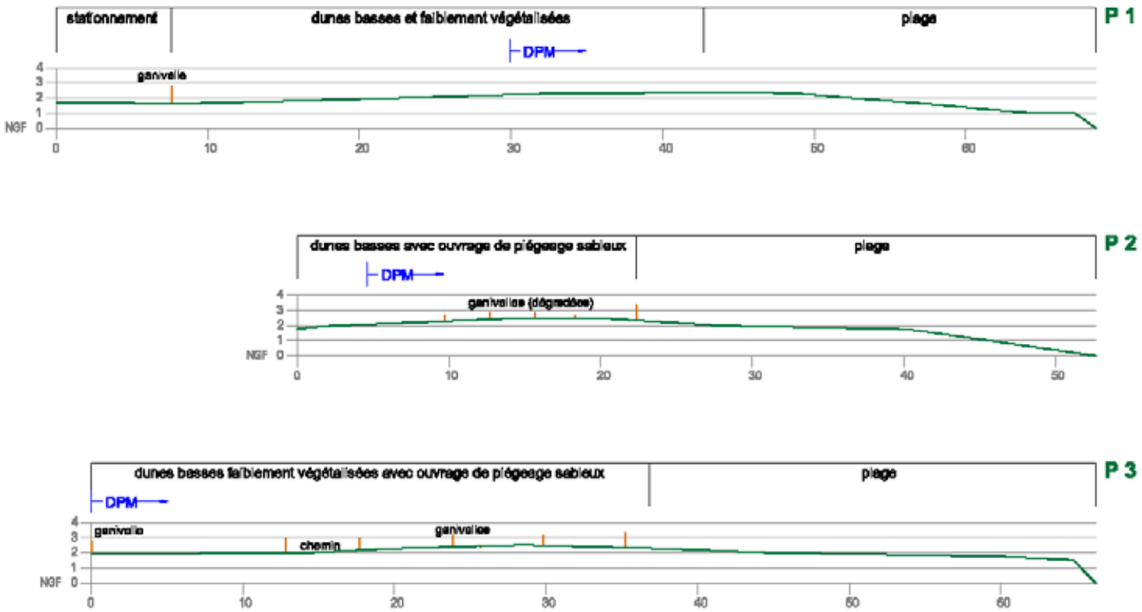

ETAT DES LIEUX

Secteur 1 : de Migon à l'Aquaclub

En arrière d'une plage dont la largeur varie d'une quinzaine à une trentaine de mètres, s'étire un cordon hétérogène de dunes bordières basses (altimétrie inférieure à 2,50 m), au relief peu marqué, plus ou moins étroit (d'une dizaine de mètres à l'extrémité sud, jusqu'à une soixantaine au nord). Il précède à certains endroits (terrain du Conservatoire du Littoral, nord de la Cabane Bambou, sud de l'Aquaclub) des arrière-dunes partiellement végétalisées.

Des faiblesses altimétriques interrompent le cordon dunaire dans ce secteur ; elles correspondent à des débouchés hydrauliques possibles ou avérés, dont un permanent (le ruisseau du Gros Vallat).

La végétation dunaire est essentiellement présente dans la partie nord du secteur, où les dunes sont les plus développées. Divers ouvrages en ganivelles ont été mis en place depuis 10 ans env. pour les protéger.

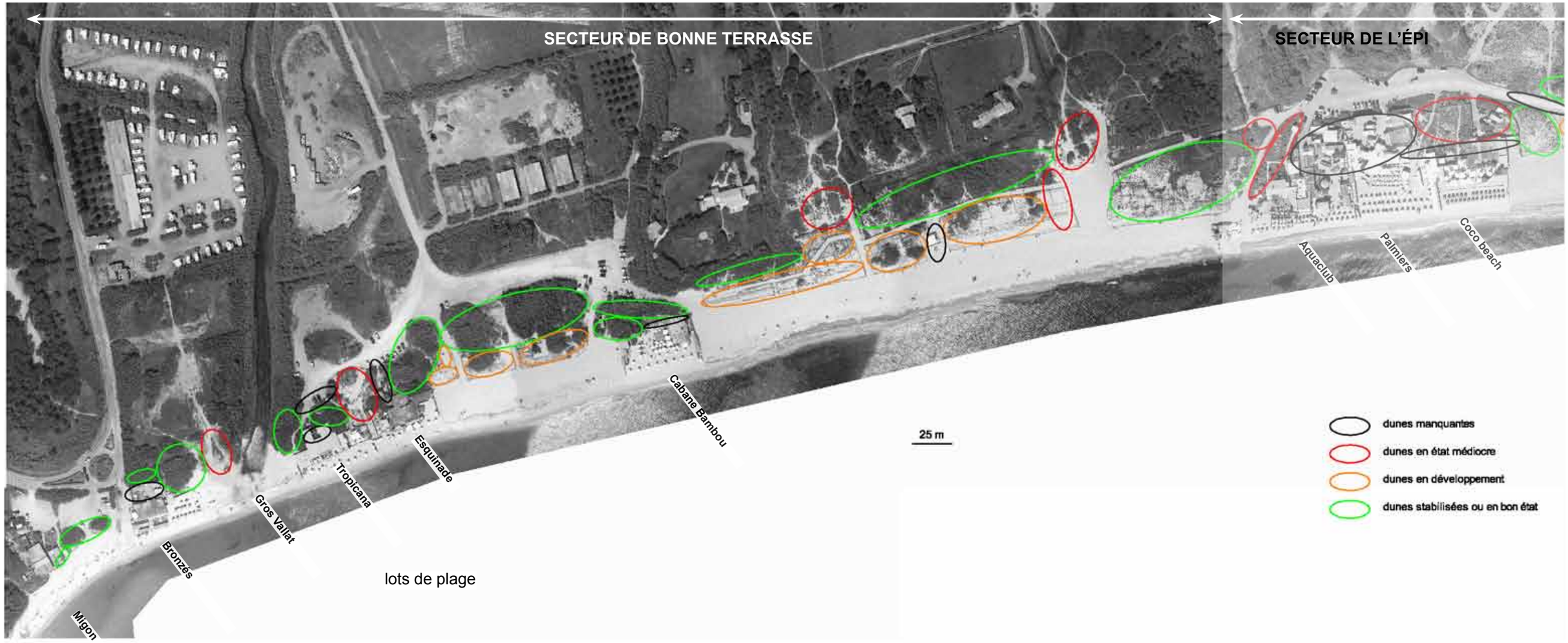

DIAGNOSTIC

Secteur 1 : de Migon à l'Aquaclub

Le cordon dunaire est moyennement développé ici mais est globalement satisfaisant. Du sud vers le nord, on distingue successivement :
- de petits chicots dunaires bas au nord de Migon, enserrés par une ligne de ganivelle de mise en défens, morcelés par la présence de 2 accès piétonniers séparés de 20 m ; le cordon s'interrompt ensuite (débouché pluvial) pour reprendre au nord de l'emprise des Bronzés, dont une partie empiète manifestement sur le cordon dunaire
- sur le terrain de Conservatoire du littoral, le cordon dunaire est dégradé par une circulation piétonne diifuse qui l'incise au sud du Gros Vallat
- au nord de ce ruisseau, le cordon s'étire sur moins de 300 m de linéaire ; il est peu élevé, boisé mais morcelé par 5 passages piétonniers et l'emprise partielle du Tropicana, de l'Esquinade et de la Cabane Bambou. Entre ces deux lots de plage, des ouvrages en ganivelles ont été installés (mise en défens et maillages de piégeage sableux), mais sont vétustes ou inadaptés ; le couvert végétal (hors boisements) est en développement
- au nord de la Cabane Bambou, le cordon s'élargit progressivement, mais est morcelé par de nombreux cheminements et la présence de sanitaires ; les ouvrages en ganivelles sont bien présents mais en mauvais état ; le patrimoine végétal est satisfaisant, en particulier au nord, même si le diotis prédomine nettement
- une large échancrure du cordon maque la limite avec le secteur suivant (ruissellement temporaire ?).

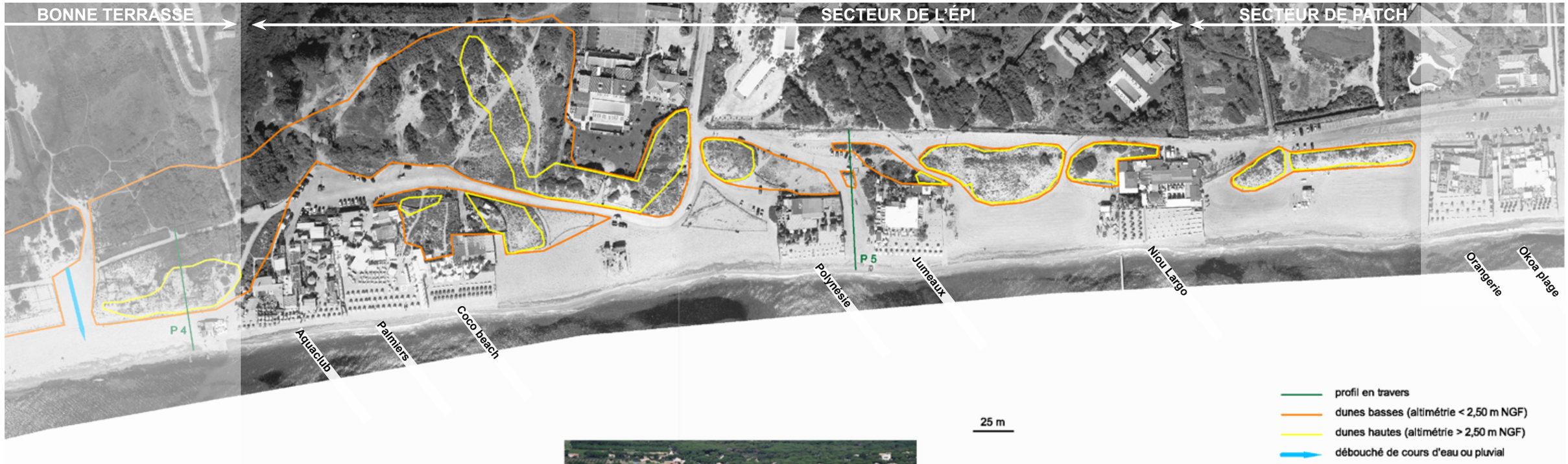

ETAT DES LIEUX

Secteur 2 : de l'Aquaclub à l'Orangerie

Le système sédimentaire (plage et dune) atteint ici sa pleine expansion : la largeur de la plage varie entre une vingtaine et une cinquantaine de mètres. Elle précède un cordon dunaire discontinu mais qui constitue néanmoins les plus beaux vestiges dunaires de Pampelonne ; il se fait plus présent, plus haut (atteignant presque 5 m au nord du Coco Beach), plus naturel (sauf à l'extrémité sud du parking Patch, où il apparaît plus "calibré"). La dune bordière atteint 50 m de largeur (par exemple au sud de l'Aquaclub, profil P4), le double si l'on y ajoute les arrières-dunes fixées.

Les faiblesses altimétriques se situent nettement au niveau des lots de plage Palmiers et Niou Largo, ainsi que derrière les Polynésie et Jumeaux (profil P5). La végétation est surtout bien représentée au niveau des arrière-dunes (à l'ouest du Coco Beach et du Polynésie). Les ouvrages en ganivelles sont moins présents que dans le secteur 1.

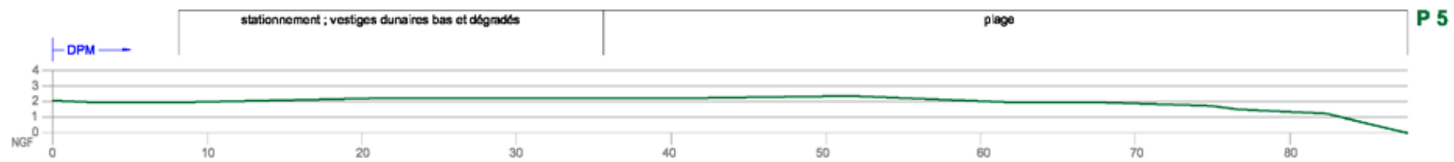

DIAGNOSTIC

Secteur 2 : de l'Aquaclub à l'orangerie

Le cordon dunaire atteint ici son développement maximal, mais il est davantage interrompu que celui du secteur 1. Du sud vers le nord :
- au sud de l'Aquaclub se localise une belle dune haute et bien végétalisée (sauf à proximité de la concession, où le sable est colonisé par une espèce envahissante, les griffes de sorcière) ; des ganivelles ont été mises en place pour la protéger (mise en défens) et pour raider à se développer (maillage de piégeage éolien, dont une partie n'a plus d'utilité aujourd'hui)
- le versant maritime des dunes est interrompu entre l'Aquaclub et les Palmiers, installés en partie dans l'axe du cordon ; les dunes qui subsistent en arrière du Coco Beach sont fortement anthropisées (dunes «jardinées») ; un parking les sépare d'un massif d'arrières-dunes de qualité
- le cordon réapparaît au nord du Coco Beach, sous la forme d'un chicot dunaire, «satellite» relictuel (isolé par la voirie) du massif dunaire qui ceinture une propriété privé ; il est prolongé par un ouvrage en ganivelles de mise en défens, amorce d'une future dune, avant de disparaître à nouveau : le haut de plage est occupé par la voirie sur une cinquantaine de mètres
- au sud du Polynésie, une petite dune mise en défens est prolongée vers la mer par un ouvrage en ganivelles mal positionné par rapport à l'axe général du cordon dunaire, à reprendre
- des lambeaux sableux anthropisés sont largement fragmentés par la présence des lots de plage (Polynésie et les Jumeaux) et les voies de circulation qui les desservent
- le cordon reprend sur une centaine de mètres entre les Jumeaux et le Niou Largo, sous la forme d'une dune au relief et à la végétation intéressants (simplement entaillée par un accès piétonnier)
- au nord du Niou Largo, implanté dans l'axe du cordon dunaire, subsiste une petite dune mise en défens, prolongée devant l'extrémité sud du parking Patch par un cordon plus calibré, probablement reconstitué, mis en défens lui aussi.

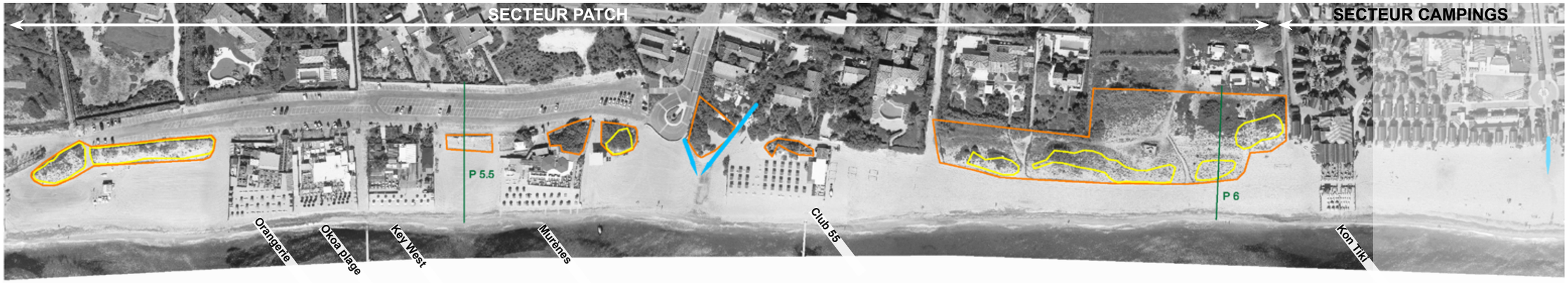

25 m

profil en travers
dunes basses (altimétrie < 2,50 m NGF)
dunes hautes (altimétrie > 2,50 m NGF)
débouché de cours d'eau ou pluvial

ETAT DES LIEUX

Secteur 3 : de l'Orangerie au Club 55

Au droit du parking Patch, la plage présente une largeur moyenne de 40 m. Elle s'élève régulièrement jusqu'à une altimétrie de 2,50 m, ce qui, avec les chicots dunaires coiffés de tamaris localisés de part et d'autre du poste de secours, suggère la présence aujourd'hui révolue d'un petit cordon dunaire, dans la continuité du secteur précédent. Un ouvrage en ganivelles a été mis en place dans une "dent creuse", au nord du lot de plage Key West (profil P5.5).

Secteur 4 : du Club 55 au camping Kon Tiki

Dans ce secteur la largeur de plage diminue du sud vers le nord, de 40 m à 20 m. Cela peut être mis en relation avec la différence de faciès entre la partie sud de ce secteur, où ne subsistent que quelques îlots dunaires au niveau du Club 55, et la partie nord, où l'urbanisation plus en retrait a permis la conservation d'un cordon de dunes bien établi sur un linéaire de 200 m au sud du camping. Ce cordon encore assez homogène, de largeur comprise entre 20 et 30 m, a une altimétrie moyenne de 3 m NGF (profil P6), et un développement de la végétation intéressant, notamment l'arrière-dune, fixée.

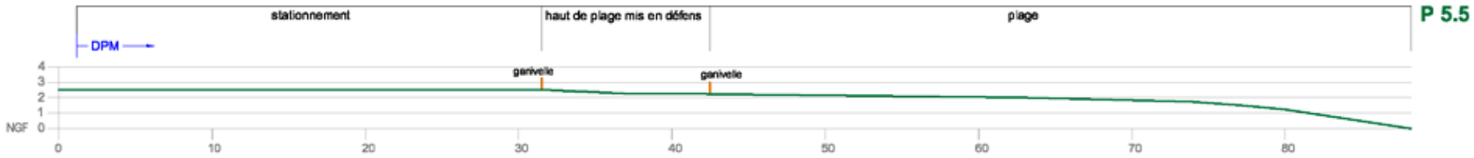

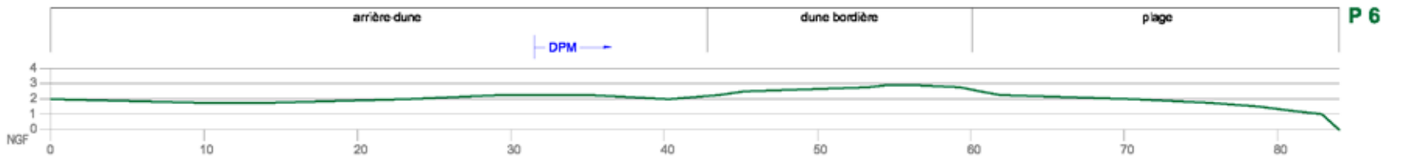

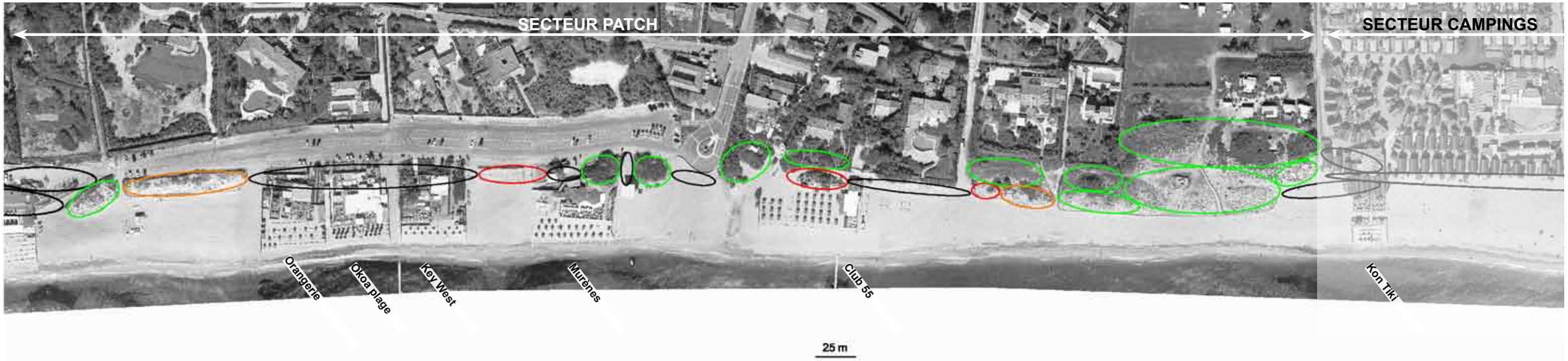

dunes manquantes
dunes en état médiocre
dunes en développement
dunes stabilisées ou en bon état

DIAGNOSTIC

Secteur 3 : de l'orangerie au Club 55

Ce secteur correspond au parking Patch, et est caractérisé par l'absence globale de cordon dunaire, qui devait exister auparavant dans l'axe traversant l'arrière des lots de plages présents ici (l'orangerie, Ocoa Plage et Key West), à deux exceptions près :
- le haut de plage au nord du Key West a été équipé d'une ligne de ganivelle de mise en défens, prélude à la formation d'une dune, sur un linéaire d'une quarantaine de mètres
- une dune relictuelle subsiste au niveau du poste de secours, tronçonnée en deux parties par l'accès menant à celui-ci ; fixées par des tamaris, elles sont mises en défens par une ligne de ganivelle.

Secteur 4 : du Club 55 au camping Kon Tiki

Ce secteur est composé de trois parties :
- au sud, une étroite imbrication entre l'emprise du Club 55, de petites dunes relictuelles boisées, et le débouché d'un cours d'eau ; un vestige dunaire en mauvais état est également visible au sud immédiat du Sporting Club
- au centre, sur un linéaire d'environ 70 m, l'avancée de l'urbanisation s'est faite au détriment d'un probable cordon dunaire, qui n'existe donc pas aujourd'hui
- au nord, un vaste cordon dunaire peu élevé mais homogène, au développement végétal très intéressant, sur un linéaire supérieur à 200 m ; il est relativement peu fragmenté par les chemins d'accès à la plage, et est protégé par une simple ligne de ganivelle de mise en défens ; il se prolonge vers l'arrière par des dunes grises (fixées) bien établies.

25 m

profil en travers
dunes basses (altimétrie < 2,50 m NGF)
dunes hautes (altimétrie > 2,50 m NGF)
débouché de cours d'eau ou pluvial

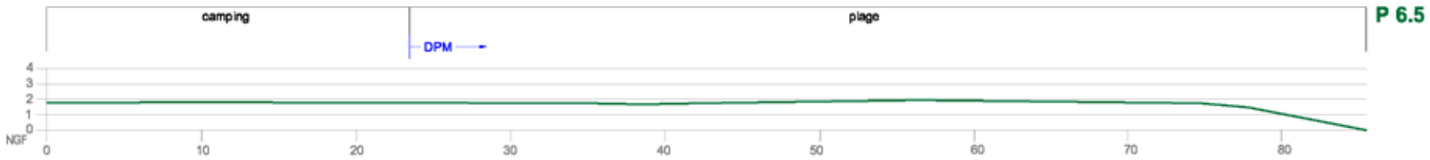

ETAT DES LIEUX

Secteur 5 : les campings

La totalité de ce secteur est caractérisé par l'absence complète de dunes, la rectitude et la platitude du relief du haut de plage, dont l'altimétrie moyenne est proche de 2 m NGF (profils P6.5 et P7). Plusieurs débouchés pluviaux (ruissellement des campings) incisent légèrement le haut de plage, sur lequel des regards indiquent la présence de réseaux dans le sable.

DIAGNOSTIC

Secteur 5 : les campings

D'une extrémité à l'autre de ce secteur, soit un linéaire de 800 m, à la monotonie de l'alignement des bungalows des campings correspond la platitude du relief, et l'absence de transition végétale entre la plage (la plus large de Pampelonne) et l'urbanisation ; plus aucune trace du cordon dunaire qui devait exister ici auparavant.

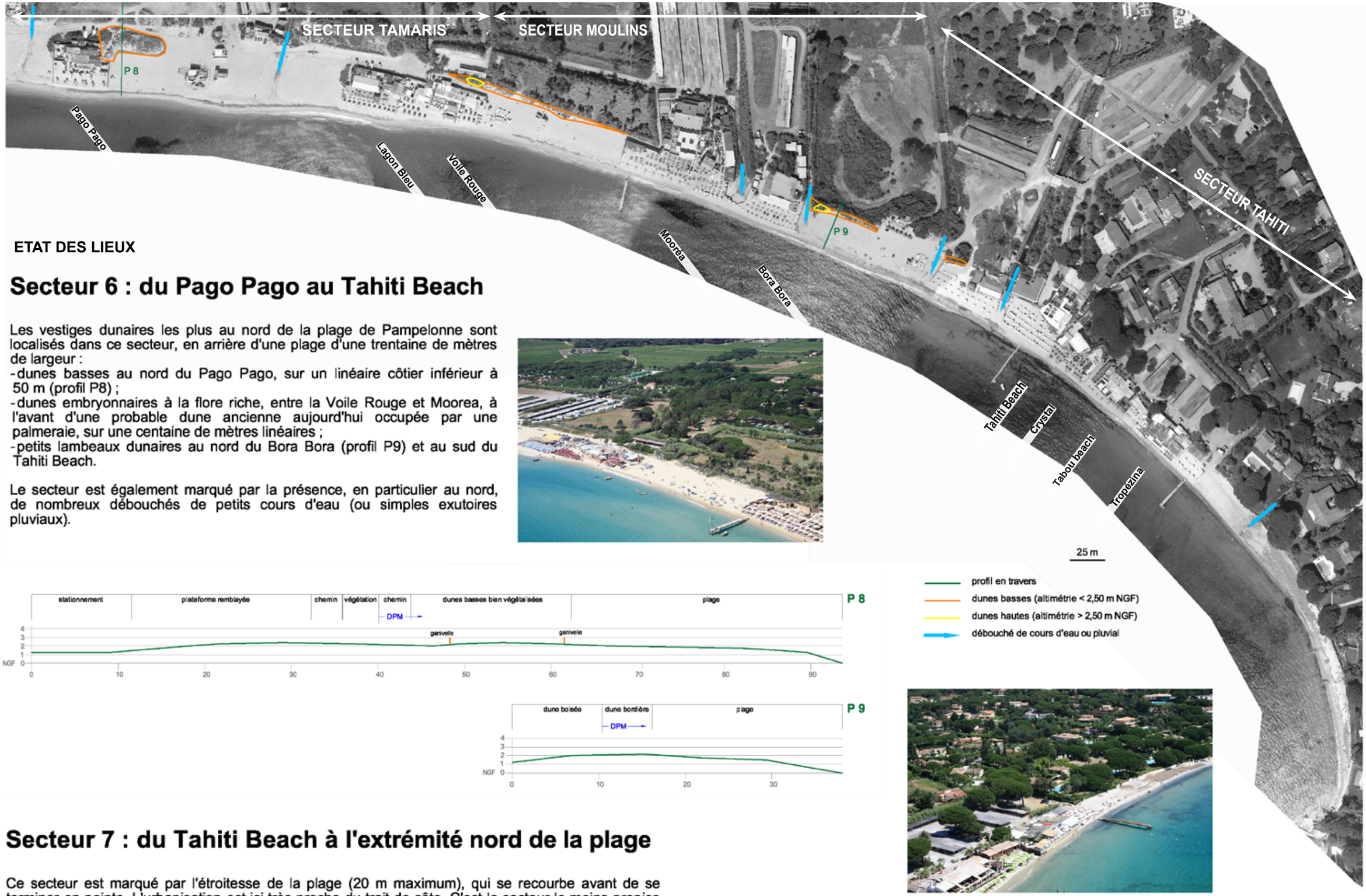

ETAT DES LIEUX

Secteur 6 : du Pago Pago au Tahiti Beach

Les vestiges dunaires les plus au nord de la plage de Pampelonne sont localisés dans ce secteur, en arrière d'une plage d'une trentaine de mètres de largeur :
- dunes basses au nord du Pago Pago, sur un linéaire côtier inférieur à 50 m (profil P8) ;
- dunes embryonnaires à la flore riche, entre la Voile Rouge et Moorea, à l'avant d'une probable dune ancienne aujourd'hui occupée par une palmeraie, sur une centaine de mètres linéaires ;
- petits lambeaux dunaires au nord du Bora Bora (profil P9) et au sud du Tahiti Beach.

Le secteur est également marqué par la présence, en particulier au nord, de nombreux débouchés de petits cours d'eau (ou simples exutoires pluviaux).

Secteur 7 : du Tahiti Beach à l'extrémité nord de la plage

Ce secteur est marqué par l'étroitesse de la plage (20 m maximum), qui se recourbe avant de se terminer en pointe. L'urbanisation est ici très proche du trait de côte. C'est le secteur le moins propice au développement d'un cordon dunaire, dont on ne retrouve pas trace ici.

DIAGNOSTIC

Secteur 6 : du Pago Pago au Tahiti Beach

Dans ce secteur sont localisées les dernières reliques dunaires de Pampelonne :
- le Pago Pago empiète en partie sur une ancienne dune, dont il reste un tronçon de 50 m de long au nord immédiat de cette concession ; il s'agit d'une dune basse mais à la végétation correcte, mise en défens (ganivelles)
- derrière le chemin longeant le Lagon Bleu (hors DPM) s'étire un cordon d'une centaine de mètres de long, présentant une flore relativement riche et typique des dunes fixées, mais déconnecté de la plage (haie, chemin)
-à l'ouest et au nord de la Voile Rouge, un cordon dunaire occupe le haut de plage sur 150 m ; l'essentiel, hors DPM, est planté de palmiers ; seule une étroite frange véritablement dunaire subsiste en haut de plage, devant la clôture ; ce talus sableux présente une flore typique des dunes embryonnaires et bordières, témoignant du potentiel végétal dunaire de Pampelonne
- ailleurs reste à signaler deux étroits vestiges dunaires, l'un d'une cinquantaine de mètres, au nord du Bora Bora et du ruisseau qui le longe (flore intéressante), l'autre, d'une quinzaine de mètres, au sud du Tahiti Beach, qui n'est en fait qu'un petit bourrelet sableux colonisé par des griffes de sorcière
Le reste du secteur est dépourvu de reliefs dunaires.

Secteur 7 : du Tahiti Beach à l'extrémité nord de la plage

Secteur le plus étroit de Pampelonne, il est caractérisé par la proximité de l'urbanisation, en contact direct avec la plage ; la configuration des lieux n'est pas propice au développement d'un cordon dunaire.

4. Les espèces protégées - Herbier photographique

« Herbier » des espèces à enjeux de Pampelonne

« Herbier » des espèces à enjeux de Pampelonne

Les espèces protégées

Tamaris africain (Tamaris africana)

Myosotis des dunes (Myosotis pusilla)

Ces deux espèces bénéficient d’une protection à l’échelon national.

Trois espèces de romulée rencontrées sur l’arrière plage de Pampelonne :

- romulea ramiflora
- romulea columnae subsp rollii
- romulea subsp columnae

Ces trois espèces bénéficient d’une protection régionale en PACA.

La scrophulaire très rameuse (Scrophularia ramosissima) connaît son unique station de France continentale à Pampelonne.

Sa protection (à l'échelon régional) revêt donc un caractère particulièrement emblématique.

Ces quatre espèces bénéficient d'une protection régionale en PACA.

Lis des dunes (Pancratium maritimum)

Panicaut des dunes (Eryngium maritimum)

Liseron des dunes (Calystejia soldanella)

Epiaire des dunes (Stachys maritima)

Crucianelle des dunes (Crucianella maritima)

Cette plante, apparentée à la garance tinctoriale, est protégée à l'échelon régional.

Armérie précoce (Armeria arenaria praecox), plante protégée à l'échelon régional.

Malcomie très rameuse (Malcomia ramosissima)

Petite plante apparentée à la giroflée (protégée à l'échelon régional).

Euphorbe des sables (Euphorbia peplis)

Renouée maritime (Polygonum maritimum)

Plantes rampantes et peu spectaculaires. Le première est protègée à l’échelle nationale, la seconde à l’échelle régionale.

Corrigiole à feuilles de telephium (Corrigiola telephiifolia).

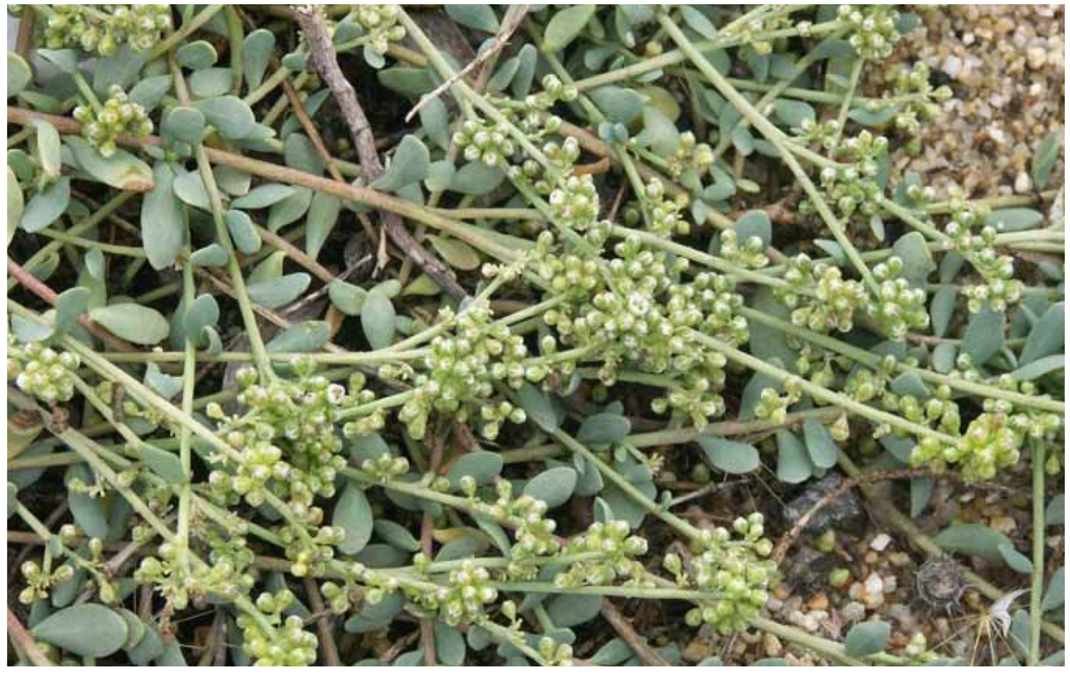

Corrogiola telephiifolia, une espèce discrète protégée à l'échelle régionale.

5. Le site de Pampelonne - un écosystème dynamique

Du gneiss au sable de la plage
Les agents de l'érosion
La rose des vents de Pampelonne
Les courants orbitaux
Les courants d'undertow
Les courants de downwelling
Les courants de dérive
L'action déterminante des courants marins à Pampelonne
Les courants de retour et l'implantation de l'herbier de posidonie
Bilan sédimentaire de la Baie de Pampelonne et évolution du trait de côte
La vitalité de l'herbier de posidonie

Du gneiss au sable de plage :

Contrastant avec la Provence calcaire qui l'entoure, le massif des Maures est constitué de roches cristallophylliennes : roches métamorphiques et granitiques. La région orientale de la presqu'île tropézienne est marquée, par l'émergence de batholithes granitiques et par l'affleurement de gneiss œillés qui ne sont autres que des granites métamorphisés : granites déformés sous la contrainte de fortes pressions et de fortes températures. Les minéraux qui constituent les granites et les gneiss de la presqu'île tropézienne sont des quartz, des feldspaths plagioclases, des feldspaths potassiques et des micas.

L'altération des granites et des gneiss produit des arènes granitiques riches en grains de quartz. Ces arènes comprennent aussi des grains de feldspath et des paillettes de mica, qui, au contraire des cristaux de quartz, s'altèrent en libérant des minéraux argileux.

Dans la plaine de Ramatuelle, le sol est ostensiblement constitué de sables argileux qui résultent de la désagrégation et de l'altération des roches mères sous jacentes : gneiss principalement.

Les fossés de drainages des champs de vignes accumulent des sables quartzeux les eaux de ruissellement emportant facilement vers la mer les argiles et les micas.

A l'observation, les sables de la plage de Pampelonne sont manifestement issus des roches locales. Ils n'intègrent pas d'éléments exogènes qui auraient pu être acheminés par des courants marins jusqu'à Pampelonne.

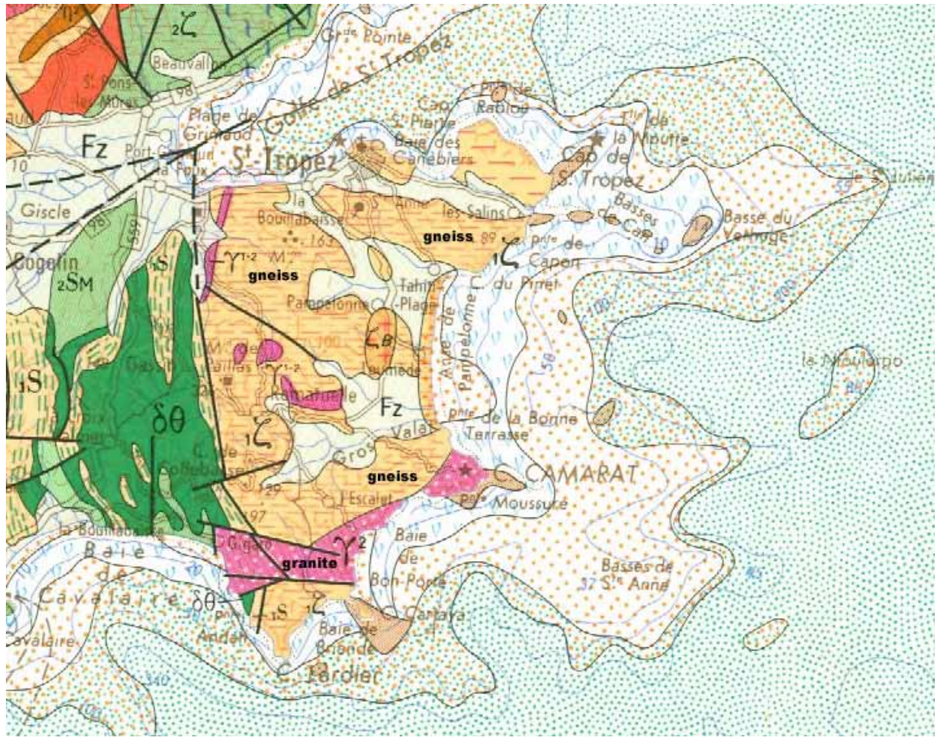

Carte géologique de Ramatuelle

Les agents de l'érosion :

Les ruisseaux littoraux de la baie de Pampelonne fonctionnent comme des oueds à écoulements saisonniers. Ils représentent la seule source d'approvisionnement en sable de la baie.

L'érosion étant peu active sur les bassins versants de ces ruisseaux, il est patent que la baie de Pampelonne ne bénéficie pas d'apports sédimentaires importants et que le volume des sables qu'elle renferme doit être assez constant, au gré des petites pertes et des petites acquisitions qu'elle connaît.

Les exploitants de la plage de Pampelonne ne manquent pas de montrer leur inquiétude lorsque « leur » plage est dévastée par des pluies torrentielles et des tempêtes associées à de puissants vents d'est.

Après chaque tempête, la reconstitution du cordon sableux de la plage hante tous les esprits minés par la crainte que le sable emporté en mer ne revienne jamais plus sur la grève.

La compréhension des mécanismes naturels qui régissent l'érosion et la sédimentation de la plage permettent d'avoir une approche rationnelle du problème.

Les vents, la houle et les courants marins agissent sur les sédiments meubles de la frange littorale qu'ils transportent.

L'orientation, la durée et l'amplitude des vents qui soufflent sur la presqu'île de St Tropez représentent des paramètres fondamentaux des mouvements sédimentaires dans la mesure où ils induisent les houles et les courants marins.

La rose des vents de Pampelonne :

L'analyse de la rose des vents de Pampelonne (données recueillies par le sémaphore du cap Camarat de 1951 à 1960) nous permet de distinguer 4 vents primordiaux sur la presqu'île de St Tropez.

On doit distinguer :

Le Mistral provenant du nord-ouest et les vents soufflant depuis le nord-est (Levant grec) et l'est (Levant / Vent blanc). Ces vents sont associés aux écarts de pressions atmosphériques qui s'observent d'un point à un autre de la surface du globe.

Le Ponant soufflant depuis le sud-ouest. Il s'agit d'une brise de mer qui survient le plus souvent en début d'après midi durant la belle saison. Elle succède à un léger vent d'est de matinée. Cette brise peut gagner en intensité lorsqu'elle se combine au réveil du mistral (Ponant mistralé).

L'étude de la distribution saisonnière des vents de la presqu'île indique que le Mistral est prépondérant en hiver (novembre à Janvier) quand bien même les vents d'est font très bonne

figure en cette saison. Dés le début du réchauffement printanier (mars-avril) le Mistral s'estompe. Ce sont les vents d'est qui dominent alors. On enregistre un début de montée en présence du Ponant dés cette époque. La belle saison (de mai à août) est caractérisée par la prépondérance du Ponant au détriment des vents de nord-est et d'est qui souffle modestement mais fréquemment en matinées estivales. L'automne (septembre - octobre) se traduit par une baisse de fréquence du Ponant au profit d'un renforcement du Levant de nord-est.

Mistral et Levant sont les vents qui se montrent les plus puissants avec des coups de vents qui peuvent atteindre des pointes à plus de 120 km/h. Les Levants sont responsables de 63% des coups de vents soufflant à plus de 60 km/h, contre 26% pour le Mistral.

Le Mistral soufflant depuis la terre, il n'engendre pas de houles qui touchent les rives orientales de la presqu'île de St Tropez. Le long des rivages provençaux, il a pour habitude de chasser vers le large les eaux de surface ce qui a pour effet d'engendrer des remontées d'eaux froides depuis les profondeurs (phénomène de up welling). Ainsi sous le souffle du Mistral, la température des eaux de surface peut-elle chuter brutalement jusqu'à 14°C en été !

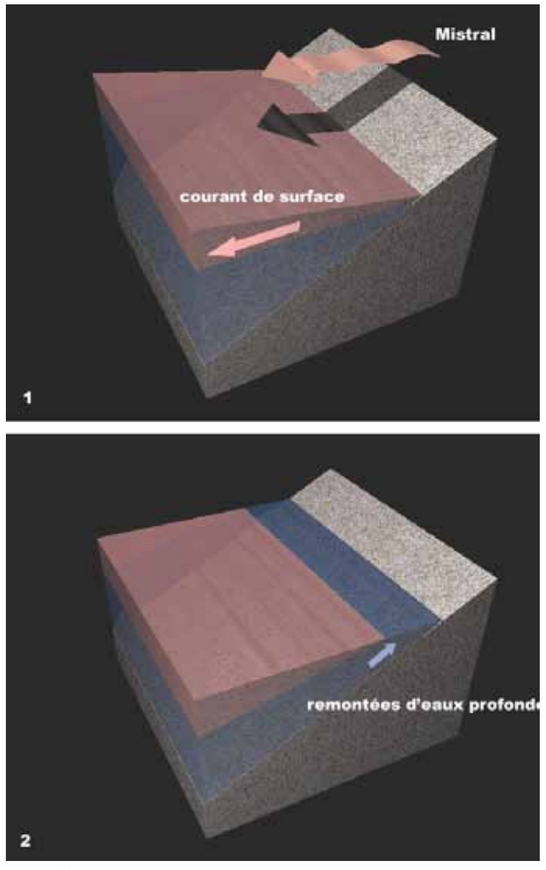

Les effets du Mistral sur la température de l'eau

Dans la baie de Pampelonne la friction du Mistral avec la surface de l'eau produit des petits courants de surface et vraisemblablement un léger courant de dérive littorale orienté nord-sud le long de la plage. L'intensité de ce courant restant modeste y compris par vent fort, celui-ci n'entraîne pas de particules de sable dans son sillage. Le Mistral reste donc sans effet important sur les profils de plage.

Le Ponant peut générer une forte houle lors des fins d'après midi de la belle saison. S'il est vrai que cette houle frappe de plein fouet le littoral occidental de la presqu'île tropézienne, la plage de Pampelonne en est protégée.

Il est entendu que se sont les vents d'est qui représentent les principaux agents de déplacement des dépôts sableux dans la Baie de Pampelonne.

Quatre types de courants marins générés par le vent et par la houle interviennent dans la mobilisation du sédiment sableux :

Il faut distinguer les courants orbitaux, les courants undertow, les courants de downwelling et les courants de dérive littorale

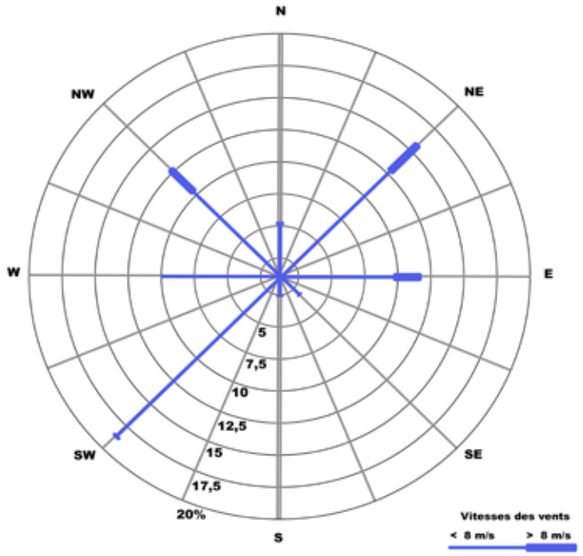

Rose des vents de Pampelonne

Les courants orbitaux :

L'énergie de la houle est logiquement communiquée aux molécules d'eau à la surface d'une mer agitée. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, les molécules d'eau ne se déplacent pas de façon linéaire dans le sens de la vague. A chaque passage de vague, elles effectuent un mouvement giratoire dont le diamètre décroît assez rapidement avec la profondeur, puisqu'à une profondeur équivalente à la moitié de la longueur d'onde des vagues (qui correspond à la distance qui sépare 2 vagues l'une de l'autre) ce mouvement giratoire cesse.

Chacun sait qu'à l'approche des rivages (dés que le fond se trouve à une profondeur équivalente à la moitié de la longueur d'onde des vagues), le comportement des vagues se modifie. Celles-ci prennent de la hauteur, leur longueur d'onde diminue alors que leur vitesse augmente.

Le mouvement giratoire des molécules d'eau en est lui aussi affecté. Il s'écrase progressivement avec la profondeur au point de se transformer en 2 mouvements de translation opposés : l'un vers la rive, l'autre vers le large. Les molécules d'eau effectuent des mouvements oscillatoires de va et vient sur le fond qui ont pour effet de mettre en suspension les particules situées sur le fond (grains de sable par exemple) en les entraînant à leur tour dans un mouvement de va et vient.

Pendant les tempêtes, les déplacements de particules vers le large étant moins rapides mais plus longs que ceux qui sont orientés vers la rive, il en résulte au final un déplacement net des particules vers le large.

Par mer belle, sous un régime de petites vagues, la résultante des mouvements oscillatoires correspond à un déplacement des particules en direction inverse, c'est à dire vers le rivage.

Les courants orbitaux participent donc à l'établissement des profils de plage d'hiver et d'été par transferts de matières depuis la plage jusqu'aux petits fonds pendant les tempêtes, et depuis les petits fonds jusqu'à la plage par mer apaisée.

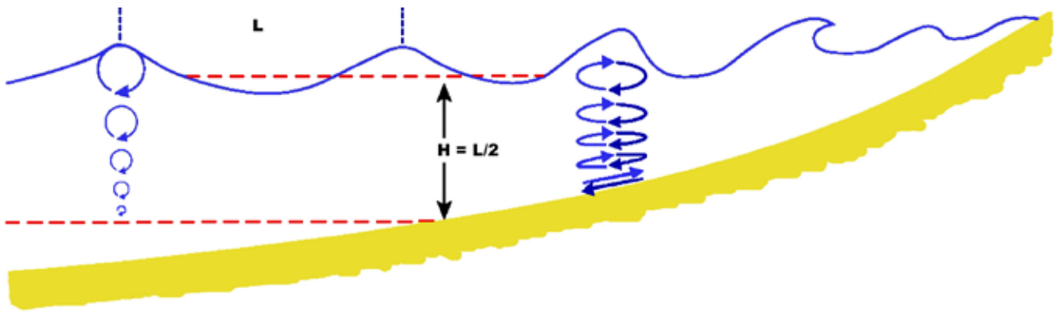

Les courants d'undertow :

Lorsque de grosses vagues s'écrasent sur le rivage à une cadence élevée, se produit une accumulation d'eau qui élève le niveau de la mer (surcote) sur la frange littorale. Les courants d'undertow encore appelés courants « de retour » ou courants « de compensation » sont des courants de rééquilibrage qui évacuent le surplus d'eau vers le large. Ces courants sont perpendiculaires aux rivages. Ils circulent au ras du fond en entraînant vers le large les sédiments qui se trouvent sur leur itinéraire. Ces courants qui peuvent être assez puissants sous la pression de train de vagues soutenues, ne s'expriment pas au delà de la zone des vagues déferlantes.

Les courants de downwelling :

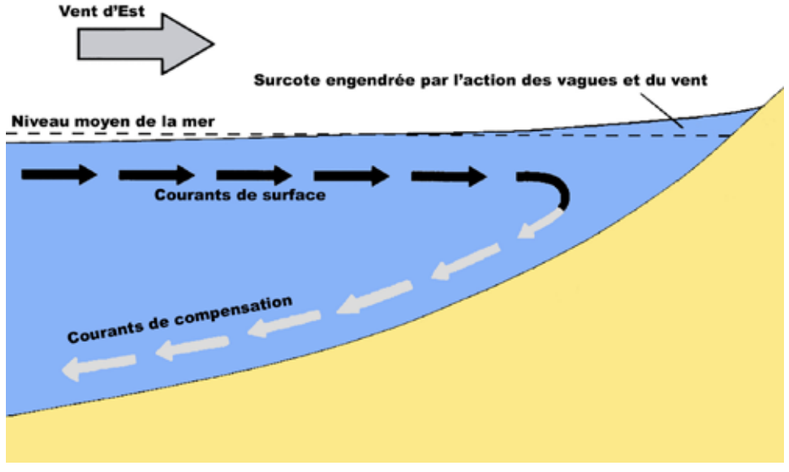

Le frottement du vent sur la surface de la mer pousse les couches d'eau superficielles contre le rivage en entraînant une surélévation du niveau marin qui se surajoute à celle qui est produite par le déferlement des vagues.

L'amplitude de la surcote directement engendrée par la poussée éolienne est largement plus importante que celles associées aux déversements de vagues. Il en résulte que les courants de compensation « downwelling » sont nettement plus puissants que les courants d'undertow et qu'ils s'écoulent en direction du large bien au delà de la zone de déferlements des vagues. Ces courants de downwelling circulent eux aussi sur le fond. Leur orientation est perpendiculaire ou oblique par rapport aux rivages.

Les courants de dérive :

La réflexion des houles qui percutent les rivages à l'oblique, engendre des mouvements d'eau qui sont parallèles au rivage. Ce sont des courants de dérive littorale.

L'action déterminante des courants marins à Pampelonne :

Dans la baie de Pampelonne, il est évident que sont les vents de nord-est et d'est qui régulent la sédimentologie locale

Houle par vent de Nord-Est (d'aprés Orsolini / 1978)

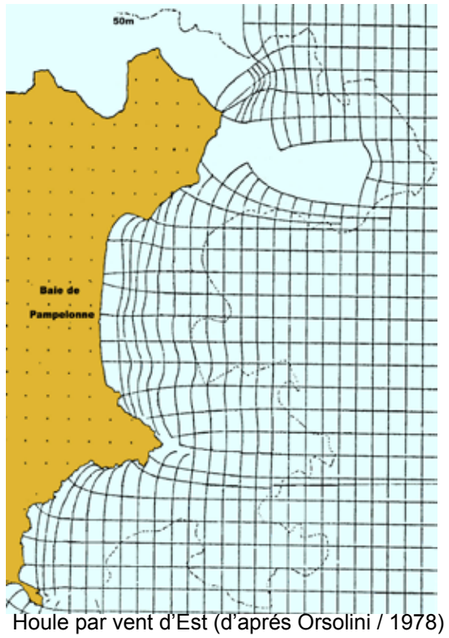

Houle par vent d'Est (d'aprés Orsolini / 1978)

En situation de tempêtes exceptionnelles, lorsque la direction de la houle coïncide avec celle du vent, les courants de downwelling et d'undertow s'écoulent en synergie. Sur la côte varoise, il n'échappe pas que les puissants vents d'est sont souvent concomitants de situations dépressionnaires avec épisodes pluvieux. La situation dépressionnaire amplifiant les surcotes engendrées par les vagues et le vent, il en découle que les courants de retour sont dynamisés par ces conditions atmosphériques.

Lorsque les courants de retour se montrent particulièrement puissants, ceux-ci sont susceptibles d'emporter au large les sédiments dont ils se chargent. Il est possible que ces sédiments en suspension se soustraient définitivement au stock de sédiment qui entre en jeu dans la mise en place des plages pendant la belle saison.

Dans le « vase clos » que représente la baie de Pampelonne, les « évacuations » de sédiments vers le large qui surviennent lors des grosses tempêtes d'hiver ou d'équinoxe doivent être compensées par des apports alluvionnaires pour que soit naturellement conservé un stock de sable « utile » qui soit profitable au maintien des surfaces de plage.

En situation de vent d'est la houle frappe le rivage à la perpendiculaire alors qu'en situation de vent de nord-Est elle l'aborde selon un angle d'une vingtaine de degré qui a pour incidence majeure de donner le jour à un courant de dérive littoral orienté du nord au sud.

Ce courant de dérive littorale est amplifié par l'appel d'eau que les courants de compensations (undertow et downwelling) engendrent dans le sud de la plage en chassant des masses d'eau considérables vers le large. Il a pour effet de ronger l'extrémité nord de la plage de Pampelonne en entraînant le sable de cette portion de plage vers les sud, au plus grand désespoir des exploitants qui sont installés au nord de la plage.

Par opposition, le courant de dérive littorale qui prend naissance sous l'effet de la houle de sud-est est un courant susceptible d'engraisser en sédiment la portion nord de la plage de Pampelonne. Or, la rose des vents locale met en évidence la discrétion des vents de sud-est tandis que les vents de nord-est sont clairement tapageurs.

Les années qui connaissent des tempêtes de nord-est et d'est particulièrement violentes, avec frappes alternées des houles qu'elles engendrent, se soldent logiquement par une réduction des surfaces de plage du secteur nord. Lorsque ces tempêtes sont accompagnées de fortes pluies, la destruction des cordons de plage est aggravée par le gonflement des oueds littoraux qui emportent tout sur leur passage (situation de l'automne 2008).

Les courants de retour et l'implantation de l'herbier de posidonie :

Les herbiers de posidonies sont bien établis sur les rivages de la Méditerranée. Sous des eaux relativement transparentes qui sont éloignées des estuaires, les posidonies peuvent s'établir entre 1 m et 40 m de profondeur, tout particulièrement sur substrats meubles. La plupart des baies de la presqu'île de St Tropez sont marquées par la présence de plages qui sont prolongées en mer par des lobes sableux parfaitement apparents sur photographies aériennes. Potentiellement, ces espaces sableux situés à faibles profondeurs conviennent parfaitement à la Posidonie. Le labourage des fonds marins par les courants de retour «undertow» et «downwelling» expliquent que ces petits fonds sableux puissent rester vierges de posidonies.

Dans les secteurs relativement épargnés par ces courants de fond, la posidonie peut s'implanter dans 1 m d'eau. Indépendamment des facteurs limitant liés à la nature du substratum, la limite supérieure de l'herbier reflète la vigueur d'expression des courants.

Dans les baies comme celles de Cavalaire et de Cavalière qui connaissent des entrées de houles relativement uniformes et perpendiculaires aux rivages sous des directions de propagation de secteur est à sud-est, l'intensité des courants de retour est assez constante. Seules les portions ouest de ces baies connaissent des courants plus forts en étant davantage exposées aux forces de frappe générées par le vent d'est et sa houle. L'implantation de l'herbier de posidonie dans ces baies rend parfaitement compte de cette situation sur un substrat sableux homogène.

La limite supérieure de l'herbier y est quasi équidistante de la ligne de rivage. Du fait de l'existence de courants de retour légèrement plus forts à l'ouest des baies, la limite de l'herbier y est légèrement repoussée vers le large.

Existence et orientations des courants de retour sont révélés par la physionomie de l'herbier. En effet, l'herbier intègre des chenaux de circulation des courants qui se distinguent parfaitement sur les photographies aériennes entre les touffes de posidonies.

Dans le cas de la baie de Pampelonne, on n'observe pas une équidistance de la limite supérieure de l'herbier par rapport à la ligne de rivage. L'herbier s'éloigne assez brutalement du rivage passé le tiers nord de la baie où il s'établit en moyenne à -7 m de profondeur. Au delà, il gagne progressivement la profondeur de -15 m qui correspond à son éloignement optimal du rivage sur le site.

A l'extrême nord de la baie de Pampelonne, les chenaux de courants de retour ne sont pas apparents sur photographies aériennes. Cela indique que cette portion de littoral est relativement épargnée par les fortes houles et par les courants de retour.

Les hauts fonds qui entourent le cap de St Tropez brisent effectivement la houle d'est, mais surtout celle de nord-est avant que celles-ci n'atteignent les rivages nord de la baie.

Cette protection vis à vis des fortes houles s'amoindrit dans le secteur de la « Toison d'or » où les chenaux de courants commencent à se distinguer sur les marges de l'herbier.

L'herbier situé en face du Kon-Tiki, sur le rehaussement topographique de la «sèche de Salagru», comportent de nombreux chenaux bien marqués qui témoignent d'un renforcement des courants de retour dans ce secteur.

Les chenaux de courants peuvent encore s'observer sur les franges de l'herbier par -15 m de fond, à environ 1000 m du rivage. Cette observation rend bien compte de la puissance des courants de retour dans ce secteur de la baie lorsque se manifestent de violentes tempêtes.

Le plan de vagues de la baie de Pampelonne sous vent de nord-est, permet de comprendre que les fortes houles qui évitent ou qui rebondissent sur les hauts fonds du cap de St Tropez, se focalisent sur les rivages sud de la baie en y concentrant toute leur énergie. Ainsi, les courants de retour y sont-ils extrêmement puissants au point de repousser les limites de l'herbier jusqu'à 1000 m du rivage. Les contours des fonds sableux et la limite supérieure de l'herbier dans la baie de Pampelonne relèvent donc de la puissance des courants marins de retour.

Dans deux baies voisines de celle de Pampelonne, ouvertes elles-aussi vers l'est et encadrées au nord par un cap qui détourne la houle de nord-est (baie de Bon-Porté/ cap Camarat et baie de Bougnon / pointe des Issambres), s'observent les mêmes figures de répartition des fonds sableux au large des plages. On y constate aussi un recul ostensible de l'herbier vers le large en secteur sud.

Ces observations confirment que les courants de fonds déterminent largement la nature des fonds marins dans la baie de Pampelonne.

Bilan sédimentaire de la Baie de Pampelonne et évolution du trait de côte :

L'étude de la topographie sous-marine de la baie de Pampelonne, telle qu'elle apparaît sur la carte marine levée en 1897 et telle qu'elle apparaît sur des relevés bathymétriques récents (relevés de l'Observatoire marin), met en évidence une grande stabilité des fonds marins jusqu'à nos jours.

Cette stabilité topographique des fonds marins laisse supposer un trait de côte peu modifié depuis un siècle.

Une étude de l'évolution du trait de côte réalisée à partir de photographies aériennes pour la période de 1955 et 1998 (Observatoire marin), fait cependant apparaître une tendance au recul du trait de côte à Pampelonne (illustration ci-dessous).

Source: Observatoire marin

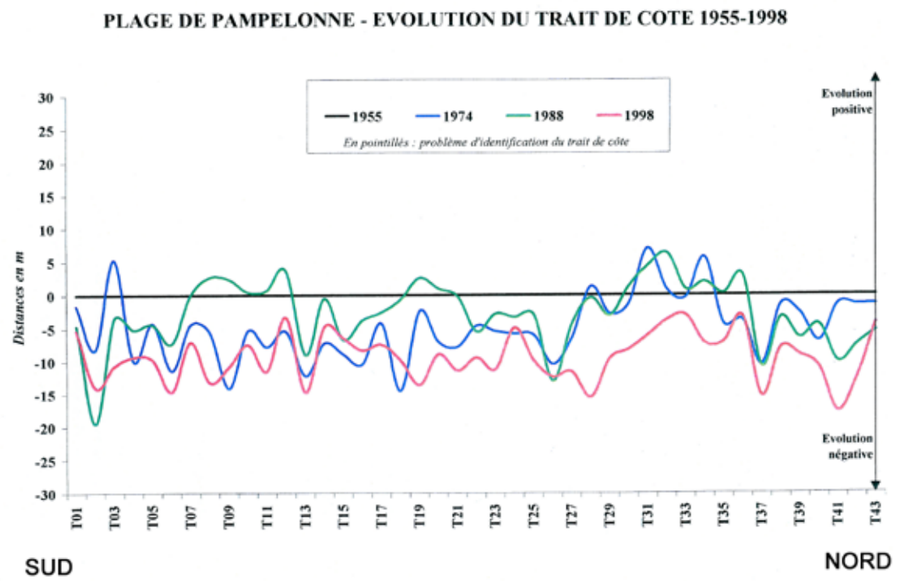

De notre point de vue, ce recul du trait de côte peut être imputé à 3 facteurs qui sont représentés par :

1) La dégradation anthropique de la dune et de sa végétation qui a engendré une baisse générale de la topographie de la plage fixée.

2) La montée des eaux marines. En effet, des mesures effectuées depuis 1884 par le marégraphe de Marseille indiquent que le niveau moyen de la mer Méditerranée est monté de 11 cm au cours du dernier siècle (soit une hausse moyenne de 1,1 mm / an). Il est évident que cette montée des eaux accentue la force d'érosion de la mer par tempêtes de vent d'est sous de basses pressions atmosphériques.
Les mesures altimétriques des niveaux océaniques réalisées par satellite depuis 1992 (programme Topex-Poseïdon) indique un taux d'élévation des océans plus important, puisqu'il est établi à environ 3 mm par an. Sous l'inexorable montée des eaux, il est évident que la force d'érosion des tempêtes ira en s'accentuant, tout en faisant reculer le trait de côte.

3) L'augmentation de la puissance des tempêtes. Dans le contexte du réchauffement global qui détermine une accélération des échanges thermiques à la surface de la planète, la fréquence des tempêtes et leur puissance moyenne, iront en s'accentuant. L'érosion du littoral en sera d'autant plus marquée.

Dans le cas où la violence des tempêtes serait à la hausse à Pampelonne depuis un demi-siècle (nous ne disposons pas de mesures permettant de l'attester), la puissance des courants de compensation et tout particulièrement celle des courants de « downwelling » iraient en s'accentuant. En corrélation avec cette augmentation d'intensité des courants « downwelling », une fuite croissante de sédiments vers le large pourrait être envisagée. Celle-ci ne pourrait que favoriser une réduction des superficies de plage.

La reconquête du milieu dunaire par la végétation et la protection de l'herbier de posidonie, constituent les mesures les plus simples de préservation de la plage, en stabilisant le substrat meuble sur de grandes superficies.

Dans l'absolu, l'édification de barrages conçus pour freiner la puissance du courant de dérive littoral nord-sud, pourrait réduire l'érosion du secteur nord de la plage lorsque se manifestent de grosses tempêtes de vents d'est.

Pour être épargnées par les violentes tempêtes que réserve le futur, les constructions littorales de Pampelonne devront être établies en situations surélevées et en arrière de cordons de dunes dont l'épaisseur et la hauteur devront être renforcées.

La vitalité de l'herbier de posidonie :

Dans la baie de Pampelonne, sous eaux cristallines et à l'abri de pollutions importantes, les contours de l'herbier de posidonie sont stables. Il est entendu que ce sont les courants de compensations intervenant lors des tempêtes de vent d'est qui déterminent les limites supérieures de l'herbier.

L'herbier de posidonie relève d'un intérêt écologique prépondérant. Il abrite une multitude d'organismes : algues, invertébrés, vertébrés. On connaît sa capacité d'oxygénation des petits fonds marins en saison chaude, lorsque la montée en température des eaux réduit leur teneur en oxygène.

D'autre part, en relation avec ce qui a été développé précédemment, il doit être entendu que l'herbier de posidonie agit sur la fixation du substrat marin au même titre que de nombreuses plantes qui fixent les dunes, en milieu aérien. En réduisant la vitesse des courants marins qui le traversent, l'herbier piège les particules en suspension dans l'eau et réduit la puissance d'érosion des courants marins.

Le piégeage des particules se traduit par un rehaussement des dépôts sédimentaires. Comme en milieu dunaire, les racines et les rhizomes des plantes constituent une sorte de résille naturelle qui maintient le substrat en place.

Même si les posidonies ne peuvent pas s'implanter sur les étendues de sable balayées par de violents courants marins, elles contribuent notoirement à stabiliser et raffermir les fonds meubles de la frange littorale. Ce faisant, elles fortifient les soubassements et les basses pentes des dômes de sable engloutis dont les plages représentent les parties émergées.

Les chenaux de courants de retour induits par les vents dominant d'est et de nord-est et les zones de régression des herbiers de Posidonies

On sait aussi que l'accumulation des feuilles mortes de posidonies sur les plages, assure leur protection vis à vis de l'érosion par les vagues, alors que leur présence dans les eaux des petits fonds, augmentant largement la viscosité de l'eau, réduit aussi la puissance érosive de la houle.
Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées la posidonie est une pièce maîtresse des écosystèmes littoraux. Elle mérite largement son statut d'espèce protégée.

La cymodocée est une autre phanérogame marine protégée présente dans la baie de Pampelonne. Elle forme des herbiers extrêmement diffus et ténus sur les grandes étendues sableuses de la baie, sinon entre les colonies de posidonies.

Les différentes inspections menées sur l'herbier de posidonies sous l'égide de l'Observatoire marin rapportent l'existence d'un herbier vigoureux.

Une prospection réalisé en 2008 confirme que les eaux turbides rejetées par l'émissaire de Bonne Terrasse, condamnent inexorablement l'herbier de posidonie dans les parages immédiat de l'exutoire, à une profondeur de - 36 m qui se trouve être une profondeur limite pour le développement de la posidonie, si ce n'est en eaux particulièrement claires. On ne peut donc pas déclarer sans précautions que l'émissaire en question porte gravement atteinte au milieu marin et à l'herbier de posidonie.

La principale source d'inquiétude quant au maintien d'un herbier de posidonies vigoureux dans la baie, tient à la présence des algues invasives appartenant au genre Caulerpa. Ces espèces d'origine australienne peuvent faire dépérir les touffes de posidonies en les prenant d'assaut.
Caulepa racemosa forme précisément une colonie importante en périphérie de l'émissaire de Bonne Terrasse, en se substituant à la posidonie.

Une campagne de prospection menée en juin 2002 dans la baie de Pampelonne, concluait que le grand nombre de colonies de Caulerpa taxifolia qui y étaient recensées, rendait désormais impossible l'éradication de cette algue envahissante.

Le rapport intitulé « Suivi de l'invasion des algues introduites C. taxifolia et C. racemosa en Méditerranée – Ecomers – mars 2008 » informe que fin décembre 2007, la surface affectée par la présence de Caulerpa taxifolia dans le Var dépassait 6 040 ha pour un linéaire côtier de 70 km.

Concernant la baie de Pampelonne proprement dite, les dernières prospections datant de 2000 et de 2002 rapportent :

- pour le secteur nord de la baie (2000) : 1700 m de linéaire côtier colonisés pour 310 000 m² touchés ;

- pour le secteur compris entre le sud de la Baie et le cap Camarat (2002) : 2 500 m de linéaire côtier colonisés pour 1 250 000 m² touchés.

Comme de nombreuses plantes invasives, les Caulerpas colonisent d'autant plus vigoureusement les milieux dans lesquels elles s'introduisent, que ces derniers sont dégradés. Un écosystème équilibré laissant peu de niches écologiques vacantes est beaucoup plus difficilement colonisé par les intrus.

Nous savons que les dégradations de l'herbier de posidonies dues aux labourages des fonds marins par les ancres d'amarrage des navires, favorisent incontestablement l'expansion des Caulerpas.

La fréquentation nautique de la baie de Pampelonne étant très importante en été, avec qui plus est, la présence de navires de forts tonnages, il est indispensable de concevoir des solutions d'amarrages individuels et collectifs pour stopper les dégradations de l'herbier et bloquer du même coup l'expansion néfaste des caulerpas.

Aujourd'hui, il importe peu de consacrer du temps et de l'énergie à un inventaire exhaustifs des espèces présentes dans l'herbier de posidonie de la baie de Pampelonne, où résident des espèces protégées comme la grande nacre (Pinna nobilis) et l'hippocampe moucheté (Hippocampus ramulosus), si rien n'est entrepris dans de brefs délais pour limiter les dégradations de l'herbier induites par les ancrages anarchiques des navires. Des mesures d'amarrage respectueuses des fonds marins doivent être réfléchies et mises en place au plus tôt, avant que ne s'observent des dégradations irréversibles du milieu marin.

6. Les établissements existant avant 1986 dans la bande des 100 mètres

Loisirs nautiques
Sporting Club
Tropézina
Tabou Beach Club
Tahiti
Crystal Beach Club
Bora Bora
Moorea
La Voile Rouge
Le Lagon Bleu
Pago Pago
Le Liberty
Le Neptune
Tiki Beach
Kon Tiki
Club 55
Les Murènes
Key West
Ocoa Plage
L'Orangerie
Nioulargo
Les Jumeaux
Polynésie
Coco Beach
Club les Palmiers
L'Aquaplage
Cabane Bambou
L'Esquinade
Tropicana
Les Bronzés

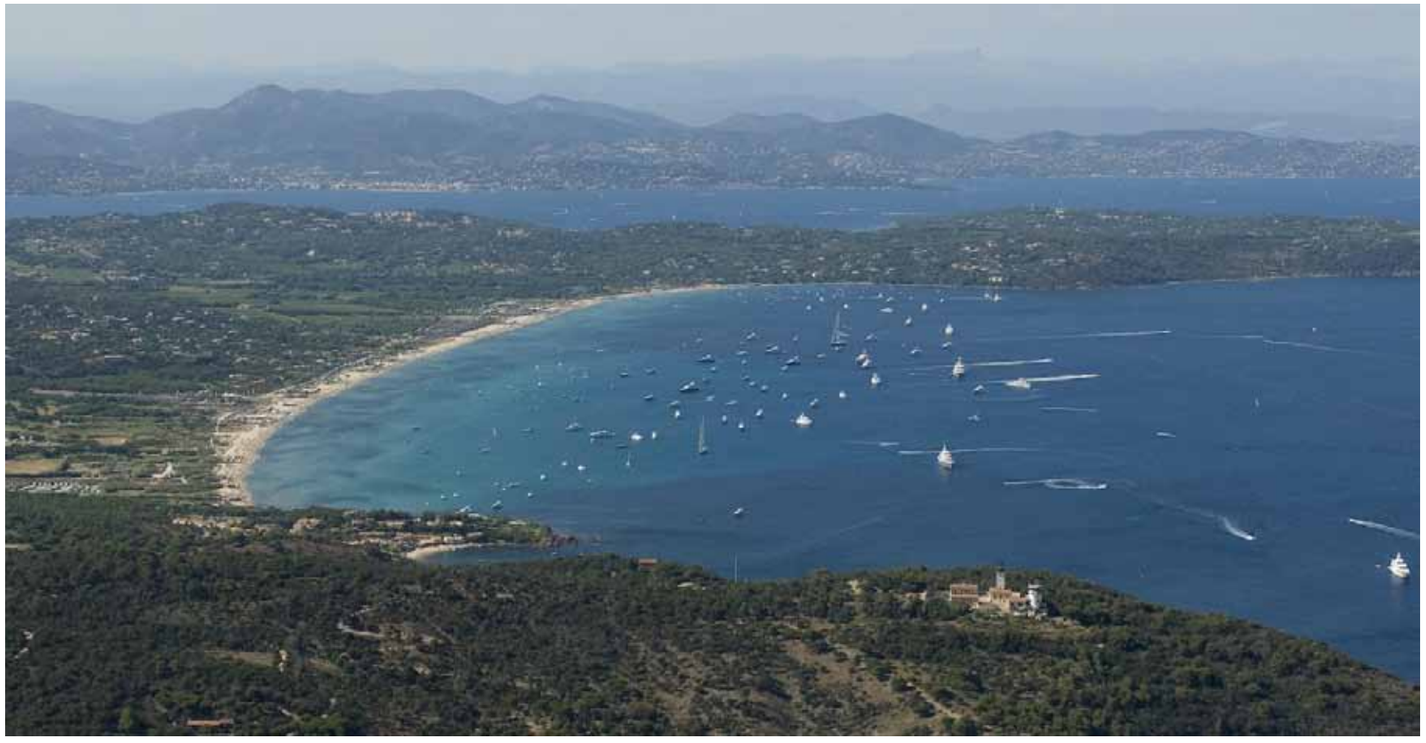

Constructions présentes dans la Bande des 100 mètres. Hors DPM et zone urbaine. Etablissement lié à l'activité balnéaire sur terrains communaux (le Migon)
Constructions présentes dans la Bande des 100 mètres. Hors DPM et zone urbaine. Etablissements liés à l'activité touristique
Constructions présentes dans la Bande des 100 mètres. Hors DPM et zone urbaine. Etablissements non liés à l'activité touristique

LOISIRS NAUTIQUES

PLAN DE SITUATION

LOISIRS NAUTIQUES LOMBARDI
«non motorisés»

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 7,5 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 36 m²
LINÉAIRE du LOT: 6 m

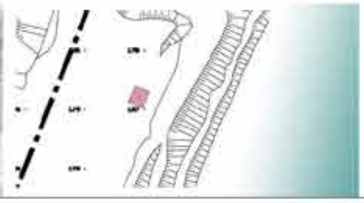

LOISIRS NAUTIQUES LEONARD
«non motorisés»

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 20 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 36 m²
LINÉAIRE du LOT: 6 m

SUN FORCE BEACH
(loisirs nautiques «motorisés»)

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 36 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 144 m²
LINÉAIRE du LOT: 12 m

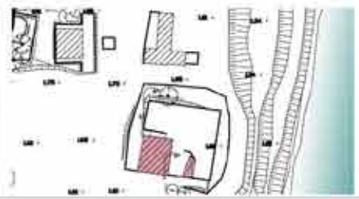

LOISIRS NAUTIQUES PEZZOTTI
«non motorisés»

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 36 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 36 m²
LINÉAIRE du LOT: 6 m

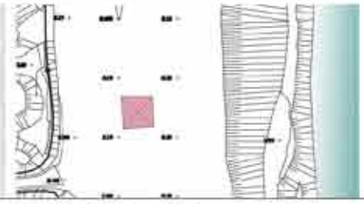

LOISIRS NAUTIQUES CORTI (KAUPO)
«non motorisés»

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 36 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 36 m²
LINÉAIRE du LOT: 6 m

TEAM WATER SPORT
« loisirs nautiques motorisés»

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 27 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 144 m²
LINÉAIRE du LOT: 12 m

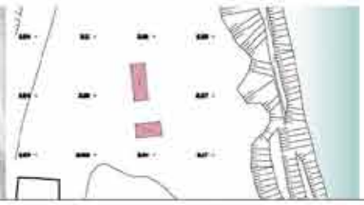

LOISIRS NAUTIQUES TOTO
«non motorisés»

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 36 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 36 m²
LINÉAIRE du LOT: 6 m

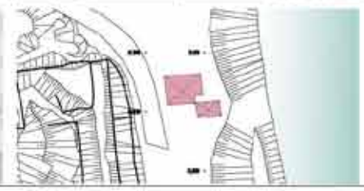

VUES LOINTAINES en 2008 | PHOTOGRAPHIES AERIENNES en 2008 | RELEVÉS DE GEOMETRE 1/1000° en 2008 | VUES PROCHES en 2008

SPORTING CLUB LOT N° C
DATE DE CREATION : 1968

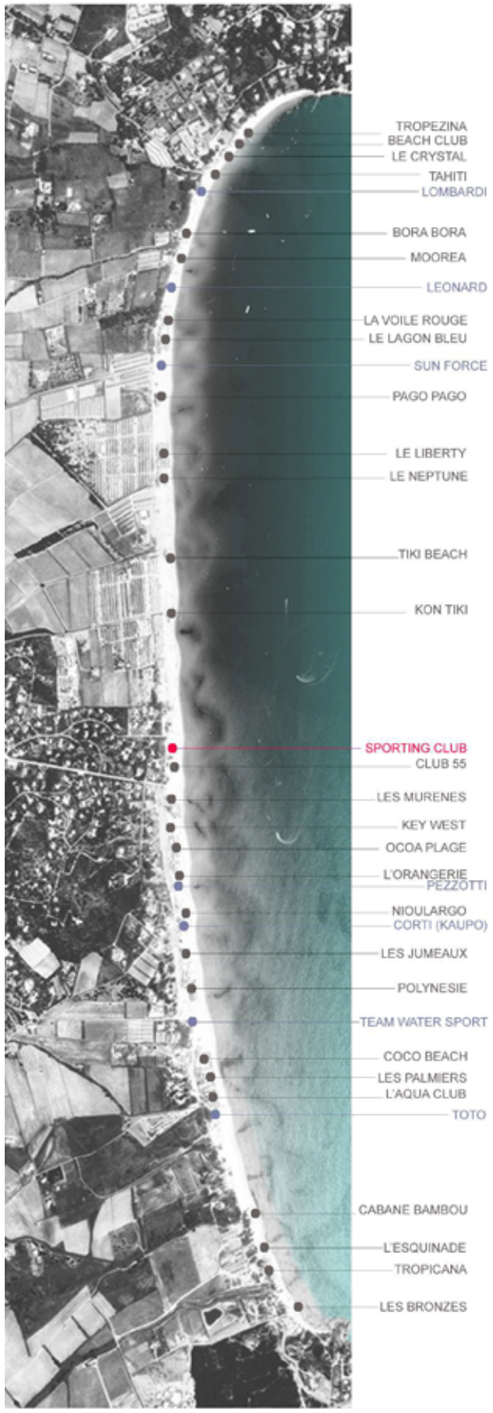

PLAN DE SITUATION

DESCRIPTIFS :

Volume : 2 volumes de type algeco placés pour la saison été et 3 pergolas
Façade : Préfabriqués non habillés
Matériaux: Préfabriqué, bois et canisse pour pergolas
Couleurs : Blanc, marron
Hauteurs : un niveau 2.5 m environ
Mobiliers : Parasol blancs, tables bois, trampoline

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	30 m²
SURFACE CONCÉDÉE sur DPM:	1480 m²
LINÉAIRE CONCÉDÉE:	40 m²

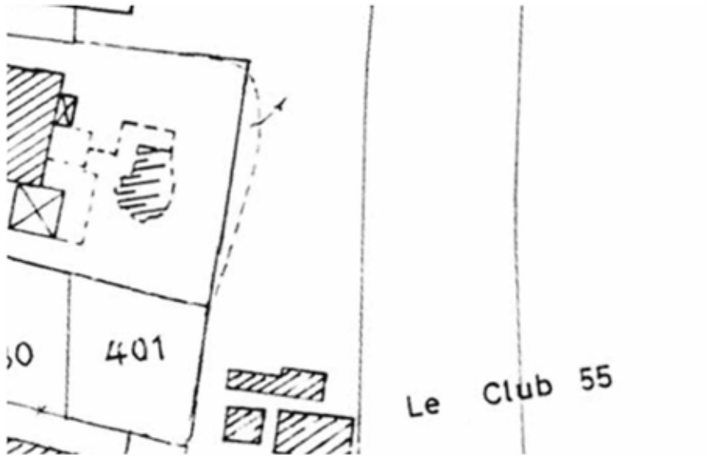

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

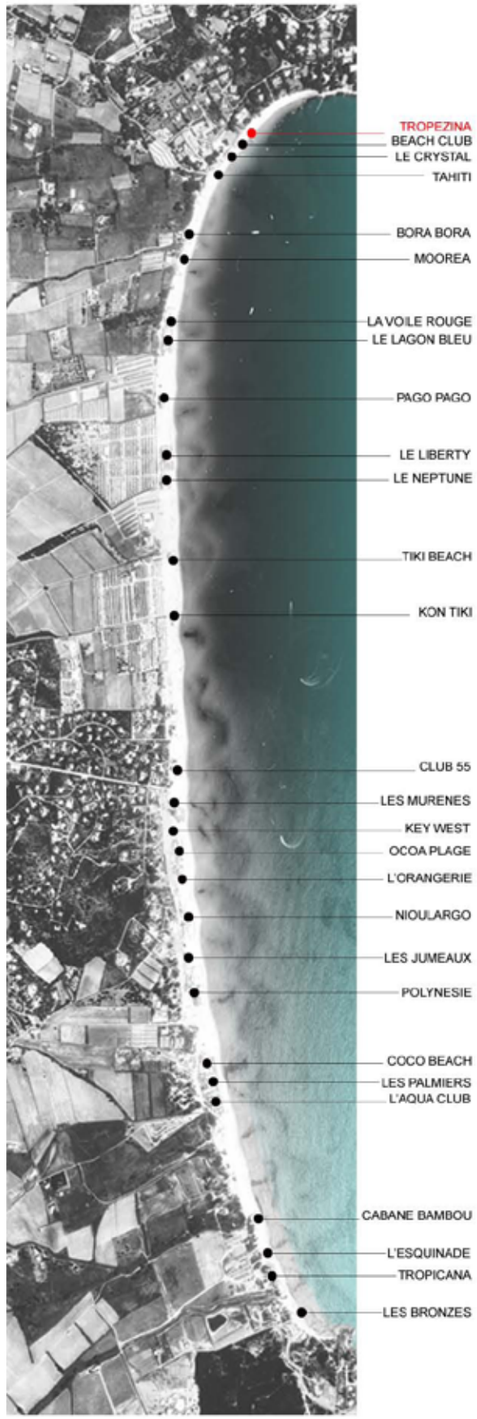

PLAN DE SITUATION

TROPEZINA LOT N° 1
DATE DE CREATION : 1976

PAROLE D'ACTEUR :

«Clientèle internationale très habituelle qui se retrouve pour partager repas et bains de mer. Exploitation depuis 32 ans»

DESCRIPTIFS :
Volume : Volume très compact sur tout le linéaire du lot de plage, avec terrasse sur pilotis surmontée d'une pergolas
Façade : Grandes ouvertures dissimulées derrière les pergolas
Matériaux: Bardage bois horizontal
Couleurs: Blanc
Hauteurs: 3, 4m
Mobiliers: Parasols blancs

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	380 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	800 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1 + 3*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

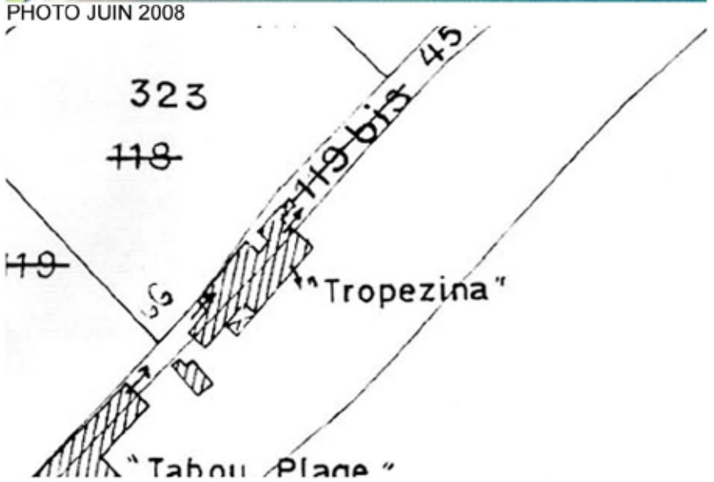

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

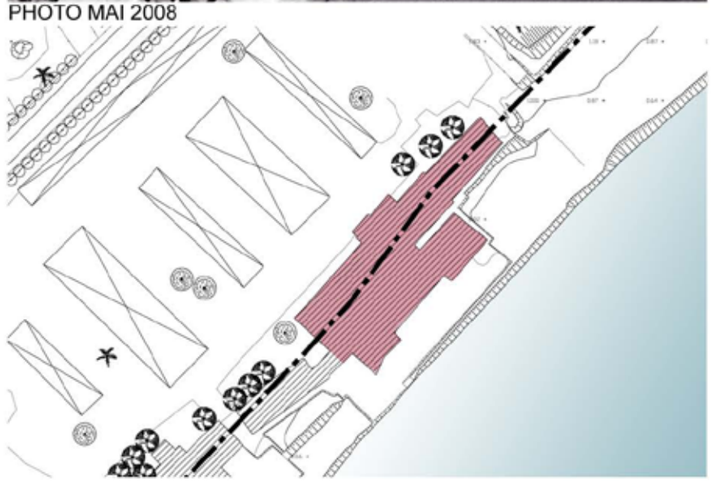

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

TABOU BEACH CLUB LOT N° 2
DATE DE CREATION : 1950

PAROLE D'ACTEUR : *«Ambiance familiale, conviviale, clientèle locale, régionale car fréquentation hors saison et en haute saison clientèle internationale. Bon rapport qualité/prix. Etablissement géré par de jeunes professionnels du tourisme et de la restauration»*

DESCRIPTIFS :
Volume: Deux constructions séparées sur tout le linéaire du lot de plage, toitures 2 pans
Façade: bardage bois horizontal
Matériaux: bois, tôles ondulées couleur tuile, plastique
Couleurs: marron blanc
Hauteurs: 1 niveau, 3m
Mobiliers : Matelas & parasols verts

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	310 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1140 m²
LINÉAIRE du LOT:	50 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

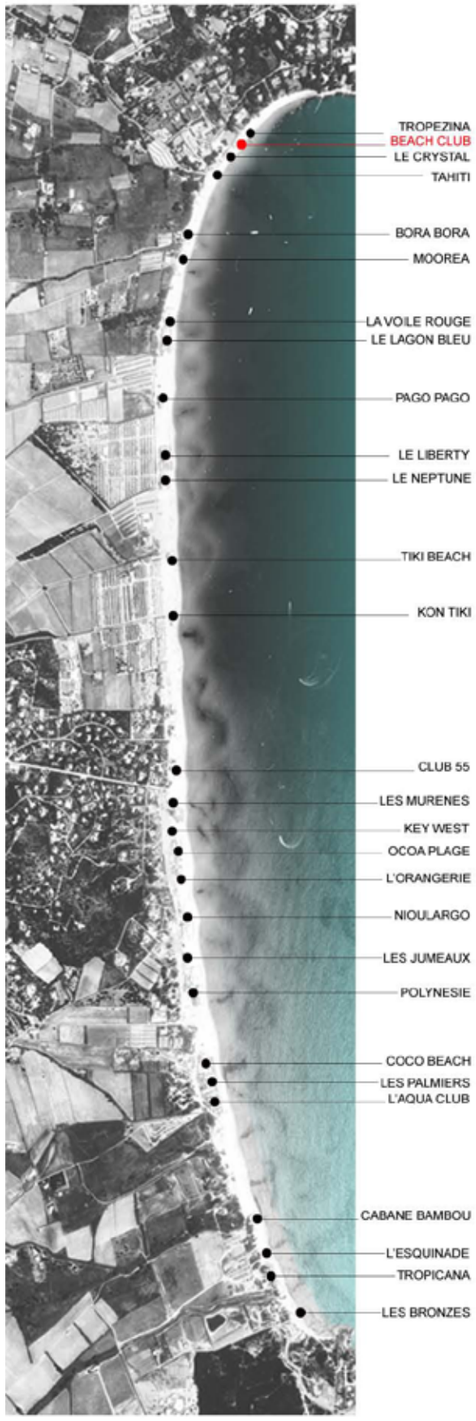

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

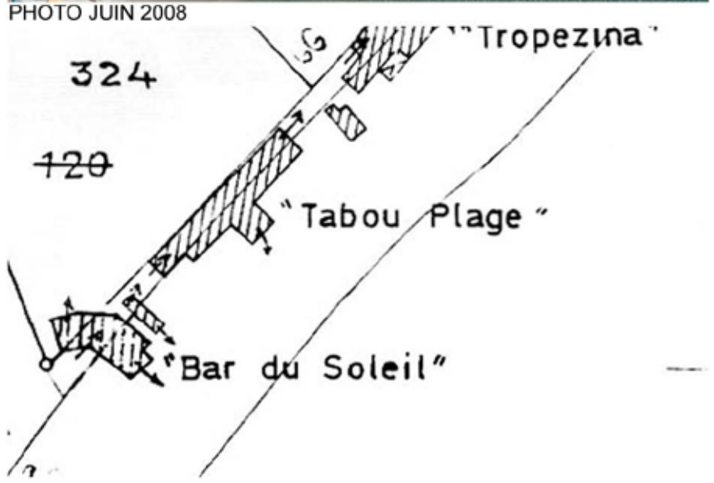

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

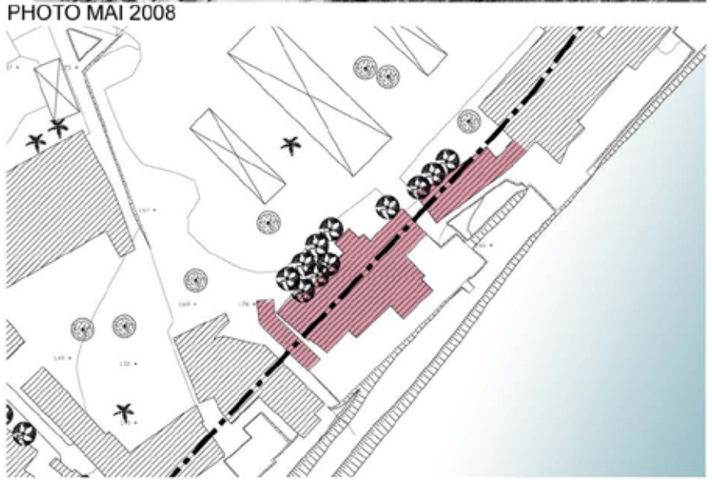

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

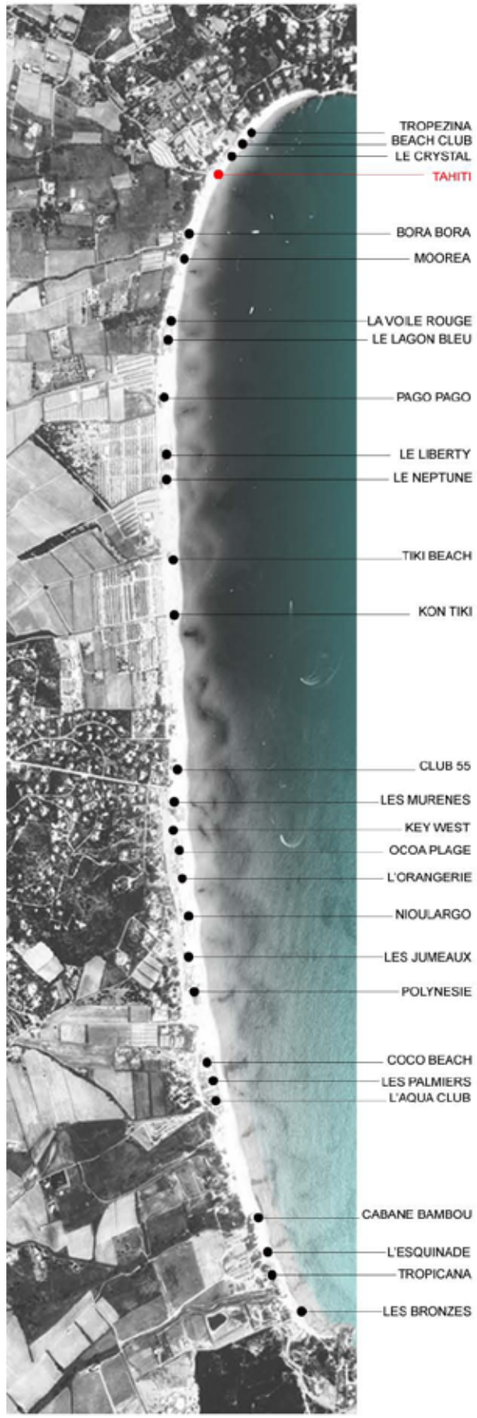

PLAN DE SITUATION

TAHITI LOT N° 3

DATE DE CREATION : 1952-1953

PAROLE D'ACTEUR :
«Excellente image et une bonne notoriété. Réputation sans tâche. Honnête et sérieux, à l'écoute et au service de la clientèle.
Prestation de qualité, cuisine inventive réalisée à partir de produits frais. Ambiance chic, décontractée, détendue et conviviale»

DESCRIPTIFS :
Volume : Trois volumes compacts distincts, toitures 1 & 4 pans
Façade : Grande terrasse et pergolas en façade
Matériaux: Maçonnerie et bois
Couleurs : Blanc, jaune et marron
Hauteurs : 3,4m
Mobiliers : Matelas & parasols oranges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 400 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2940 m²
LINÉAIRE du LOT: 100 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

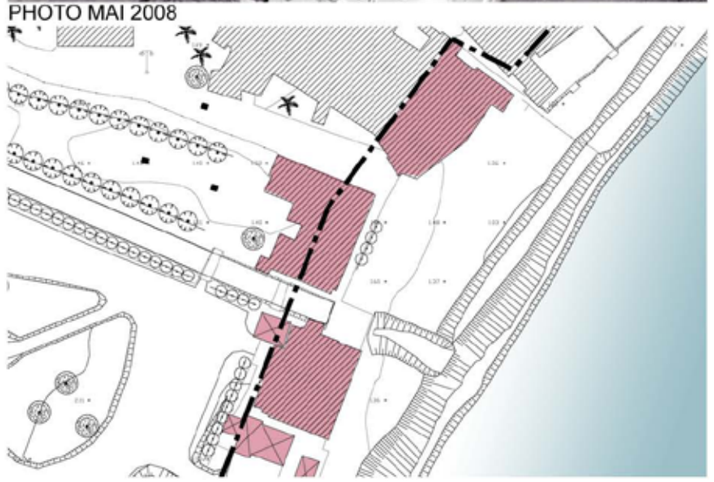

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

CRYSTAL BEACH CLUB LOT N° 3bis
DATE DE CREATION : 1950

PAROLE D'ACTEUR :
«Petite plage très agréable, entièrement réaménagée et adaptée à une clientèle recherchant à la fois un lieu serein et une ambiance décontractée et familiale»

DESCRIPTIFS :
Volume : Trois volumes distincts de caractères différents
Façade : La terrasse est surélevée
Matériaux: Bardage bois horizontal, tuiles, tôles ondulées, plastique
Couleurs: Blanc, beige, marron
Hauteurs: 1 niveau
Mobiliers: Bleu, Beige, contemporain

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	310 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	840 m²
LINÉAIRE du LOT:	35 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

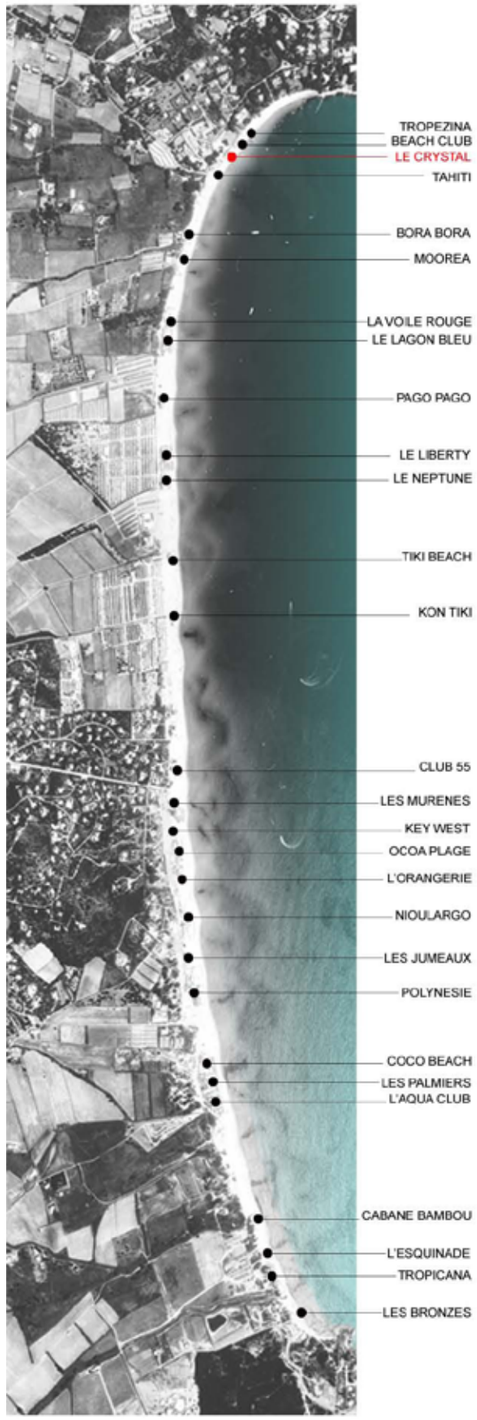

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

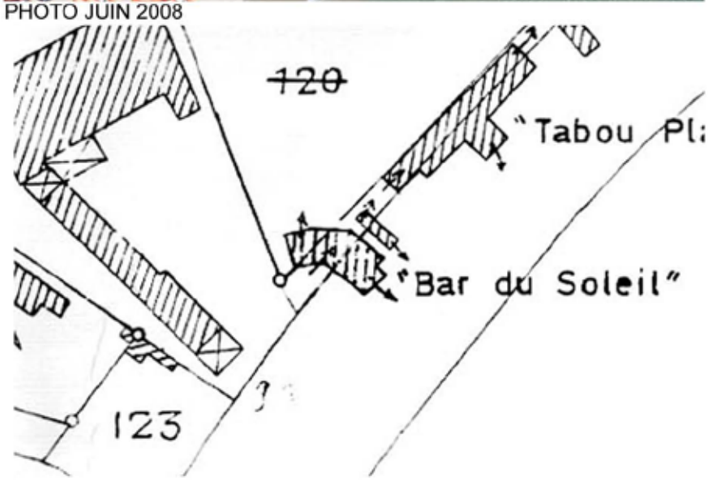

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

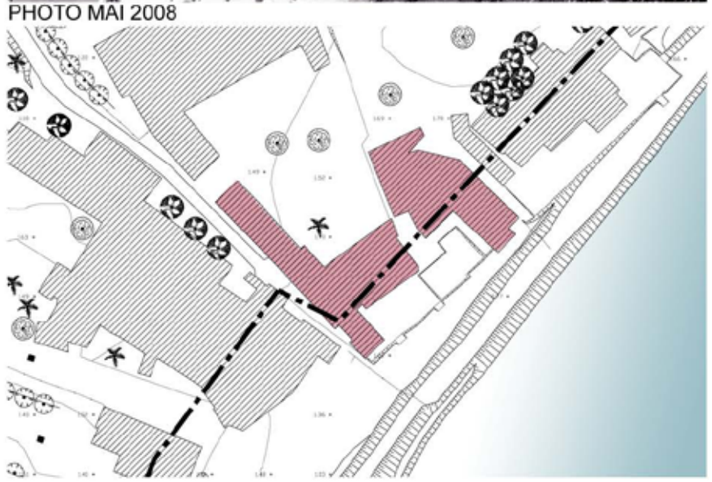

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

BORA BORA LOT N° 4

DATE DE CREATION : fin des années 50

PAROLE D'ACTEUR :
«Etablissement implanté dans un espace naturel, convivial et de qualité. Ambiance antillaise et exotique, ainsi que divers services à la clientèle (nettoyage plage, service de boisson et plats rapides, plagistes, boutiques)»

DESCRIPTIFS :
Volume : Volume compact centré sur la limite arrière du lot de plage.
Façade : Grande terrasse et pergolas en façade, surmontée de deux frontons à chaque extrémité
Matériaux: Bardage bois horizontal
Couleurs: Rose, blanc
Hauteurs: 3,4m
Mobiliers : Transats en plastique, matelas & parasols Bleu ciel

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 280 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1080 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

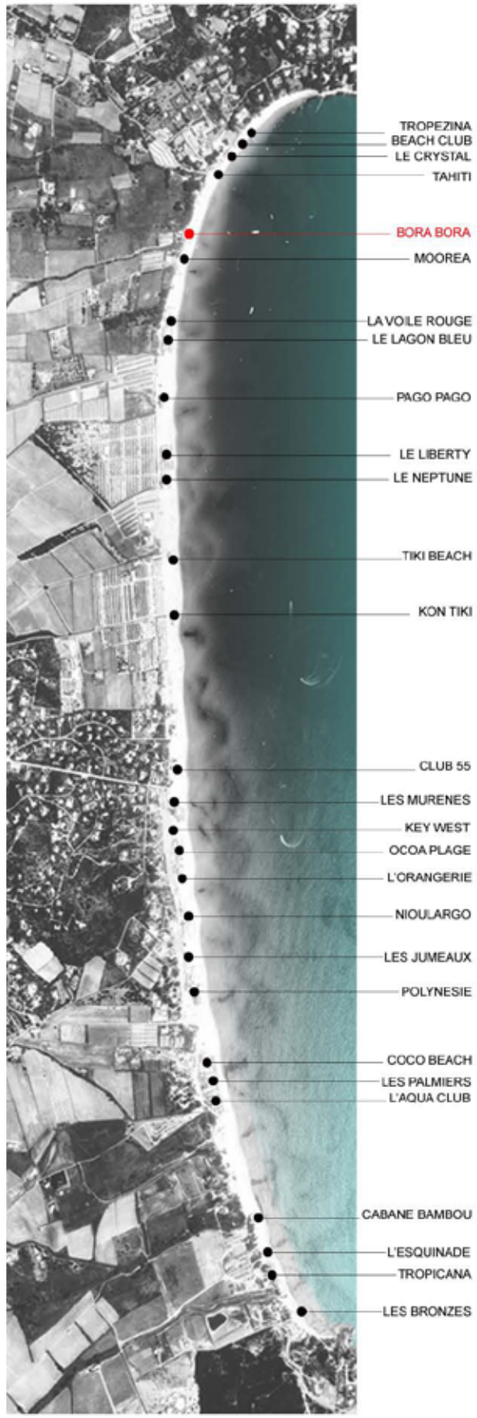

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

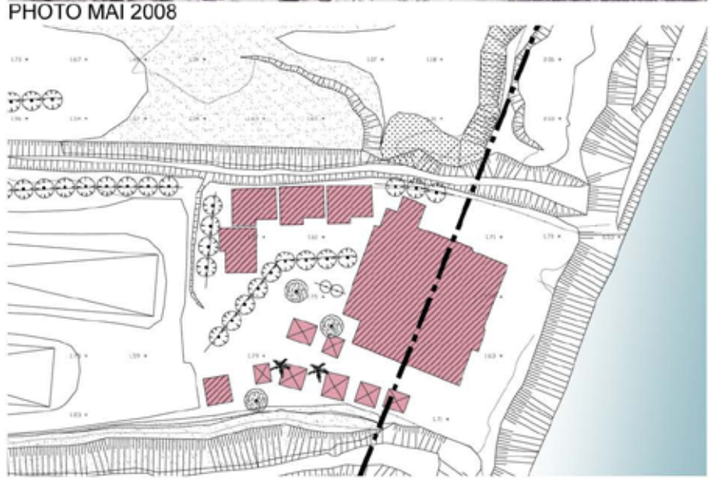

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

MOOREA LOT N° 5
DATE DE CREATION : 1958

PAROLE D'ACTEUR :

«Accueil, sérieux, agréable clientèle de 30 à 70 ans. En clair très professionnel»

DESCRIPTIFS :

Volume : Un petit volume sur la limite du DPM avec une toiture à 2 pans et un autre en limite du lot de plage dans l'alignement d'un bâtiment hors DPM
Façade : Cachée par une grande terrasse voilée
Matériaux: Roseaux, bardage bois horizontal et vertical, maçonnerie
Couleurs : Marron, beige, blanc
Hauteurs : 3,4m
Mobiliers : Mobiliers bois, transats en plastique, matelas marrons, parasols blancs & marron

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 150 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1100 m²
LINÉAIRE du LOT: 80 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

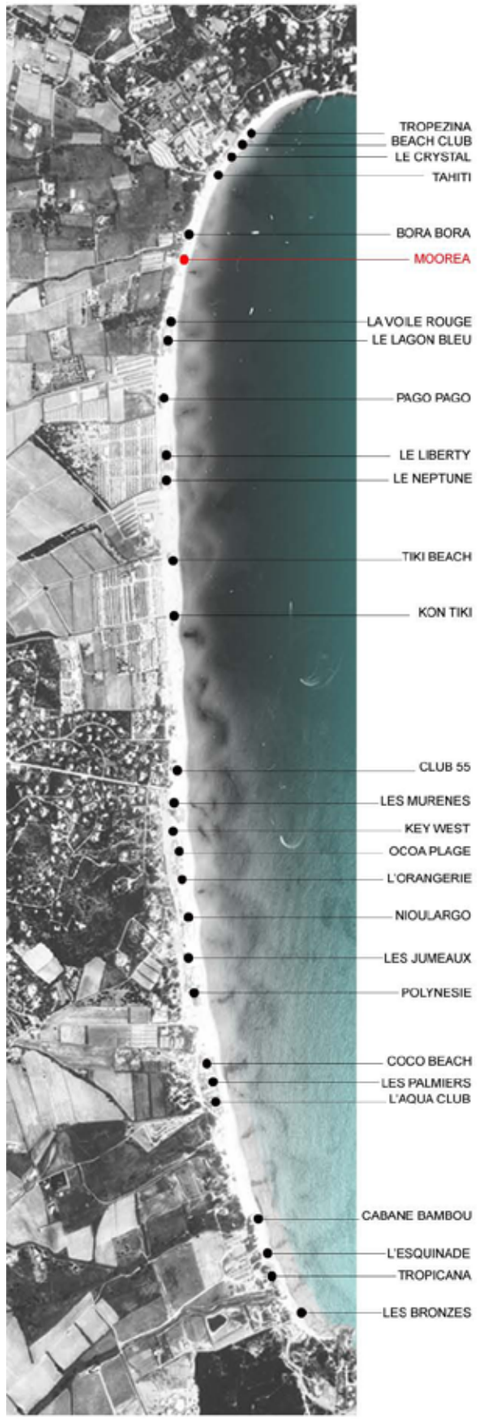

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

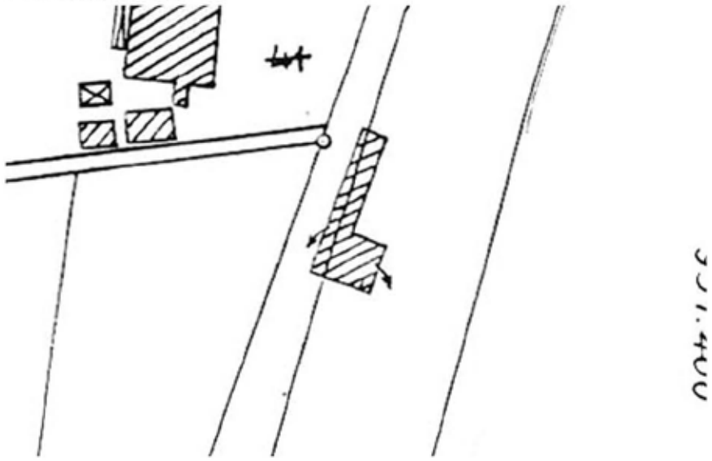

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

LA VOILE ROUGE - Bâti démoli suite au jugement du 25/03/2011

DATE DE CREATION : 1963

Le lot de plage est supprimé mais les bâtiments sont existants sur le DPM en 2008

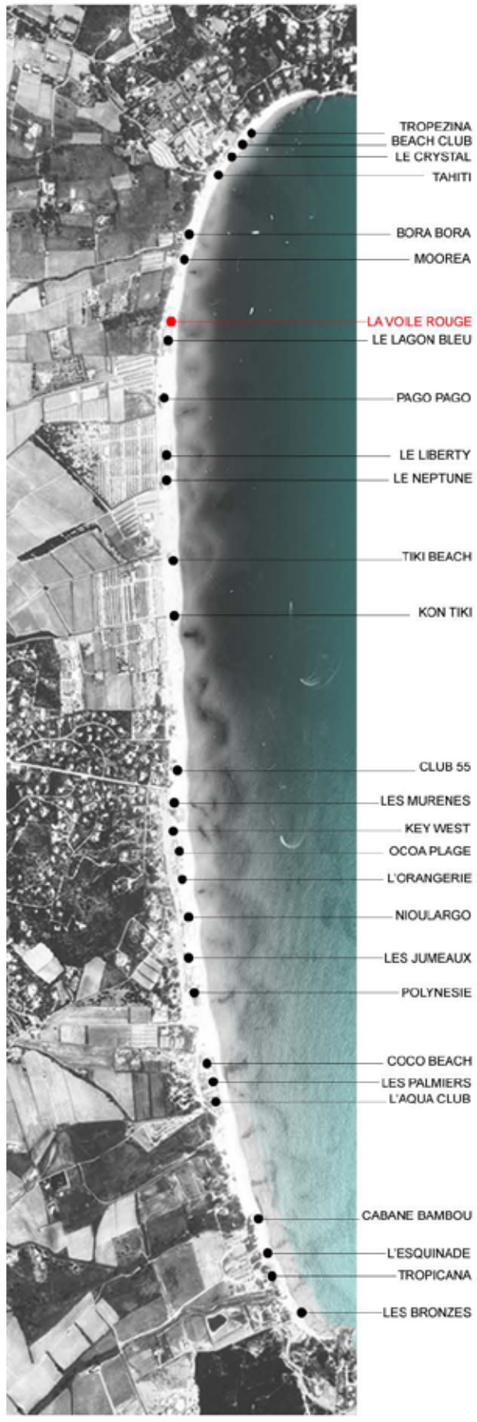

PLAN DE SITUATION

DESCRIPTIFS :
Volume : Plusieurs volumes étroits et allongés, grand linéaire de bâti
Façade : Petite terrasse et pergolas
Matériaux: Bois, maçonnerie, roseaux, tôle ondulée, préfabriqué
Couleurs : Blanc
Hauteurs : 3, 4m
Mobiliers : Transats en plastique, matelas & parasols rouges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 180 m²
SURFACE du LOT sur DPM:
LINÉAIRE du LOT:
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+4*

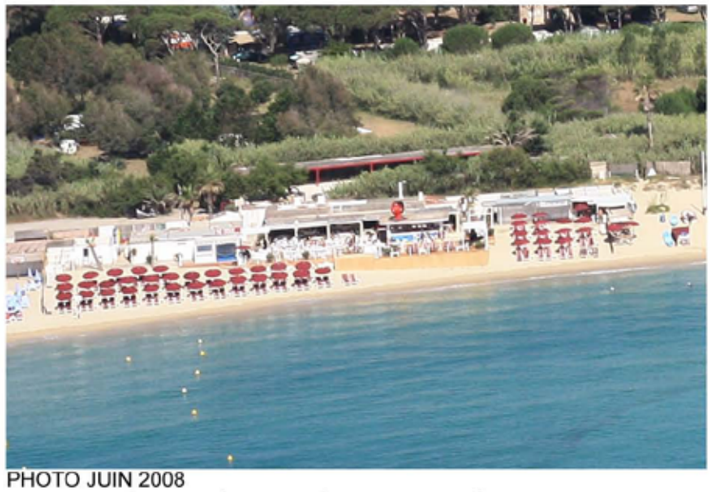

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

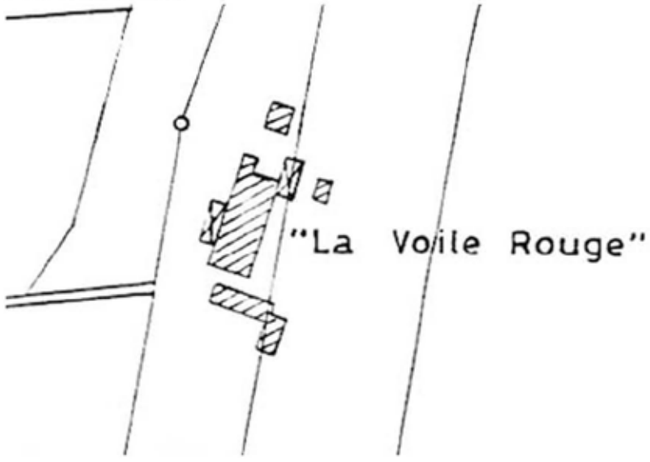

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

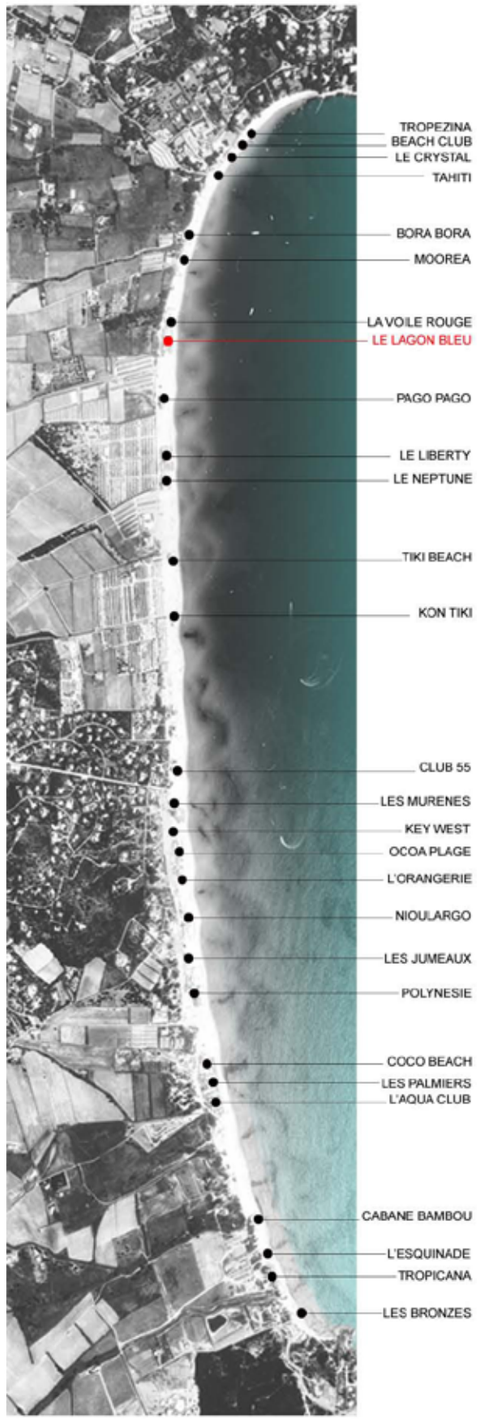

PLAN DE SITUATION

LE LAGON BLEU LOT N° 7

DATE DE CREATION : avant 1980

PAROLE D'ACTEUR :
«Aspect naturel et original. Vue panoramique sur la mer. Ambiance conviviale et familiale avec une clientèle d'habitués et ciblée entre 30 et 60 ans avec une forte proportion d'étrangers fidèles à la cuisine de la France et de Provence»

DESCRIPTIFS :
Volume : Un volume simple à 2 pans en bac acier avec de petits volumes hétéroclytes accolés
Façade : Petite terrasse et pergolas
Matériaux: Préfabriqué, bardage bois vertical et horizontal
Couleurs : Blanc, marron
Hauteurs : 3, 4m
Mobiliers : transats en plastique blanc, matelas & parasols bleu ciel

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	240 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1400 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1+4*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

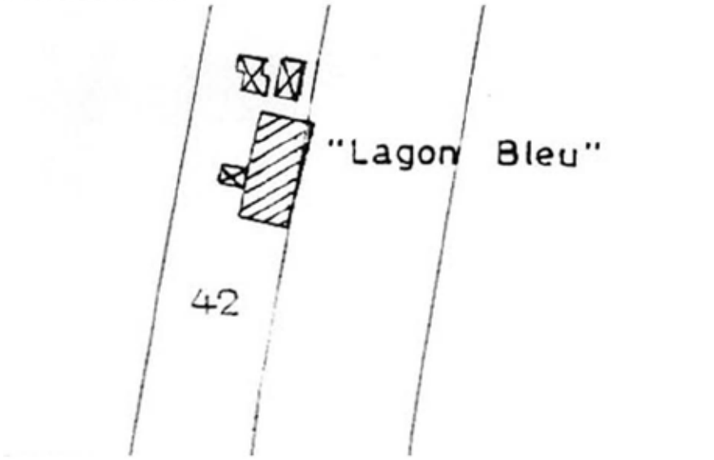

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

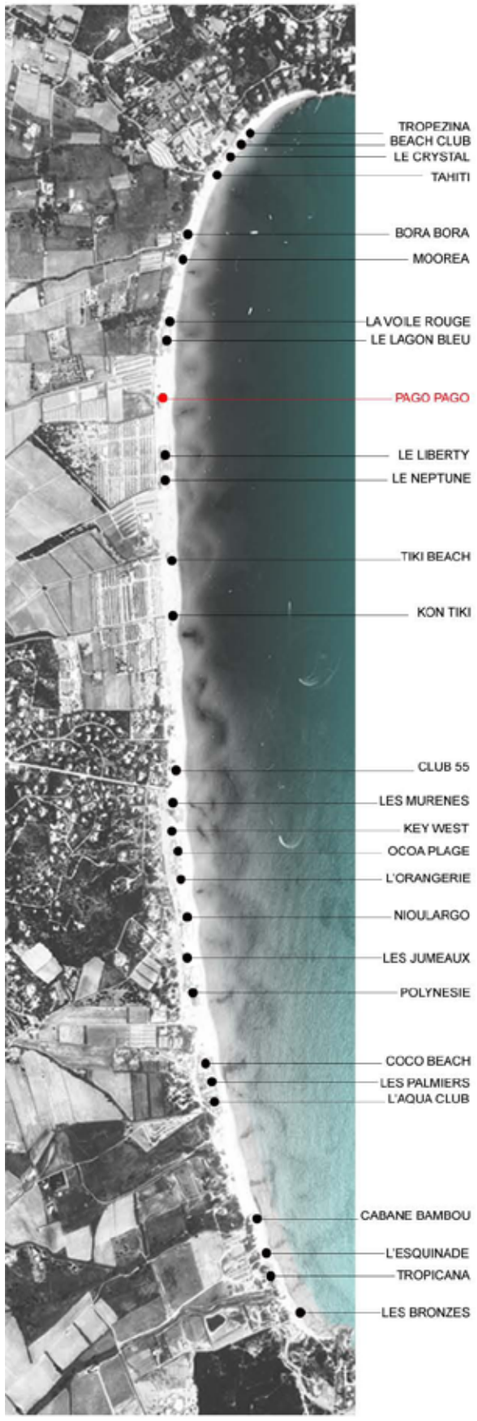

PLAN DE SITUATION

PAGO PAGO LOT N° 8
DATE DE CREATION : 1969

PAROLE D'ACTEUR :
«Les gens disent: petite plage romantique. Cabane du pêcheur, simplicité, calme, parasol. Vue mer, bruit de la mer, pas de musique.
Ambiance agréable, déjeuner les pieds dans le sable, bonne cuisine, fraîcheur légumes frais, poissons frais, tarte maison.
Un peu de fleurs géranium, plantes sauvages à l'arrivée».

DESCRIPTIFS :
Volume : Petit volume étroit implanté au fond & au centre du lot de plage
Façade : Petite terrasse et pergolas, ouvertures moyennes
Matériaux: Bardage bois vertical
Couleurs : Marron, jaune, blanc
Hauteurs : 3, 4m
Mobiliers : Transats en plastique, matelas bleu & blanc, parasols oranges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	200 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1720 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1 + 4*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

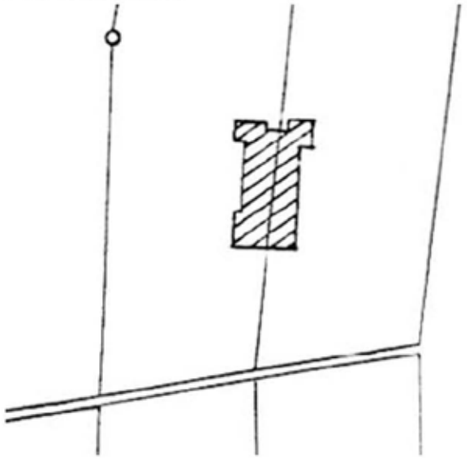

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

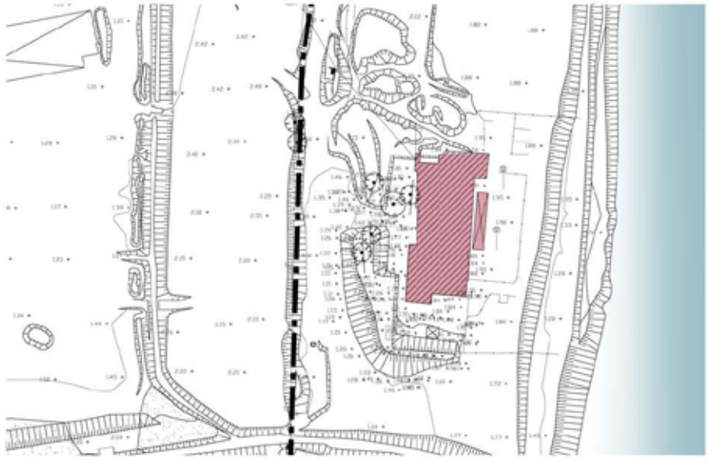

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

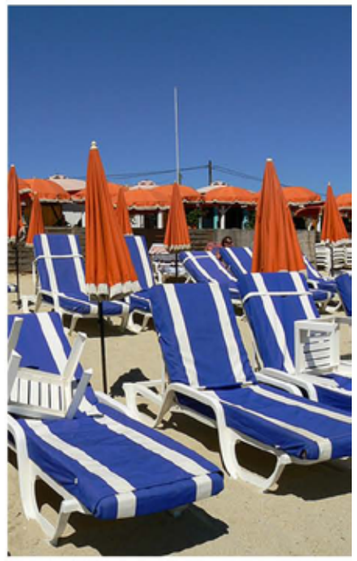

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

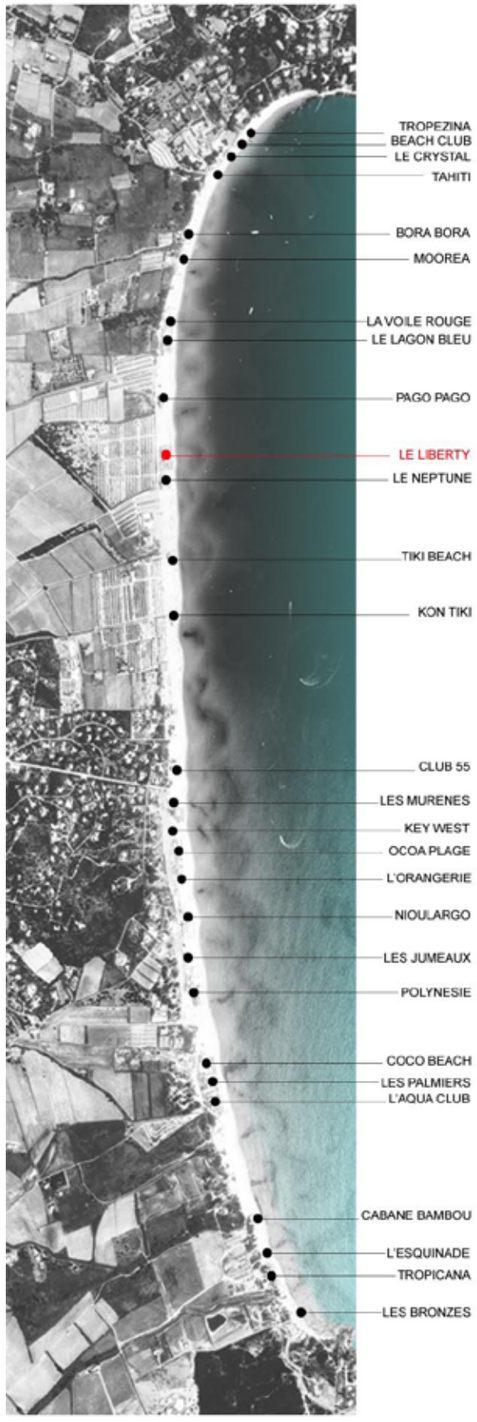

PLAN DE SITUATION

LE LIBERTY LOT N° 9
DATE DE CREATION : 1959

PAROLE D'ACTEUR :
«Etablissement à la décoration naturelle. Se fond dans le paysage de Pampelonne, véritable richesse du lieu»

DESCRIPTIFS :
Volume : Volume compact simple sur une moitié du linéaire du lot de plage, toiture 2 pentes
Façade: Grandes baies vitrées, terrasse surélevée
Matériaux: Bois, maçonnerie
Couleurs: Bleu, blanc, marron
Hauteurs 3, 4m
Mobiliers: matelas & parasols bleu & blanc

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	200 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1720 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1+4*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

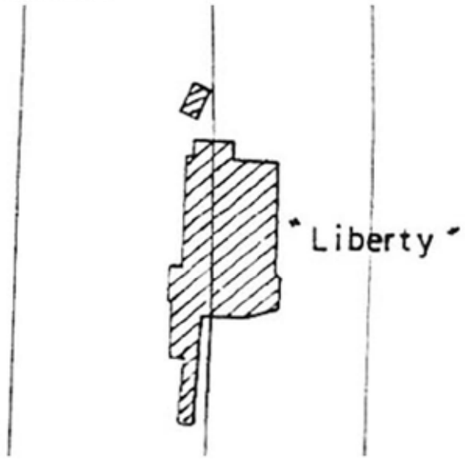

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

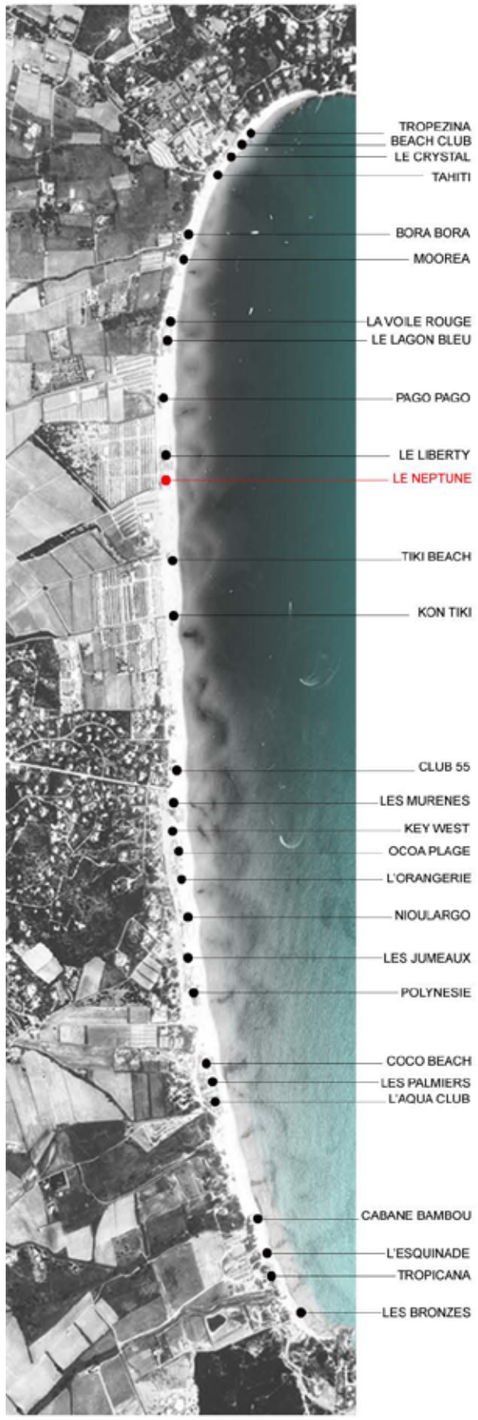

PLAN DE SITUATION

LE NEPTUNE LOT N° 10

DATE DE CREATION : fin des années 60

PAROLE D'ACTEUR :
«Propre, installation de plage de bonne qualité avec confort recherché les clients. Egalement surveillance de la baignade.
Nous privilégions les produits de la mer et travaillons exclusivement avec les vignerons locaux»

DESCRIPTIFS :
Volume : Plusieurs volumes accolés sur la moitié du linéaire du lot de plage avec un mode constructif différent pour chacun
Façade: façades hétérogènes, grande terrasse en bois surélevée
Matériaux: Bois, maçonnerie
Couleurs: Vert, blanc, marron
Hauteurs: 3, 4m
Mobiliers: Transats en plastique, matelas & parasols bleu & jaunes

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	230 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2280 m²
LINÉAIRE du LOT:	60 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1 + 4*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

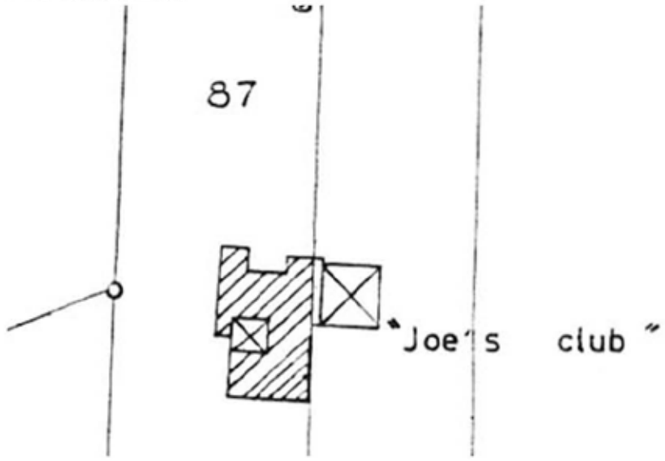

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

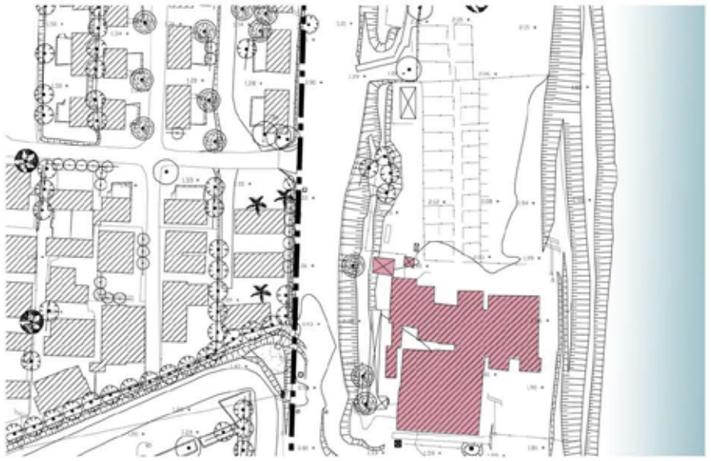

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

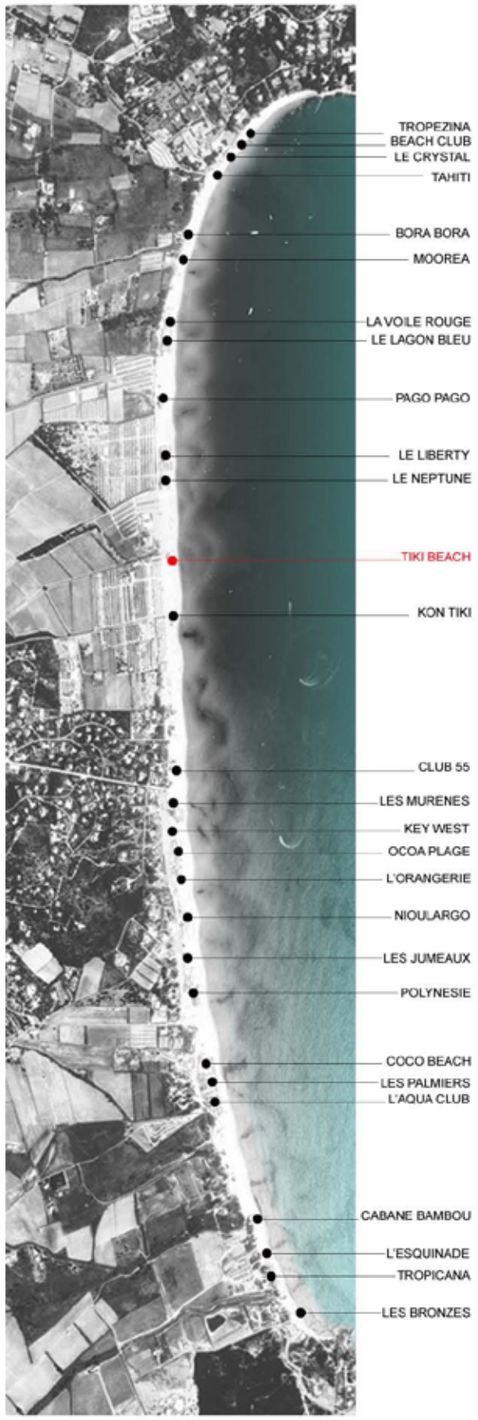

PLAN DE SITUATION

TIKI BEACH LOT N° 11

DATE DE CREATION : fin des années 70

PAROLE D'ACTEUR :
«Décor éxotique. Ambiance décontractée et familiale. Accueil personnalisé, les pieds dans l'eau»

DESCRIPTIFS :
Volume : 4 volumes compacts imbriqués, toitures 4 pans
Façade: En retrait derrière plusieurs huttes, ouverte
Matériaux: Bardage bois horizontal, bambous, paillon
Couleurs: Marron, jaune
Hauteurs: 1 niveau, environ 3,4m
Mobiliers: Tables & chaises en bois, matelas et parasols blancs & rouges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	250 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2240 m²
LINÉAIRE du LOT:	35 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

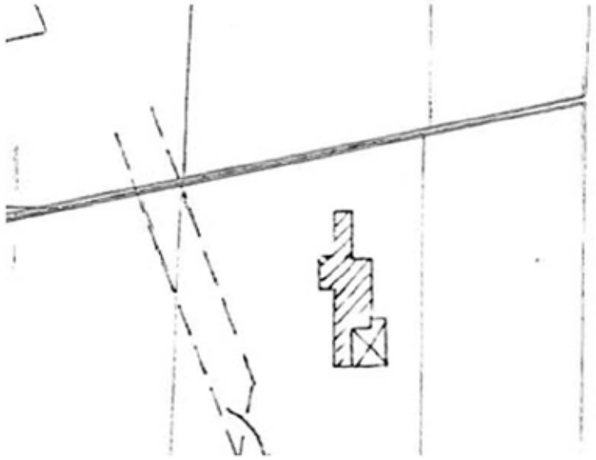

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

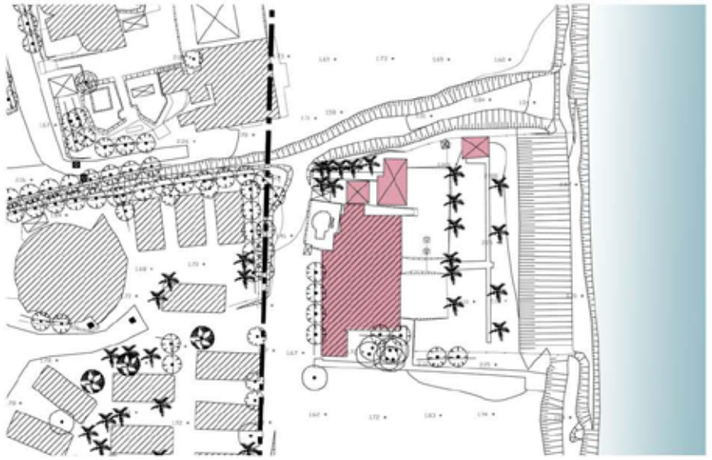

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

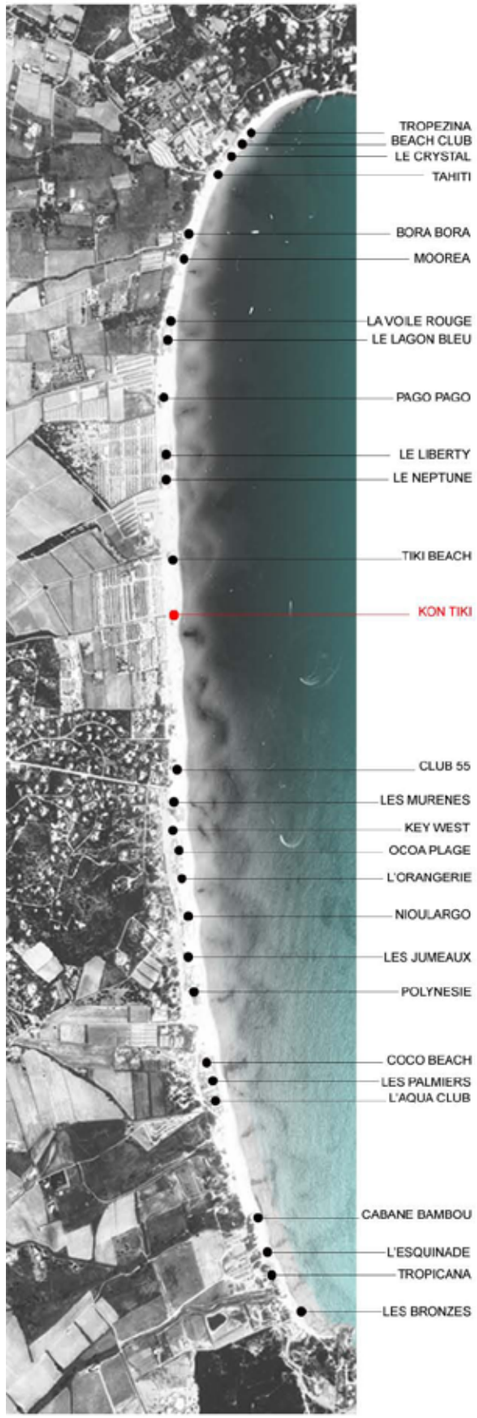

PLAN DE SITUATION

KON TIKI LOT N° 12

DATE DE CREATION : FIN DES ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :

«Décor éxotique. Ambiance décontractée et familiale. Accueil personnalisé, les pieds dans l'eau»

DESCRIPTIFS :

Volume : 3 huttes juxtaposées en façade, toitures deux pentes
Façade: Linéaire, avec grandes ouvertures
Matériaux: Bois, brandes pour la toiture, bois et bambous,
Couleurs: Marron, naturel
Hauteurs: 1 niveau 4,5 m environ
Mobiliers: Transats en plastique, tables & chaises en bois

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 320 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2240 m²
LINÉAIRE du LOT: 35 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

PHOTO JUIN 2008

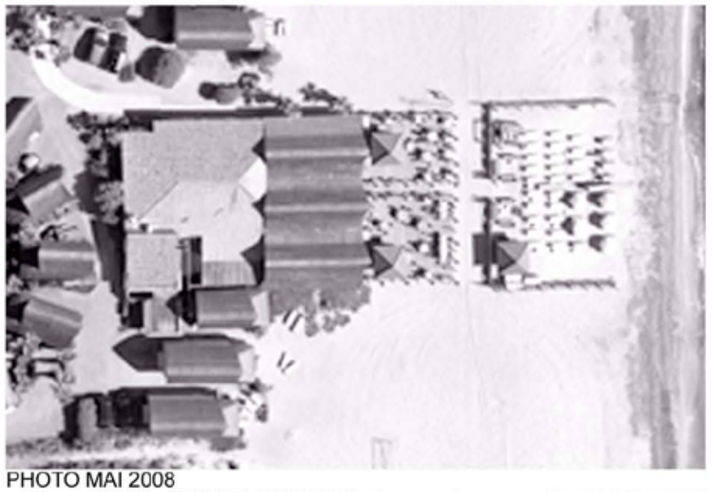

PHOTO MAI 2008

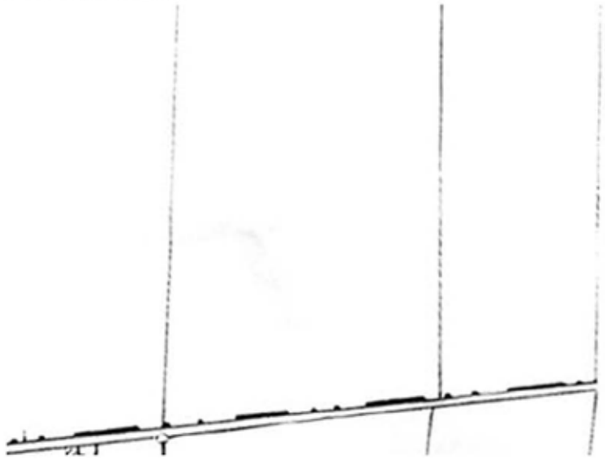

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

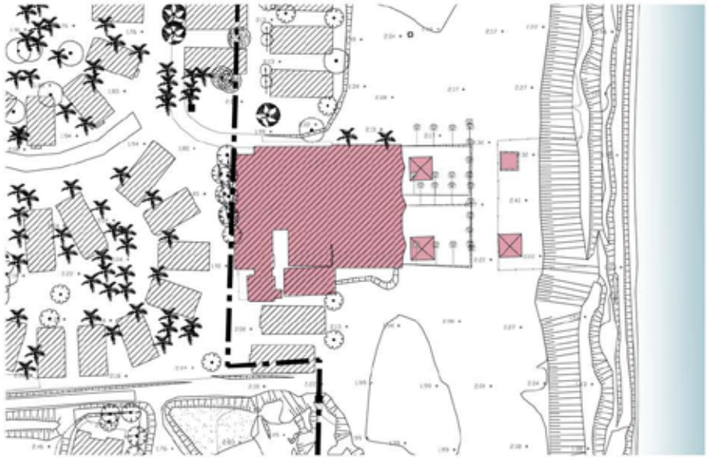

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

CLUB 55 LOT N° 13
DATE DE CREATION : 1955

PAROLE D'ACTEUR :
« Grande notoriété internationale, lieu phare de la côte d'azur. Environnement naturel, tamaris et roseaux.
Bois flotté et voiles de bateaux. Couleur bleu ciel et blanc. Clientèle: chefs d'état, stars du showbiz, familles anonymes, très souvent des leaders dans leurs activités»

DESCRIPTIFS :
Volume: Perpendiculaire à la plage toiture à deux pentes
Façade: Pergolas en façade
Matériaux: Bois flotté, voile, roseaux
Couleurs: Blanc, bleu
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Transats bois, matelas rayé bleu ciel & blanc

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 140 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2640 m²
LINÉAIRE du LOT: 60 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

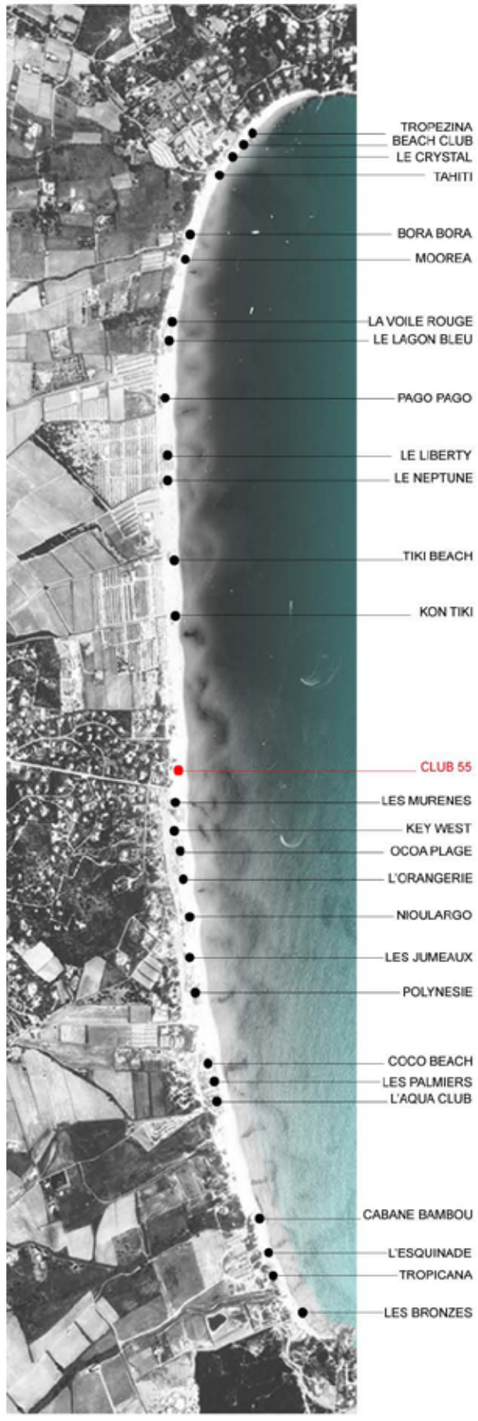

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

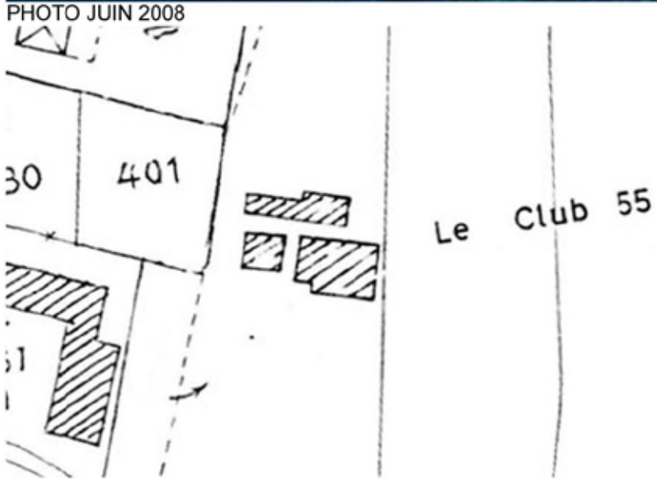

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

LES MURENES LOT N° 14
DATE DE CREATION : 1956

PAROLE D'ACTEUR :
«De qualité, en accord avec l'environnement. Clientèle internationale et fidèle depuis plus de 20 ans»

DESCRIPTIFS :
Volume: Bâti allongé et étroit avec une terrasse en avancée surmontée d'une pergolas, 2 toitures à 6 pans de forme hexagonale en bardeaux bitumés
Façade: Bardage bois
Matériaux: Bois et maçonnerie, tôles ondulées & cannisses
Couleurs: Blanc, bleu
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Transats en plastique, matelas et parasols bleu & blanc

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	200 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2880 m²
LINÉAIRE du LOT:	50 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

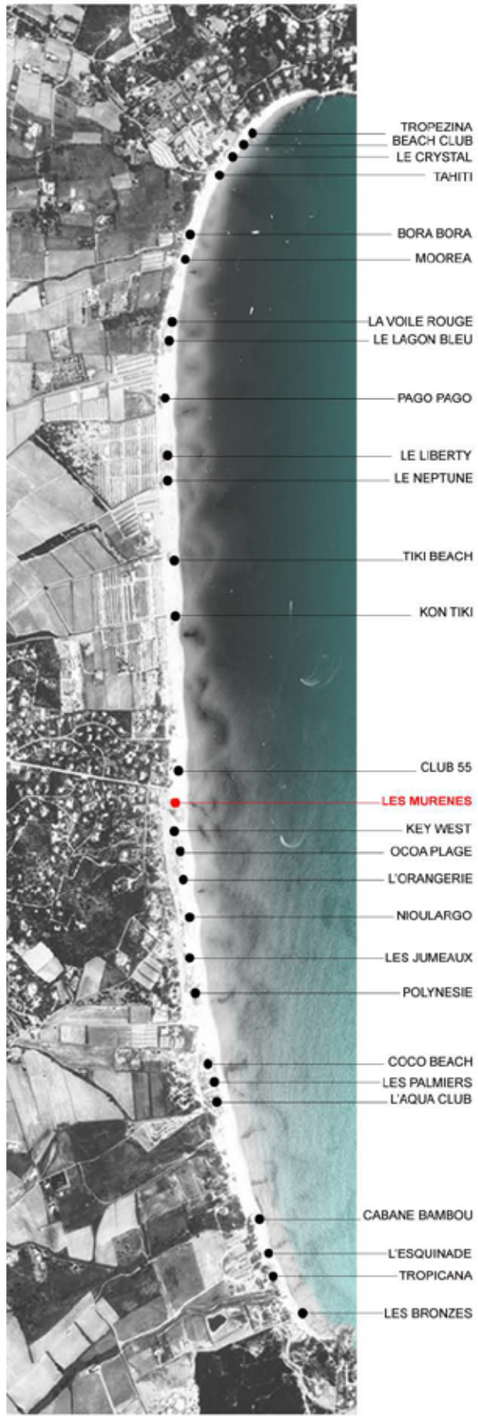

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

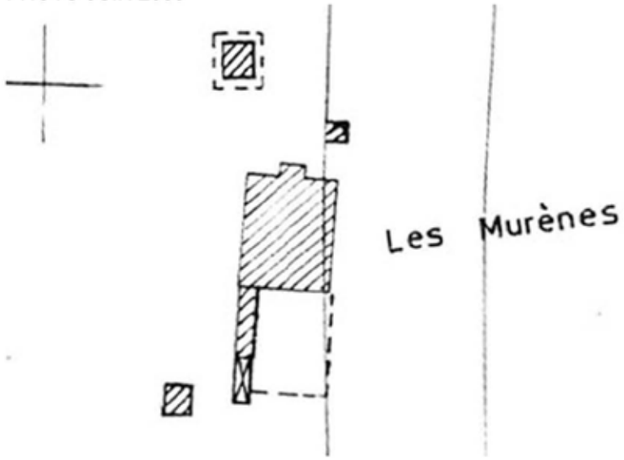

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

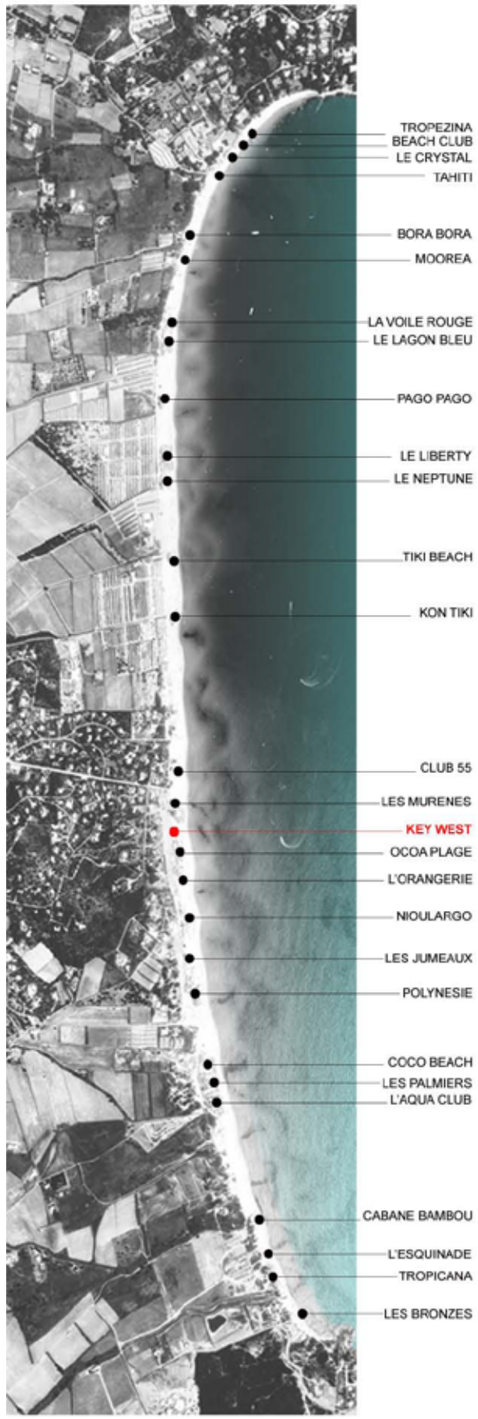

PLAN DE SITUATION

KEY WEST LOT N° 15
DATE DE CREATION : 1960

PAROLE D'ACTEUR :
«Ambiance chaleureuse et familiale. Habillée de bois, solide maison blanche, entourée de larges terrasses en teck. Bordée de galets et de palmiers, allée de bois»

DESCRIPTIFS :
Volume: Compact, bâti sur tout le linéaire, toitures à un, deux et quatre pans
Façade: Grandes baies vitrées et bardage bois et terrasses couvertes bois
Matériaux: Terrasse teck, bardeaux bitumés en toiture & tôles ondulées
Couleurs: Gris, blanc
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Matelas au sol.bleus gris

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	300 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2000 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

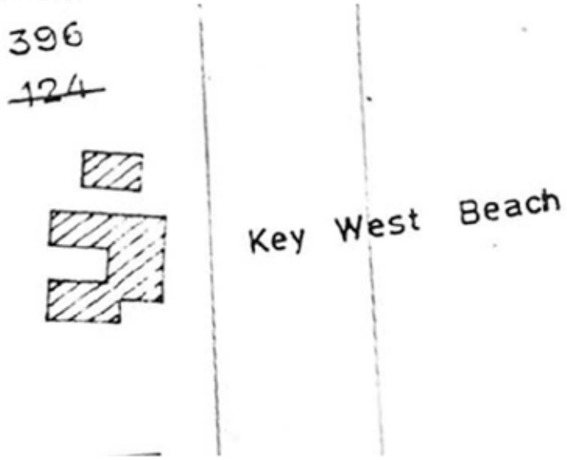

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

OCOA PLAGE LOT N° 16
DATE DE CREATION : ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :
«Ambiance chic, décontractée, familiale avec une pointe de fête»

DESCRIPTIFS :
Volume: Construction sur tout le linéaire, toiture une pente, pergolas en périphérie
Façade: discrète derrière des pergolas, bardage bois
Matériaux: Bois, tôles endulées, Clôture en roseaux
Couleurs: Blanc, bleu
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Matelas roses au sol, chaises baroques

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	270 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2080 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

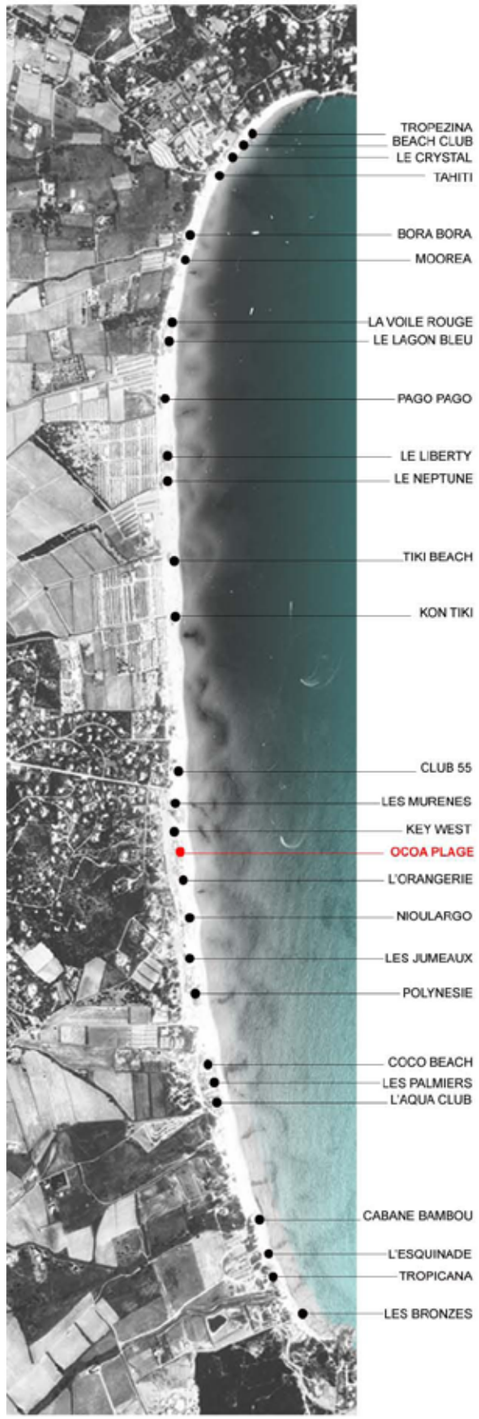

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

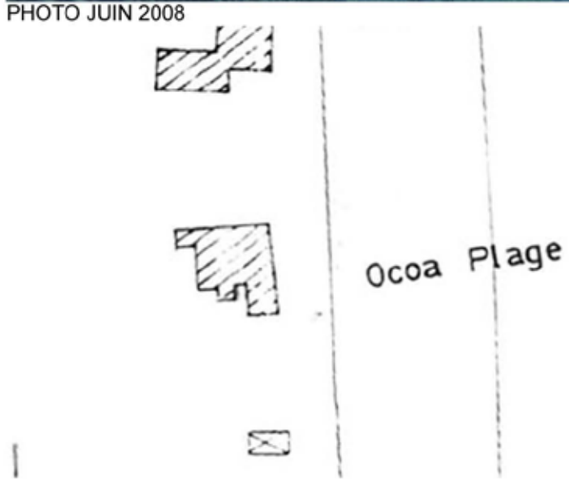

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

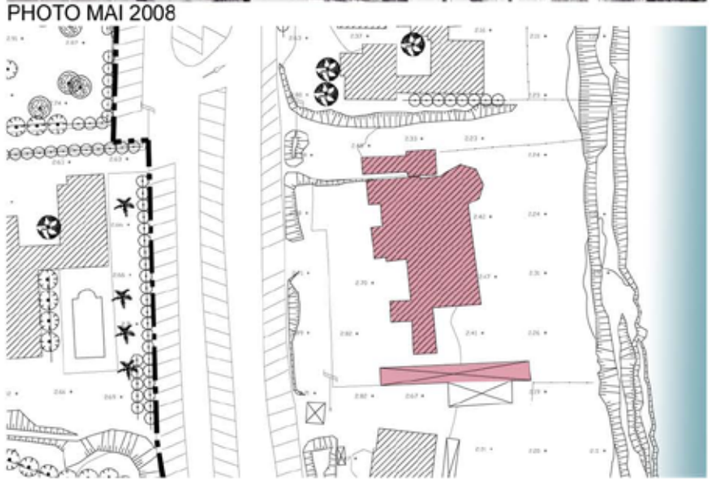

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

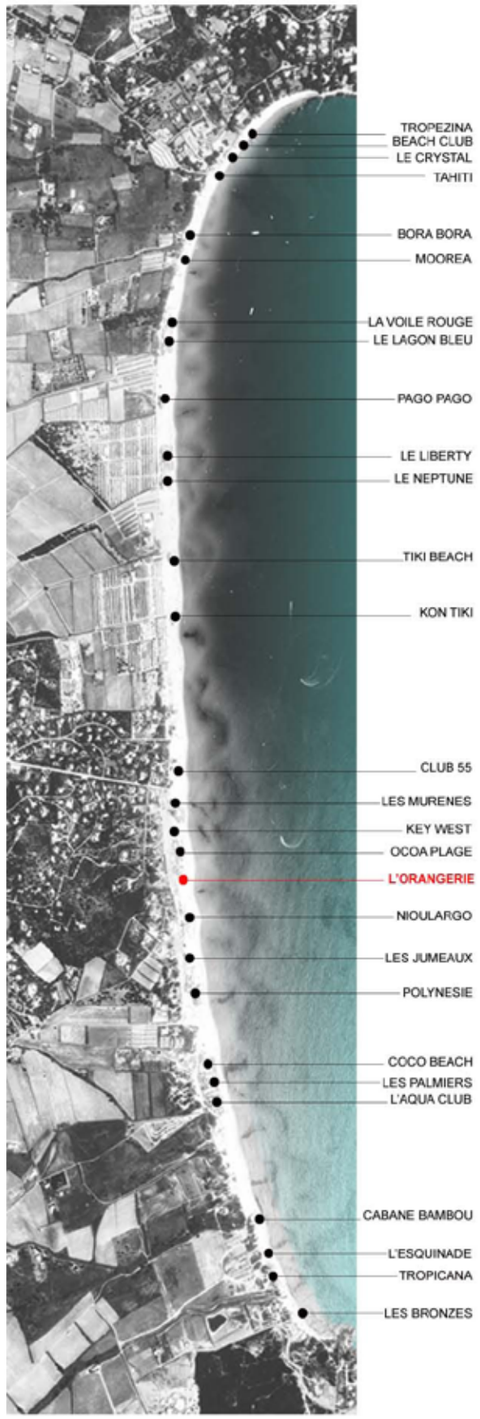

PLAN DE SITUATION

L'ORANGERIE LOT N° 17

DATE DE CREATION : 1965

PAROLE D'ACTEUR :
«Plage familiale. Qualité de l'accueil et qualité du service ainsi que de la cuisine. Clientèles de tous âges et internationales»

DESCRIPTIFS :
Volume: Un volume bâti auquel ont été rajoutées des cabanes et des terrasses. Les toitures sont à une ou deux pentes.
Façade: Bardage bois
Matériaux: Bois, paille, clôtures en brandes
Couleurs: Blanc, beige
Hauteurs: un niveau 3m environ
Mobiliers: Transats en plastique, matelas et parasols rouge

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	165 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2160 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

NIOULARGO LOT N° 18
DATE DE CREATION : ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :
«Plage élégante, bien intégrée au cadre, utilisant des matériaux nobles.
Décor raffiné, qualité des finitions, respect des normes et du site. Proximité de la mer.
Personnel accueillant et polyglotte»

DESCRIPTIFS :
Volume: Plusieurs volumes accolés sur tout le linéaire, toits 1, 2, 4 pans en tôles ondulées et bardeaux bitumés en majorité
Façade: En retrait derrière les terrasses couvertes,bardage bois horizontal
Matériaux: Bois, paille, roseaux, clôtures en brandes
Couleurs: Blanc, marron et vert pour la toiture
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Tables & chaises en bois, parasols blancs

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 800 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2600 m²
LINÉAIRE du LOT: 50 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*

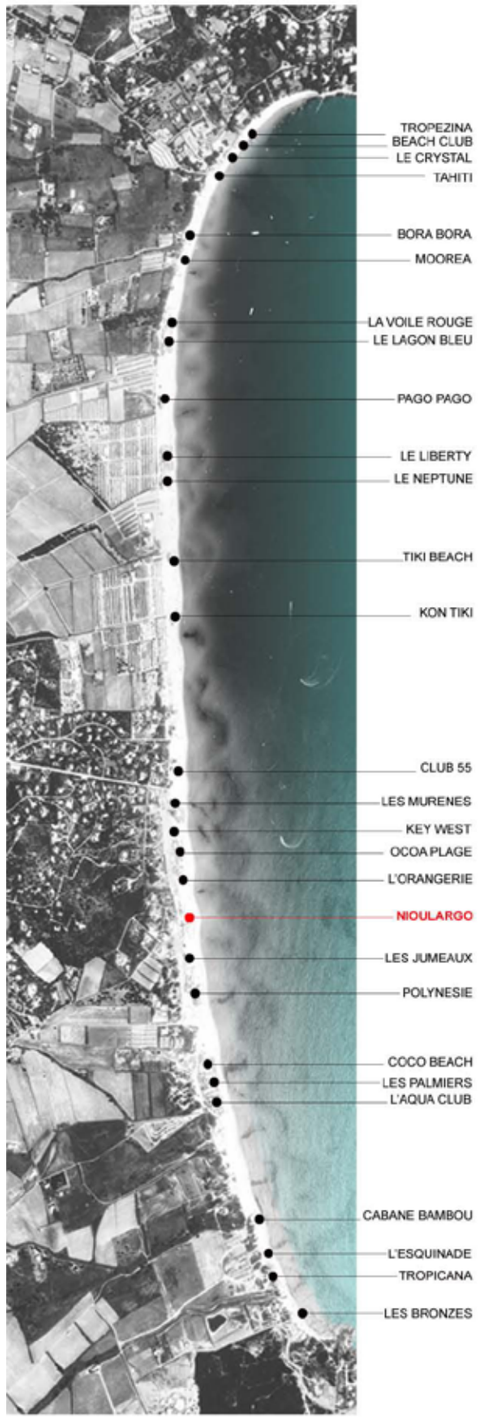

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

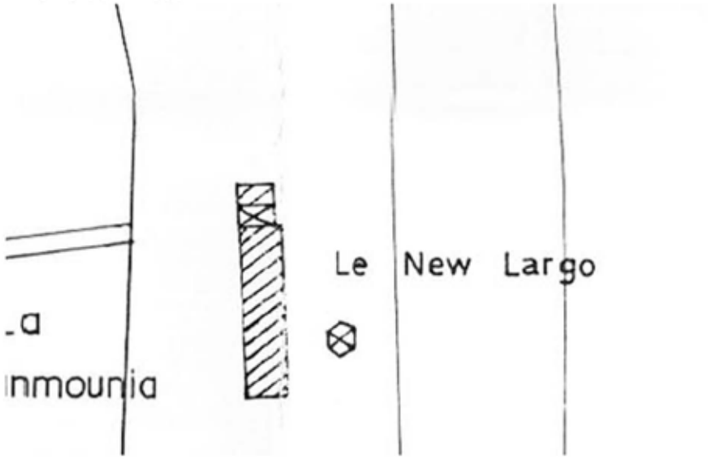

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

LES JUMEAUX LOT N° 19
DATE DE CREATION : 1977

PAROLE D'ACTEUR :
«Familial; élégance et discrétion cultivées de bon aloi. Imprégnation culturelle (art contemporain)
Siège des divers fectivals et conférences de presse. Image de la tradition des «bain de mer» »

DESCRIPTIFS :
Volume: Un seul gros volume compact, toit à deux pentes avec pergolas en périphérie
Façade: Grandes baies vitrées et hublots, bardage horizontal bois, décoration bateau.
Matériaux: Bois, vitrage
Couleurs: Bleu clair, blanc
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Tables & chaises bois, matelas & parasols blancs et bleus

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	340 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2400 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1+4*

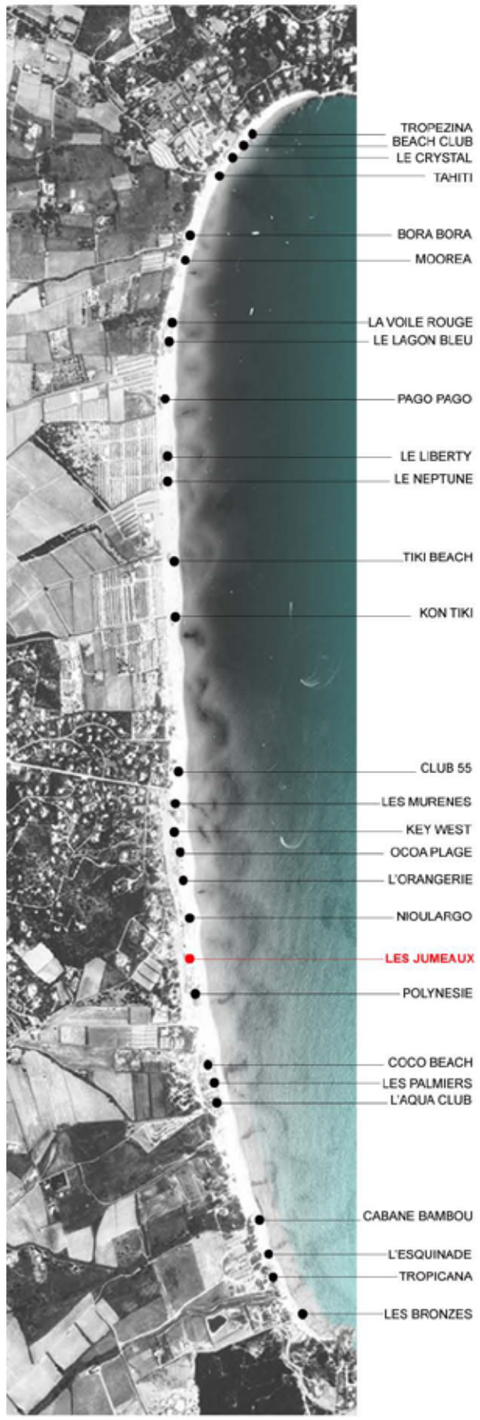

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

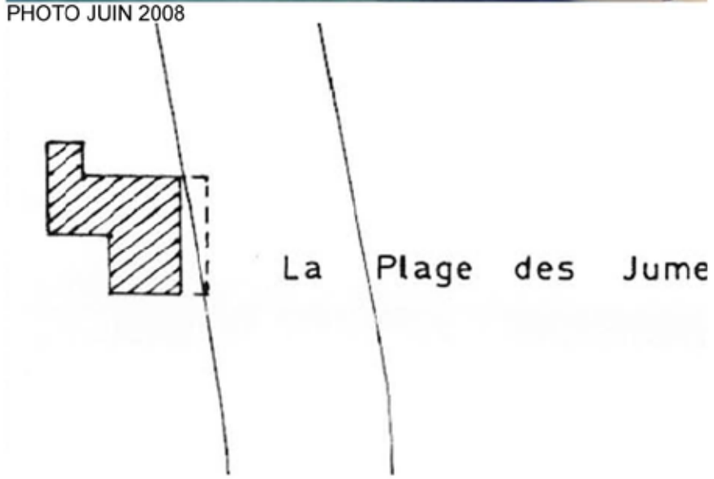

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

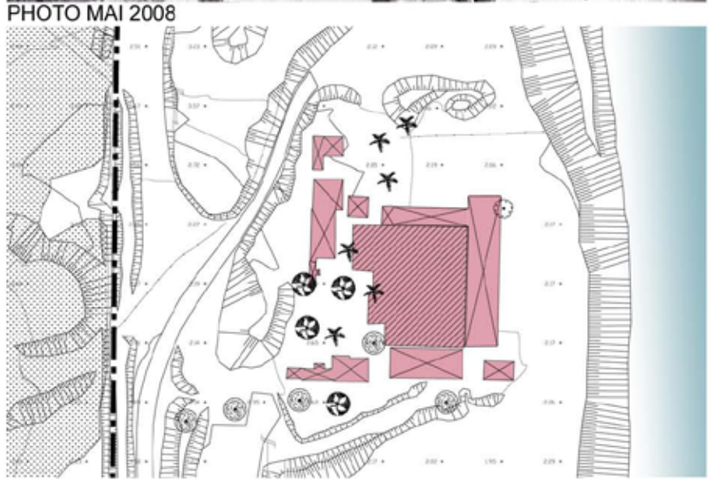

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

POLYNESIE LOT N° 20
DATE DE CREATION : DEBUT ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :
« Equilibre et respect de la nature comme une préoccupation principale. Garant d'un site naturel remarquable.
Esprit vacances par les services rendus, l'accueil et la tranquilité. Cuisine de qualité et à la portée de la clientèle. Affaire entièrement familiale.
Equipe inchangée depuis de longues années pour pérenniser le lieu, la sécurité, la détente, le dépaysement»

DESCRIPTIFS :
Volume: Un seule volume sur tout le linéaire, toit 2 pentes très faibles en tôles ondulées & bardeaux bitumés
Façade: Dissimulée derrière de nombreuses paillottes
Matériaux: Bois, bambous tressés, brandes
Couleurs: Orange, marron, blanc
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Transats, tables & chaises en bois, matelas & parasols oranges & blancs

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	490 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2760 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1+4*

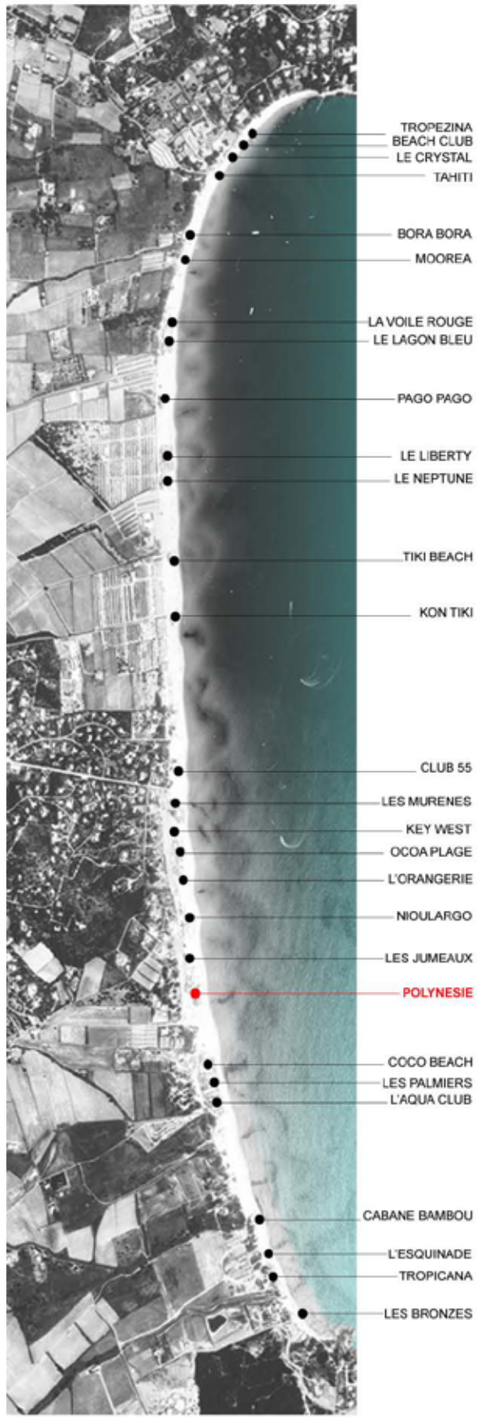

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

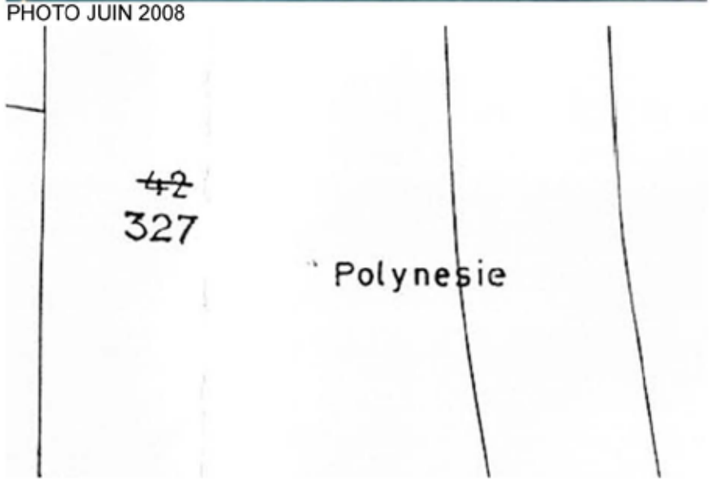

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

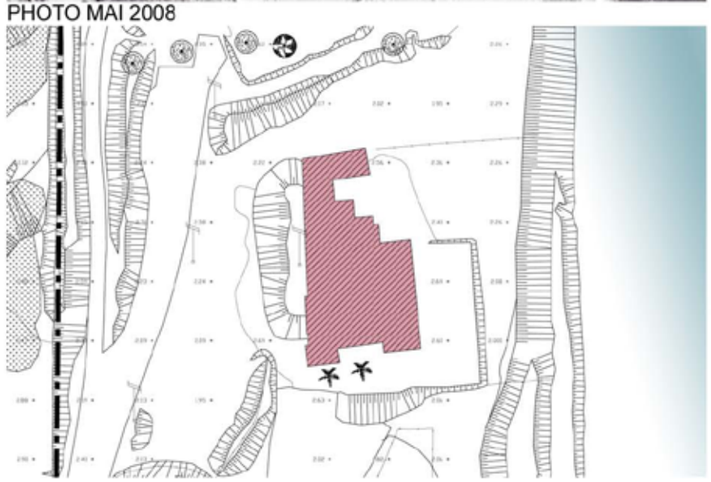

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

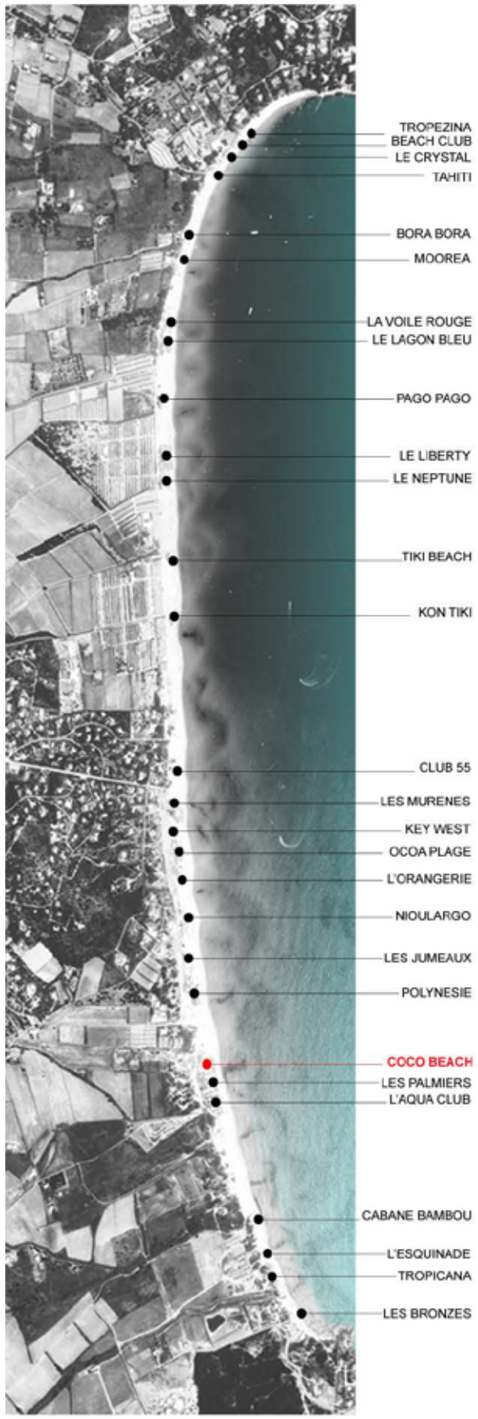

PLAN DE SITUATION

COCO BEACH LOT N° 21
DATE DE CREATION : 1982

PAROLE D'ACTEUR :
«Caractère familial. Accessible à tous. Ambiance calme et sereine. Image de qualité de son accueil, de son écoute des clients et de respect de leur souhait de profiter d'un espace aménagé dans la quiétude avec un service discret et compétent. Pensé pour que les vacanciers profitent d'un espace naturel d'où le caractère surfait a été banni »

DESCRIPTIFS :
Volume: 1 gros volume avec un toit à deux pentes, implanté sur un côté du lot de plage.
Façade: discrète avec des baies vitrées
Matériaux: Bardages bois, maçonnerie
Couleurs: Dominante blanc, un peu de jaune
Hauteurs: 1 niveau 3m environ
Mobiliers: Transats en plastique,tables & chaises en bois, matelas et parasols blanc & bleu

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 400 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2280 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

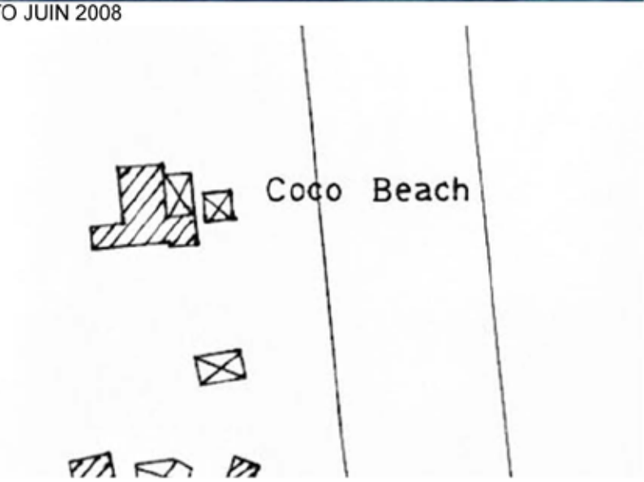

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

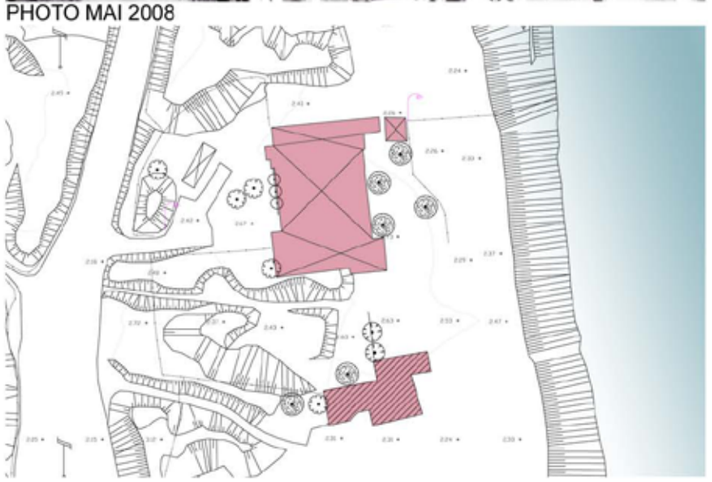

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

CLUB LES PALMIERS LOT N° 22
DATE DE CREATION : avant 1980

PAROLE D'ACTEUR :
«Notoriété internationale avec clientèle exigeante et «selecte» .
Coté exclusif, cadre très chic, excellente cuisine, produits de qualité, service soigné, souci du détail.
Ambiance raffinée, décoration épurée. Accueil personalisé. Propreté.»

DESCRIPTIFS :
Volume: 4 gros volumes séparés de formes différentes & plusieurs petites cabanes,les toits sont à 1, 2 ou 4 pentes
Façade: Séparées mais homogènes dans le traitement
Matériaux: Maçonnerie, résine & bois
Couleurs: Blanc et beige
Hauteurs: 1 niveau
Mobiliers: Transats en plastique,beige et blanc

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	360 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2750 m²
LINÉAIRE du LOT:	50 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*

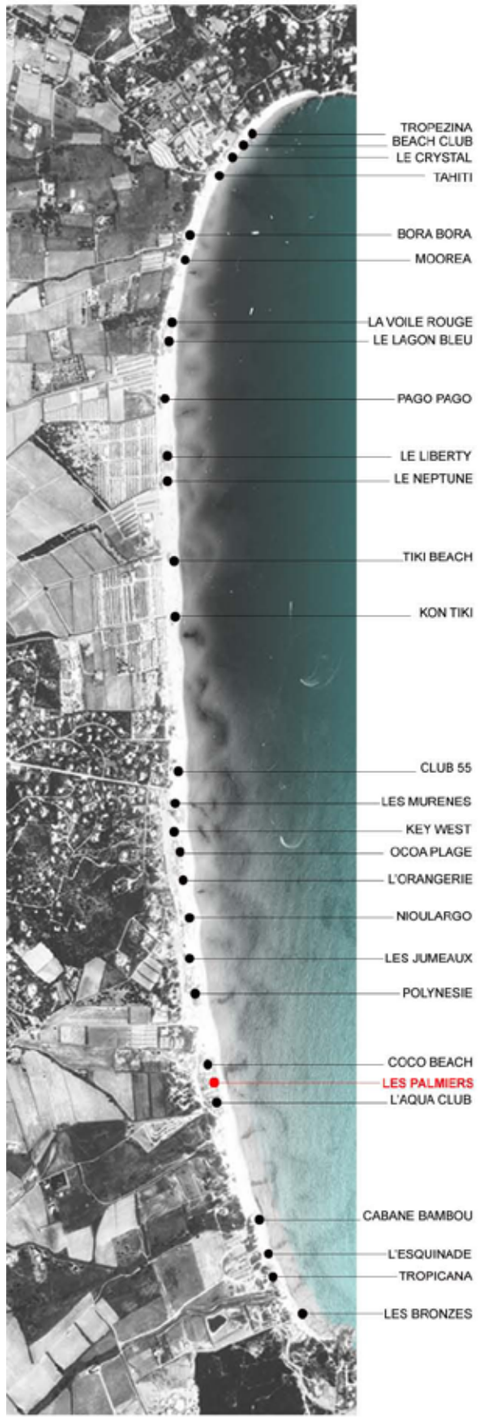

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

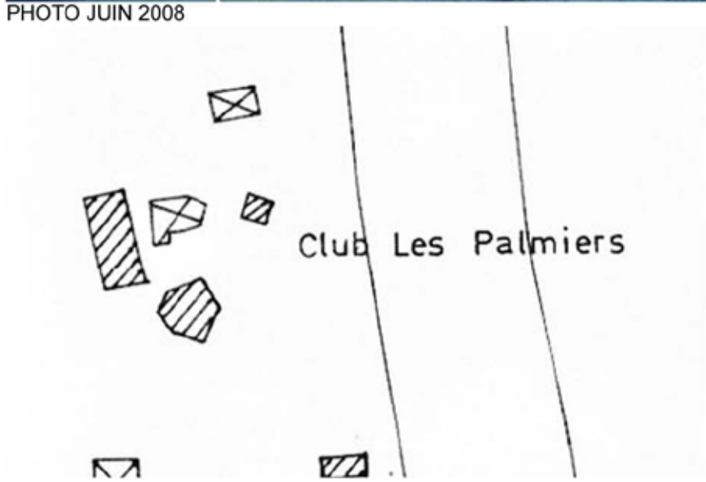

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

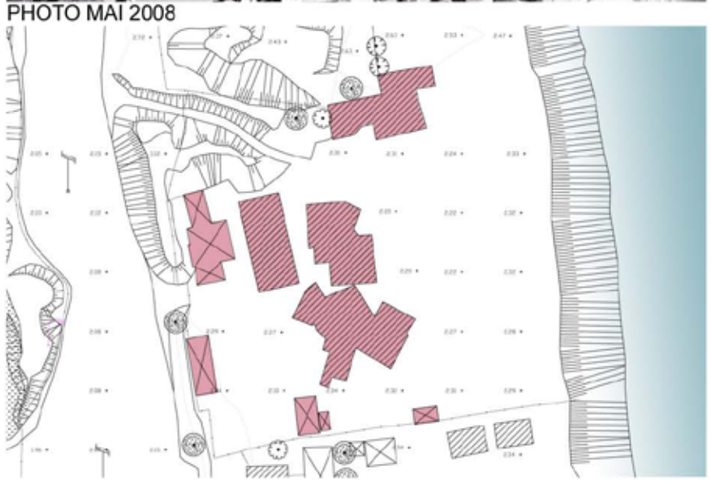

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

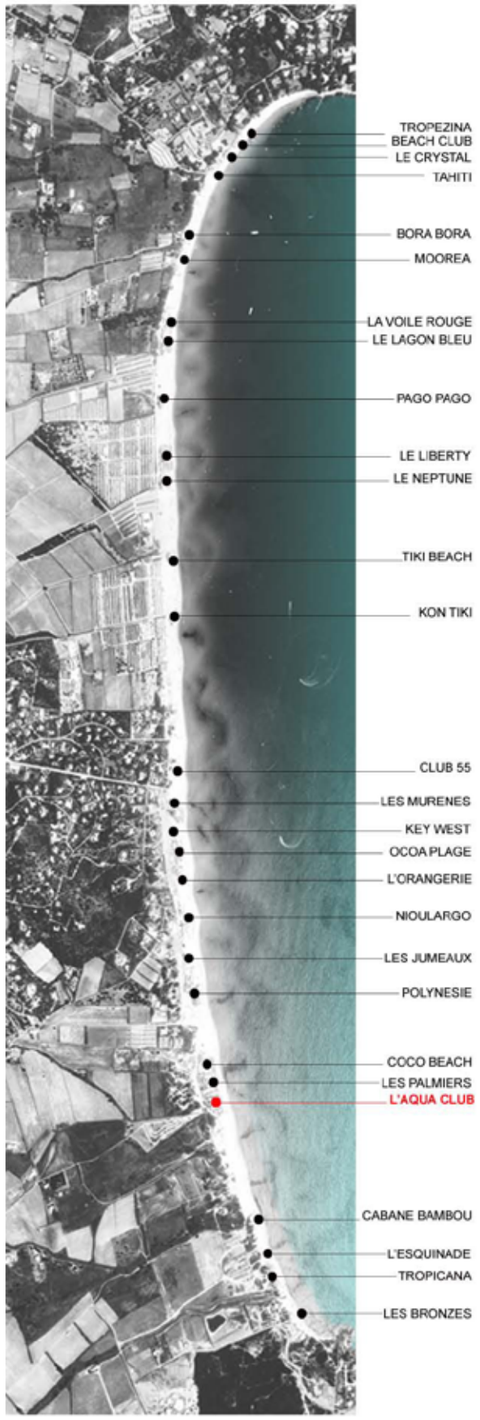

PLAN DE SITUATION

L'AQUA PLAGE LOT N° 23

DATE DE CREATION : 1962

PAROLE D'ACTEUR :
«Etablissement gardant son aspect «plage». Accueil chaleureux avec clientèle d'habitué.
Végétation adaptée contribue au caractère convivial. Propreté, sécurité et caractère très familial.
Esthétique des bâtiments correspond à l'environnement»

DESCRIPTIFS :
Volume: Plusieurs volumes de formes différentes sur tout le lot.
Les toits sont à deux pentes en tuiles, tôles ondulées & bardeaux bitumés.
Façade: En arrière des terrasses couvertes
Matériaux: Maçonnerie, tuiles, bois, toiles & bardeaux bitumés, plastique
Couleurs: Bleu, vert, blanc, tuile & gris...
Hauteurs: 1 niveau, 3m environ
Mobiliers: Transats, chaises & tables en plastique et en bois blanc, parasols rouges, oranges ou jaunes

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	580 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	3360 m²
LINÉAIRE du LOT:	60 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1+2+4*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

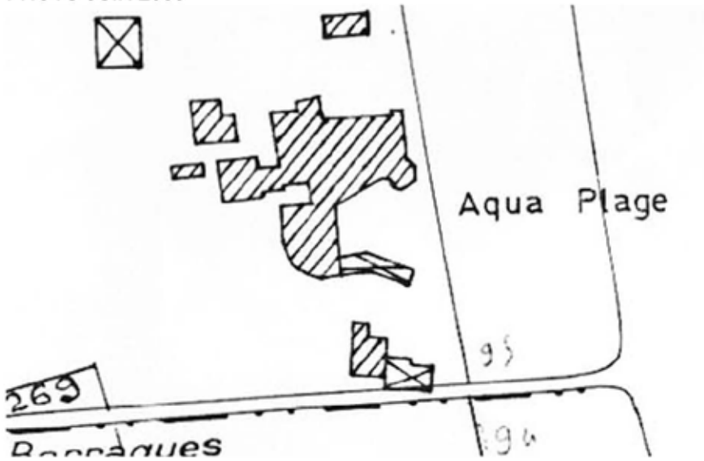

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

CABANE BAMBOU LOT N° 24
DATE DE CREATION : 1967

PAROLE D'ACTEUR :
«Image authentique de notre région. Plage familiale. Accueil et service de qualité
Cuisine provençale les pieds dans le sable. Clientèle locale et internationale»

DESCRIPTIFS :
Volume: Plusieurs volumes juxtaposés, perpendiculaires à la plage, avec des toits à une ou deux pentes en tuile et tôles ondulées.
Façade: Une partie est en bardage bois, une autre en maçonnerie.
Matériaux: Bois, maçonnerie, tuiles, roseaux.
Couleurs: Bleu, blanc, marron, vert.
Hauteurs: 1 niveau, 3m environ
Mobiliers: Transats, chaises & tables en plastique et en bois blanc, matelas rayés blancs et bleus, parasols blancs

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	250 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	2250 m²
LINÉAIRE du LOT:	50 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

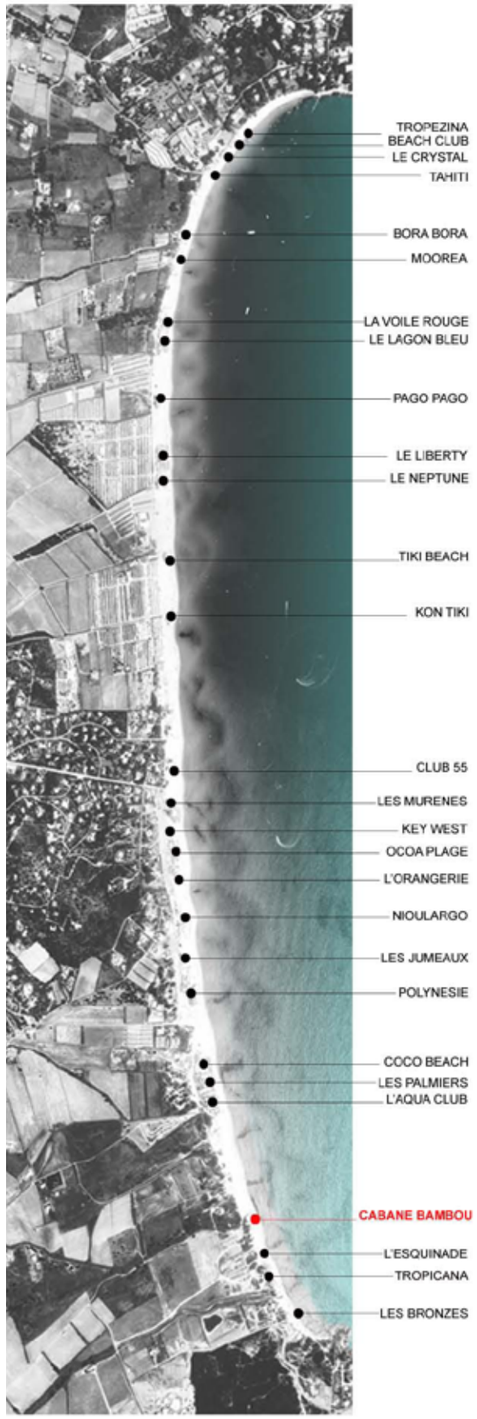

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

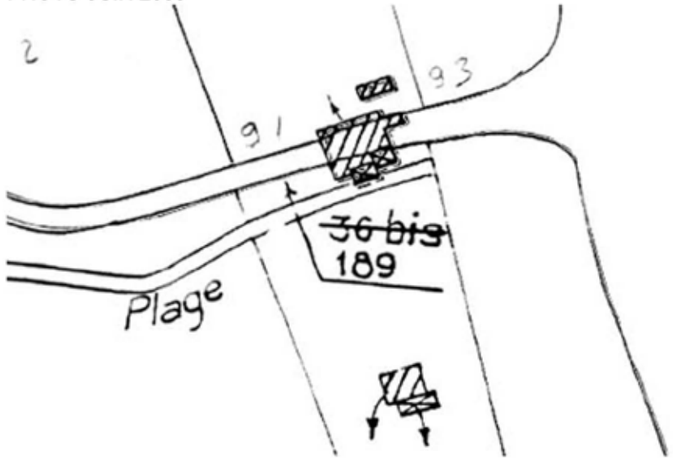

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

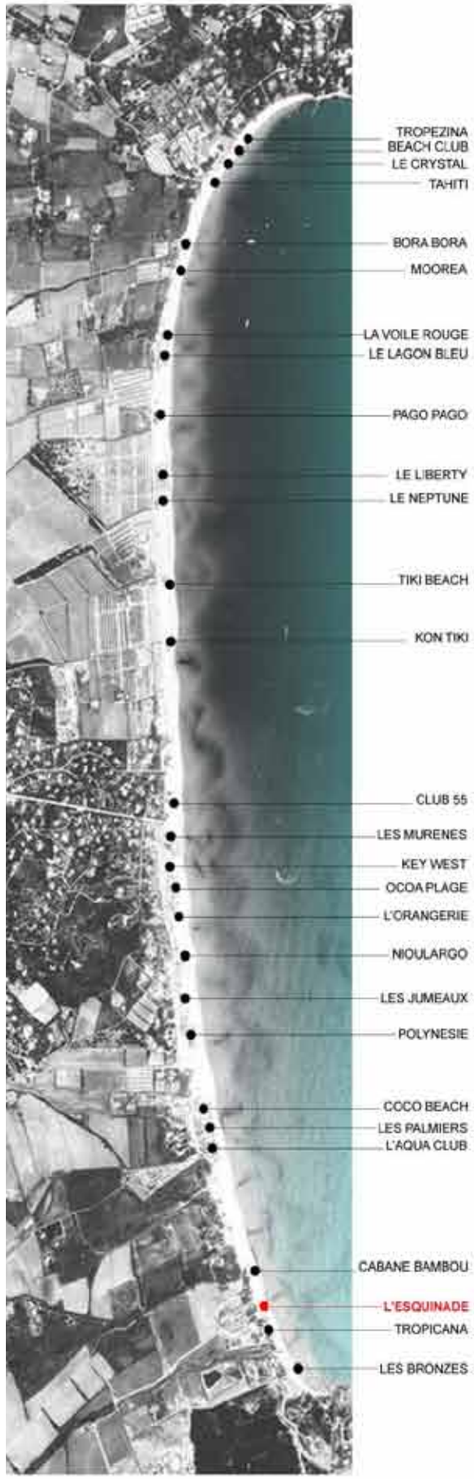

PLAN DE SITUATION

L'ESQUINADE LOT N° 25

DATE DE CREATION : A PARTIR DE 1972

PAROLE D'ACTEUR :

«Etablissement familial et tranquille, clientèle locale et fidèle »

DESCRIPTIFS :

Volume: Rectangulaire, toit à deux pentes en tôle ondulée
Façade: Une grande coque de bateau avec mâts et voiles en premier plan sert de terrasse, ambiance «pirates»
Matériaux: Le bois reste dominant,maçonnerie pour le bâti, clôtures en bois
Couleurs: Orange, bleu & marron
Hauteurs: 1 niveau, 3m environ
Mobiliers: Transats, chaises et tables en plastique blanc, matelas & parasols jaunes

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	330 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1400 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1+2*

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

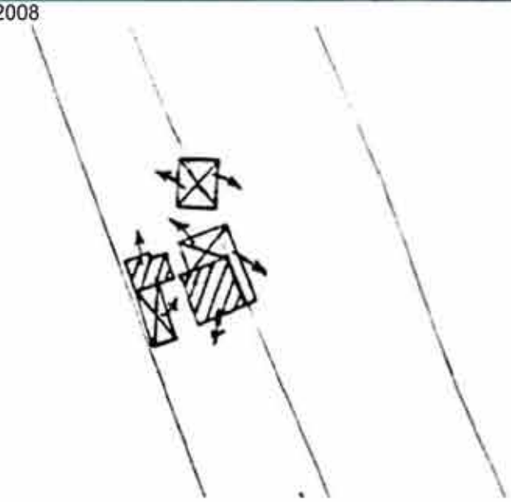

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

TROPICANA LOT N° 26
DATE DE CREATION : A PARTIR DE 1970

PAROLE D'ACTEUR :
«Familial / simplicite / authenticité, situé dans un cadre avec verdure. Ambiance de plage simple,traditionnelle des bains de mer. Elégance avec touche particulière pour l'accueil»

DESCRIPTIFS :
Volume: Allongé, toit deux pentes en tôle ondulée couleur tuile
Façade: Linéaire, en avant sur la plage, grandes ouvertures vitrées et rythmées, bardage bois..
Matériaux: Bois, vitrage tôle & toiles tendues
Couleurs: Orange et blanc
Hauteurs: 1 niveau, 3m environ
Mobiliers: Transats en plastique, tables & chaises en bois, matelas & parasols oranges & blancs

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	370 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1440 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

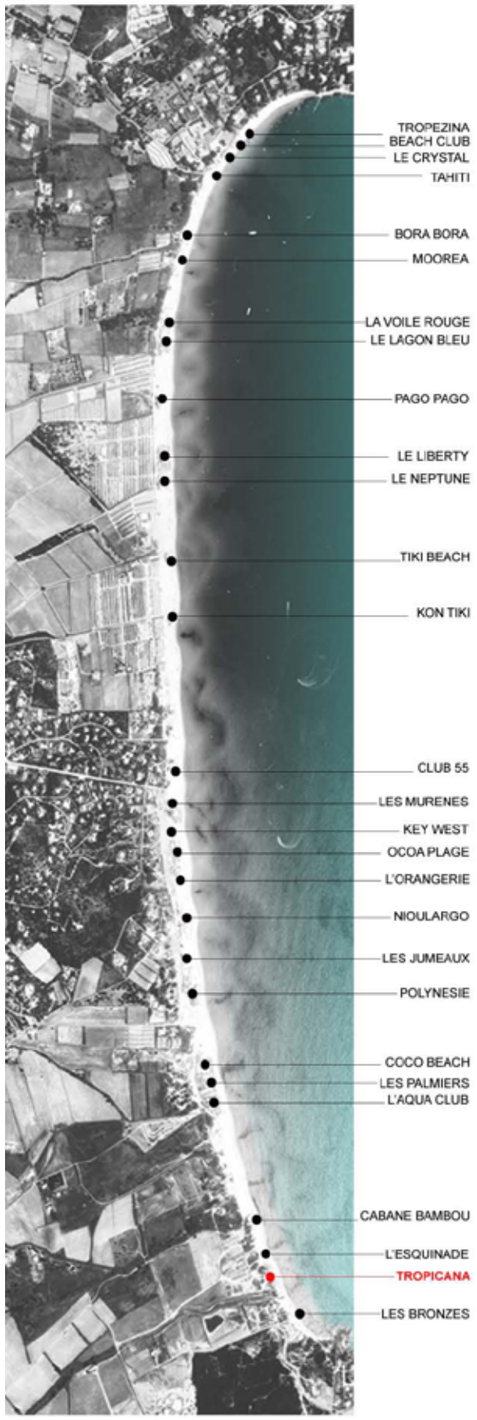

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

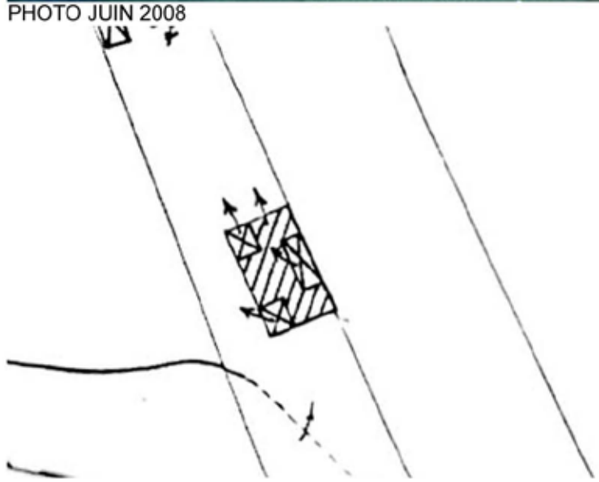

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

LES BRONZES LOT N° 27
DATE DE CREATION : 1966

PAROLE D'ACTEUR :
«Etablissement familial, ou la convivialité et la gentillesse sont les atouts majeurs»

DESCRIPTIFS:
Volume: Simple, toit à deux pentes, pergolas avec store, caravane et mobil home à l'arrière
Façade: En retrait derrière la terrasse, vitrage et bardage bois.
Matériaux: Bois, paille, tôle ondulée, toile
Couleurs : Blanc, bois
Hauteurs : 1 niveau, 3m environ
Mobiliers : Transats en plastique, matelas et parasols rouges, tables & chaises en bois et tissus jaune

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:	150 m²
SURFACE du LOT sur DPM:	1480 m²
LINÉAIRE du LOT:	40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :	1*

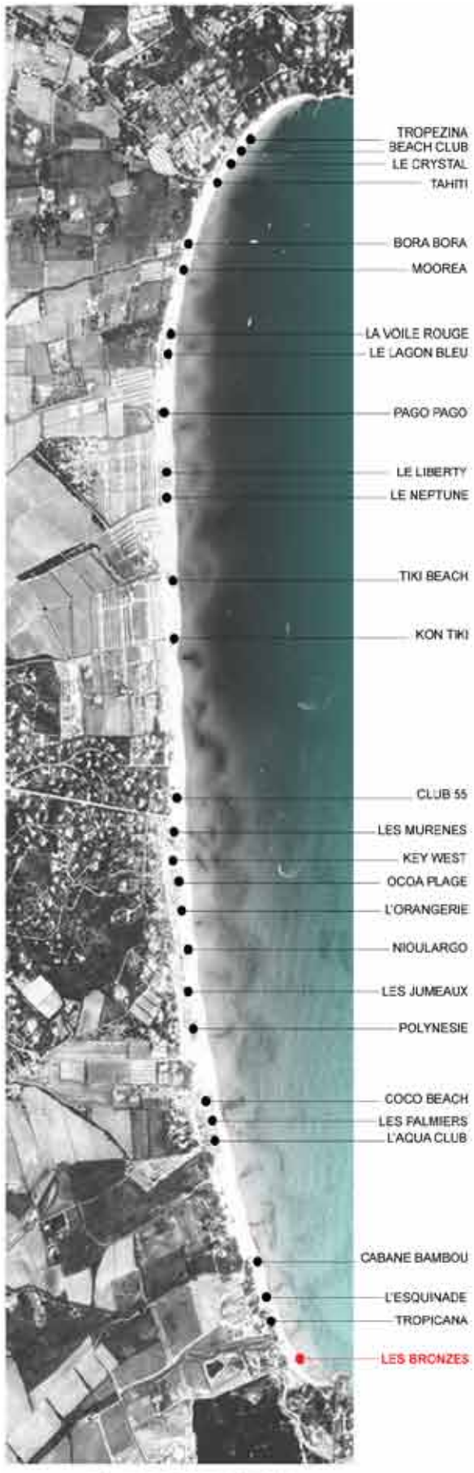

PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

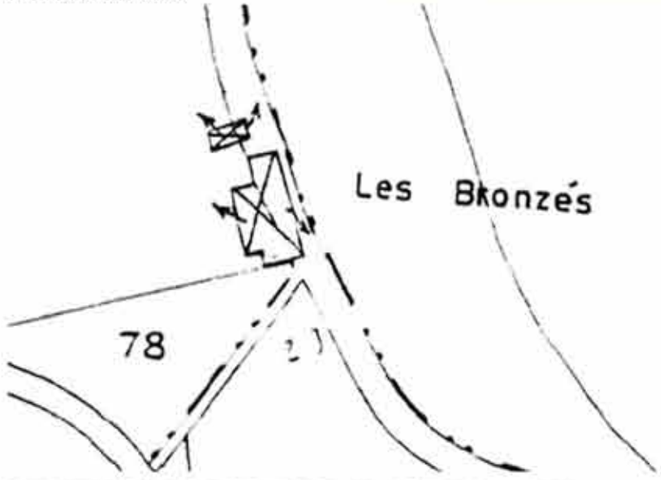

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

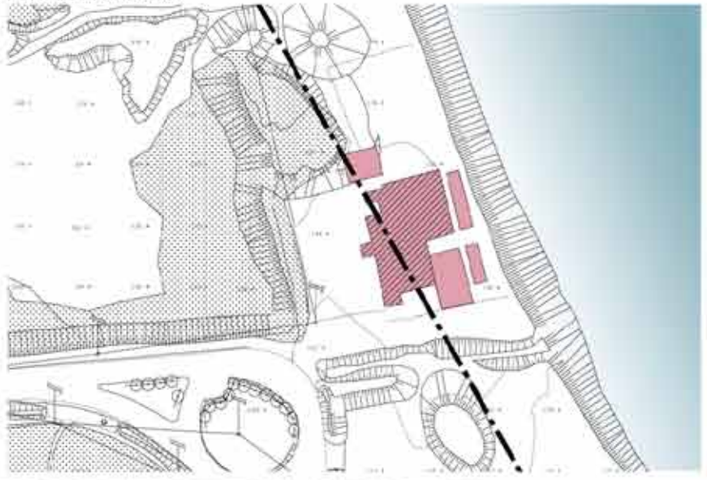

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

** 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.*

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE
Etablissement lié à l'activité balnéaire sur terrains communaux:
Le Migon

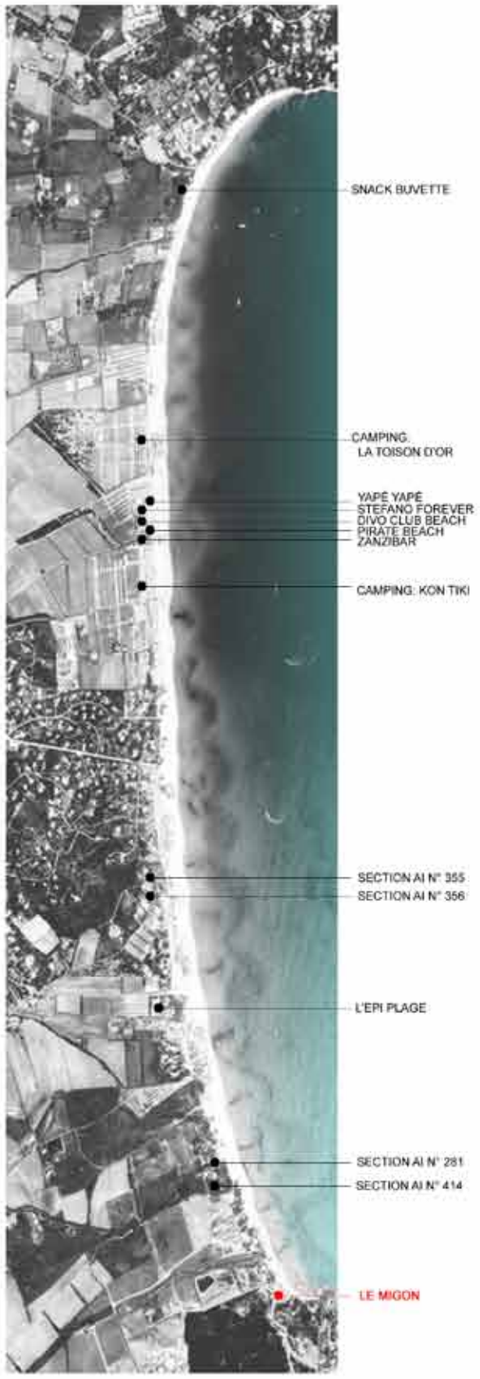

PLAN DE SITUATION

DESCRIPTIFS :
Volume : Plusieurs volumes juxtaposés, perpendiculaires à la plage, avec des toits à une ou deux pentes en tuile et tôles ondumées.
Façade: essentiellement du bardage bois.
Matériaux: Bois, tuiles, tôles ondulées.
Couleurs : Marron, rouge, blanc.
Hauteurs : 1 niveau, 3 m environ.
Mobiliers : chaises et tables en bois, parasol blanc.

Emprise dans la bande des 100 m hors DPM sur terrains communaux:
SURFACE en 2008: 434 m²
SURFACE prouvée avant 1986 : 322 m²

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

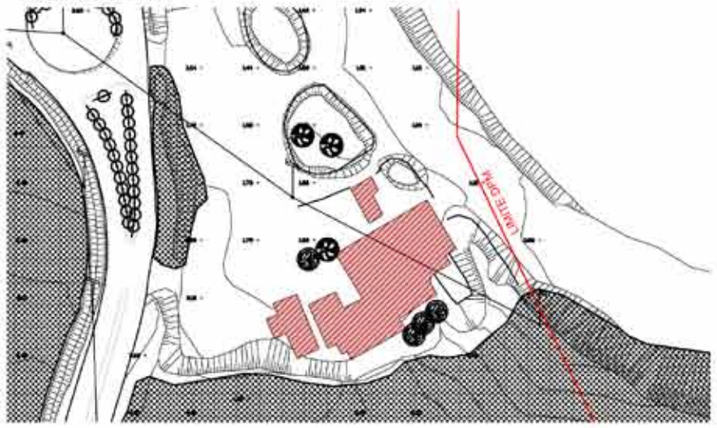

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE
Etablissements liés à l'activité touristique.

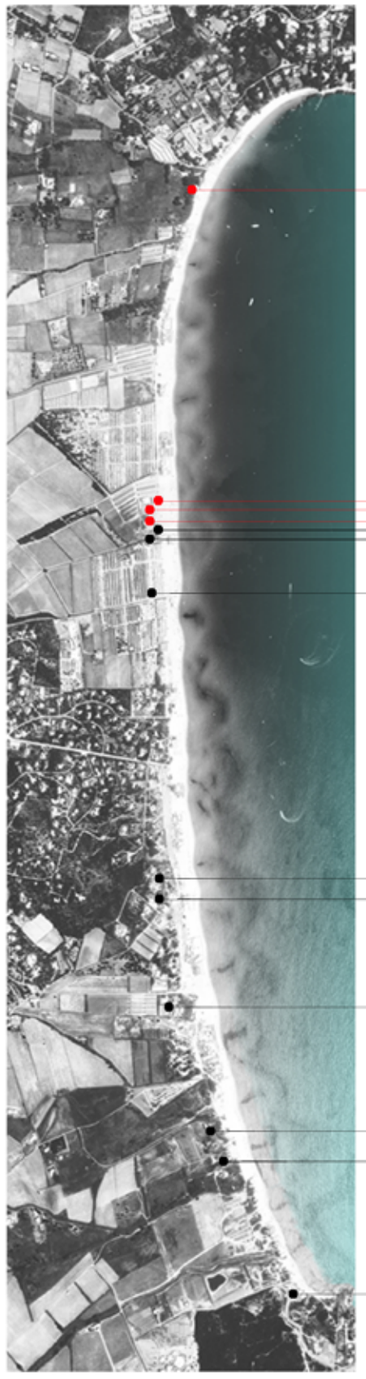

PLAN DE SITUATION

SNACK BUVETTE
section AD n°193
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 72 m²
surface prouvée avant 1986 : 0 m²

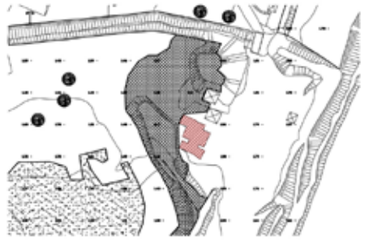

YAPÉ YAPÉ
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 94 m²
surface prouvée avant 1986 : 0 m²

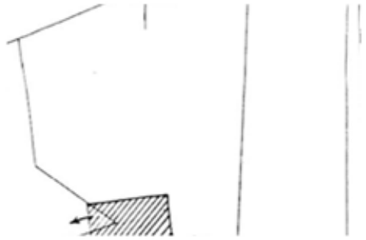
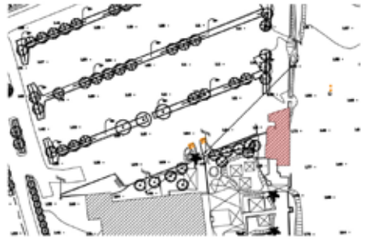

STEFANO FOREVER
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 1334 m²
surface prouvée avant 1986 : 1 137m²

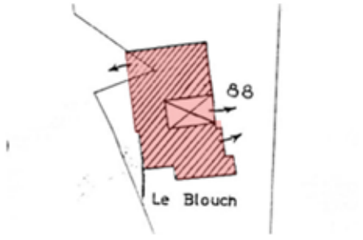

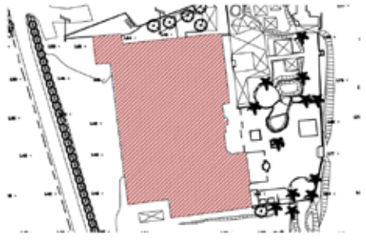

DIVO CLUB BEACH
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 281 m²
surface prouvée avant 1986 : 0 m²

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

PLAN DE CADASTRE 1981

RELEVE DU GEOMETRE 2008

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE
Etablissements liés à l'activité touristique.

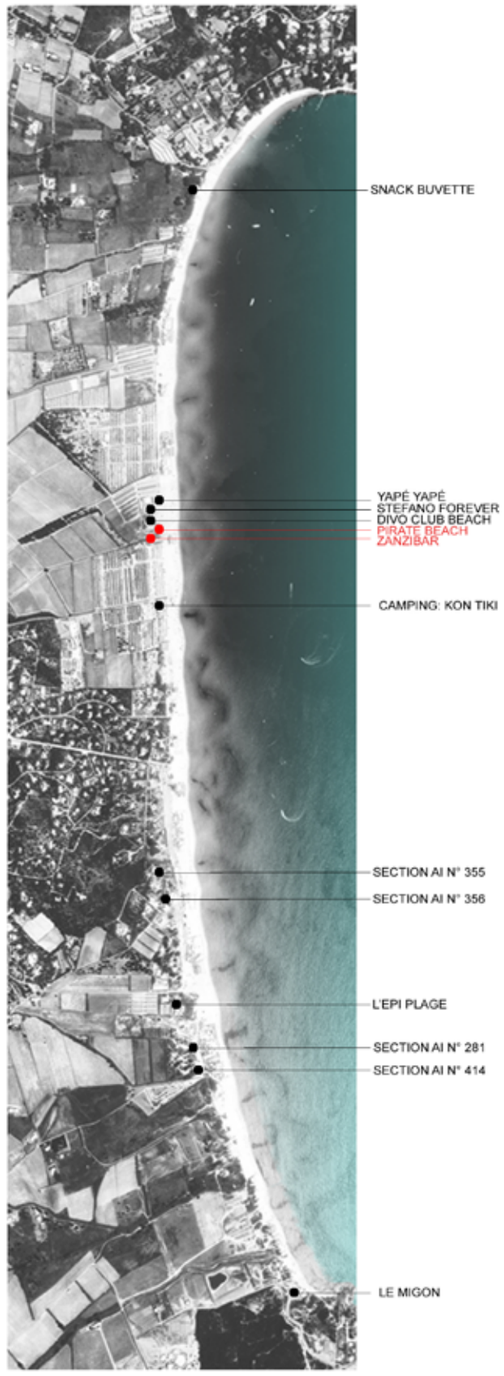

PLAN DE SITUATION

PIRATE BEACH
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 173 m²
surface prouvée avant 1986 : 0 m²

ZANZIBAR
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 202 m²
surface prouvée avant 1986 : 0 m²

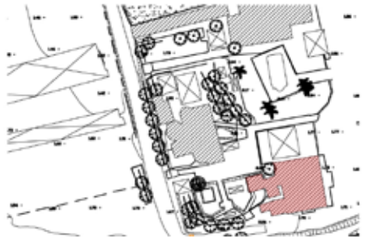

PHOTO JUIN 2008 | PHOTO MAI 2008 | PLAN DE CADASTRE 1981 | RELEVE DU GEOMETRE 2008

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE

Etablissement lié à l'activité touristique:

Camping: La toison d'or

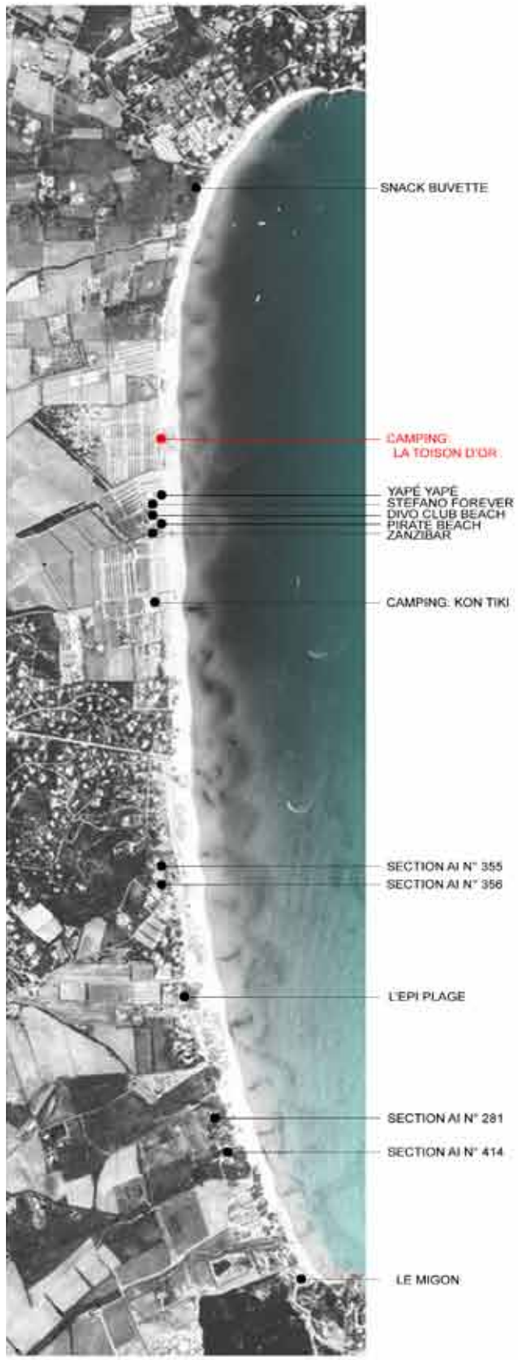

PLAN DE SITUATION

DESCRIPTIFS :
Volume : Deux volumes accolés, avec des toits à deux pentes en tuile et bungalows individuels.
Façade: essentiellement du bardage bois naturel et peint.
Matériaux: Bois, tuiles, tôles ondulées.
Couleurs : Marron, rouge, blanc, vert.
Hauteurs : 1 niveau, 2.50 m à 3 m environ.

Emprise dans la bande des 100 m hors DPM sur terrains communaux:
SURFACE en 2008: 551 m²
SURFACE prouvée avant 1986 : 496 m²

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

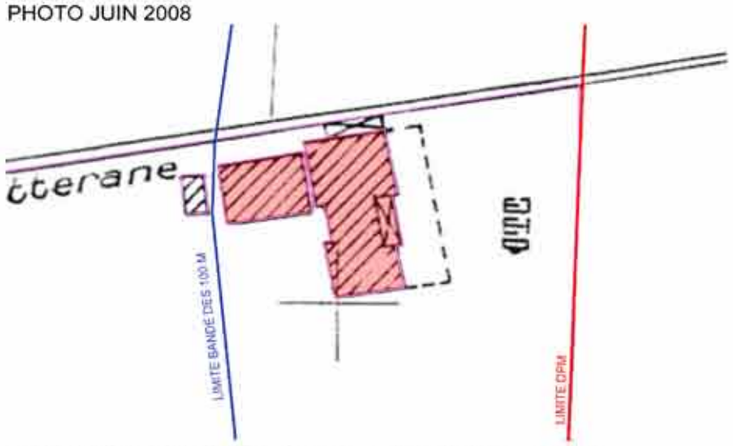

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

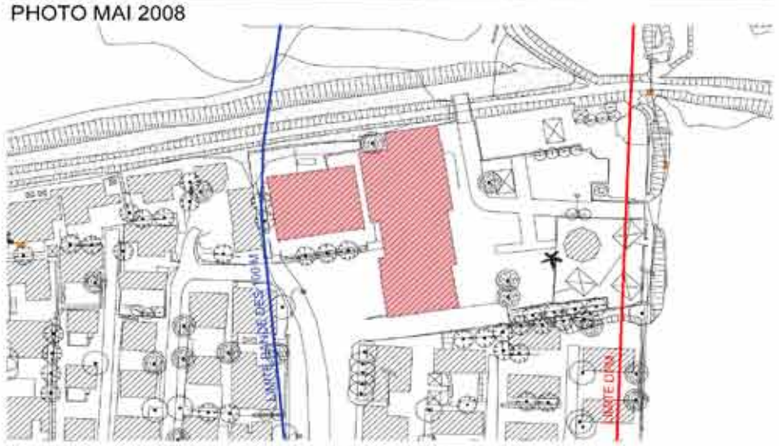

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE
Etablissement lié à l'activité touristique:
Camping: Kon tiki

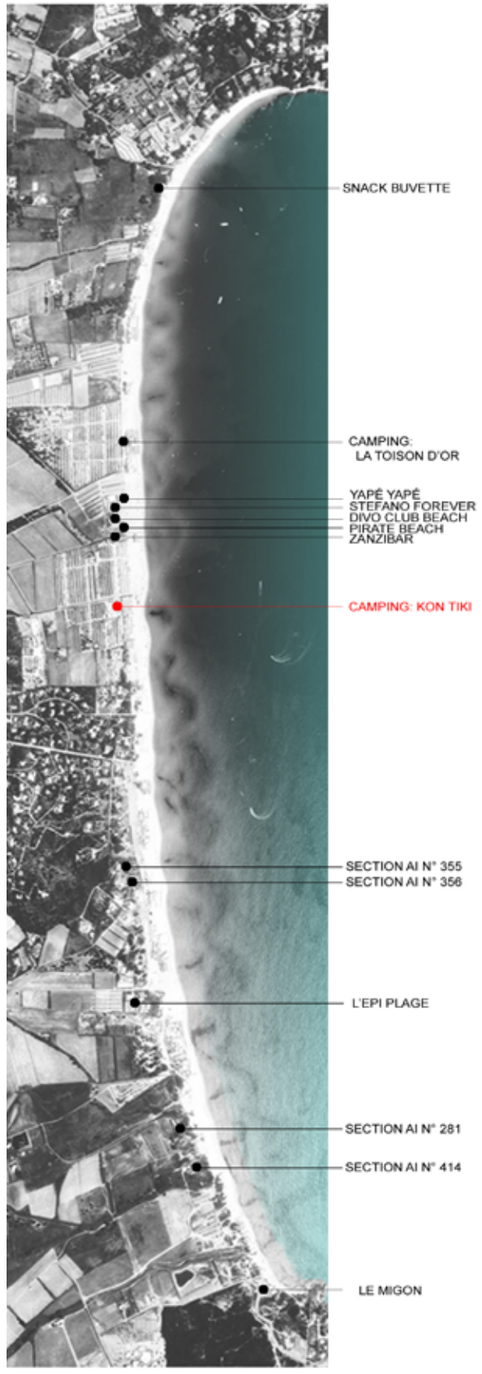

\N DE SITUATION

DESCRIPTIFS :
Volume : Plusieurs volumes juxtaposés, perpendiculaires à la plage, avec des toits à une ou deux pentes en tuile et tôles ondumées et bungalows individuels.

Façade: essentiellement du bardage bois naturel et peint.
Matériaux: Bois, béton, pisé, tuiles, tôles ondulées, toiture type toit de chaume.
Couleurs : Marron, rouge, vert pâle, blanc et bleu.
Hauteurs : 1 niveau, 2.50 à 3 m environ.

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

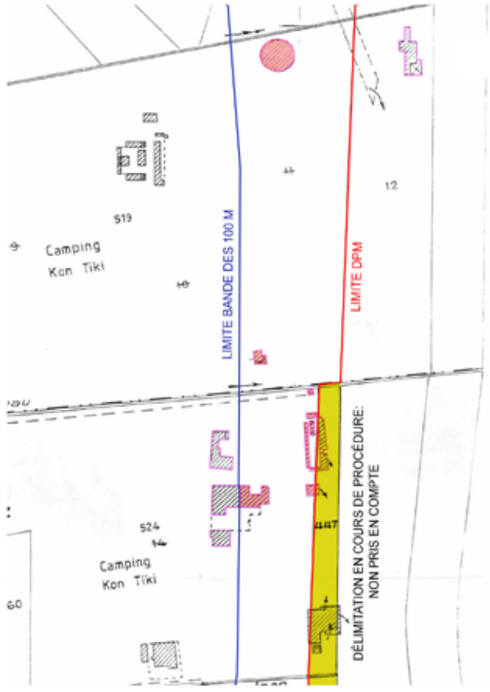

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/2000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/2000°

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE

Etablissement lié à l'activité touristique:
L'EPI PLAGE

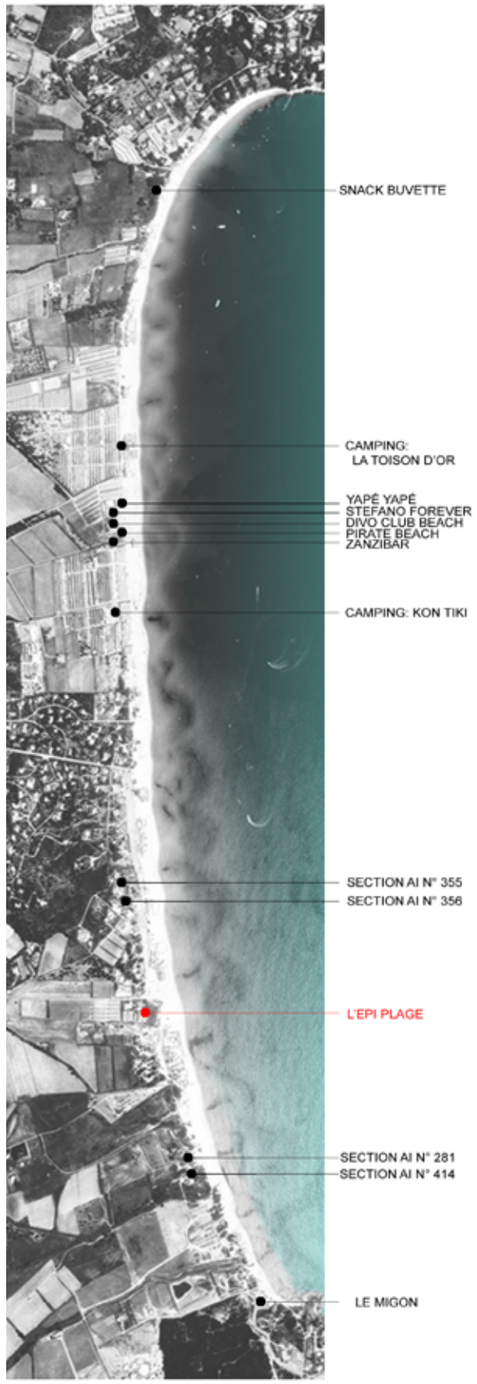

N DE SITUATION

DESCRIPTIFS :
Volume : Un cabanon, avec des toits à une pente et piscines avec plage piscine.
Façade: bardage bois peint.
Matériaux: Bois, pierre, tôles ondulées.
Couleurs : blanc et bleu.
Hauteurs : 1 niveau, 2.50 à 3 m environ.

Emprise dans la bande des 100 m hors DPM:
Emprise piscine en 2008: 102 m²
Emprise piscine en 1981: 102 m²

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

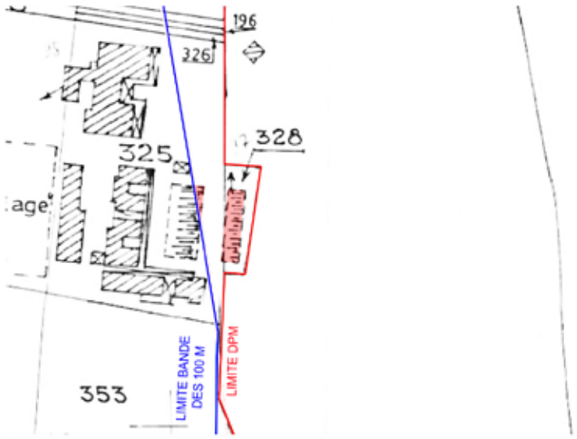

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE

Constructions non liées à l'activité touristique

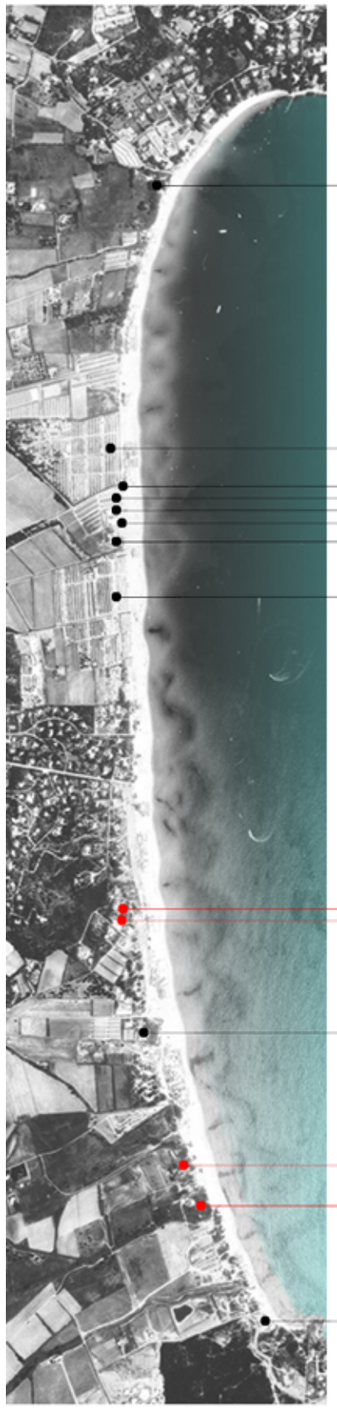

N DE SITUATION

SECTION AI N° 355
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 451 m²
emprise piscine en 2008:
112 m²
surface prouvée avant 1986 : 383 m²
emprise piscine en 1981:
112 m²

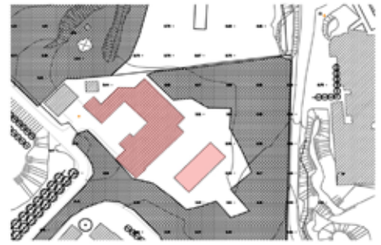

SECTION AI N° 356
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 184 m²
surface prouvée avant 1986 : 185 m²

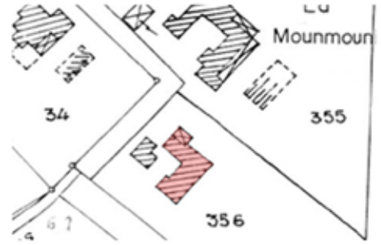

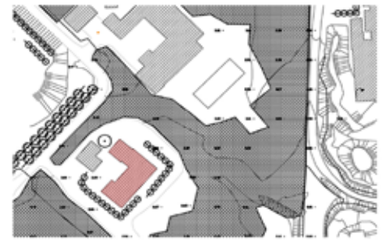

SECTION AI N° 281
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 200 m²
surface prouvée avant 1986 : 117 m²

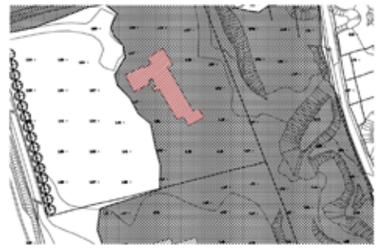

SECTION AI N° 414
bâtie dans la bande
des 100 m hors DPM:
surface en 2008: 436 m²
surface prouvée avant 1986 : 285 m²

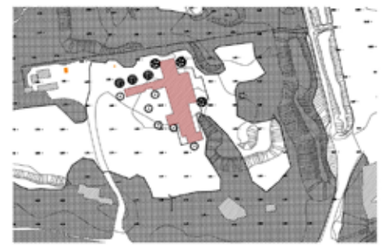

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

PLAN DE CADASTRE 1981

RELEVE DU GEOMETRE 2008

7. L’accessibilité du Domaine Public Maritime - Etat des lieux et diagnostic

Accès et aires de stationnement

Accès et aires de stationnement

Chemin des Baraques

- Piquage sur la RD 93 : léger surplomb par rapport aux premiers plans des vignobles et l'arrière-plan de la mer
- Séquence 1 : vues ouvertes sur la plaine viticole, arrière plan boisé du cap Camarat, points d'appel visuels des habitations et jardins isolés.
- Séquence 2 : ambiances naturelles littorales (pinèdes, sable affleurant, arbres sculptés par le vent...), vues fermées par les cannaies et les pinèdes, présence de l'eau (proximité du Gros Valat, présence de ponts...).
- Déboucher / aire de stationnement : aires de stationnement publiques de Bonne Terrasse (aire sur terrain compacté, intégrée dans le relief dunaire, bordée de bourrelets de végétation dunaire et de cannaies ; cette aire de forme réduite et de taille allongée est relativement bien intégrée même si elle constitue une atteinte à l'intégrité de la dune ; elle est très poussiéreuse en été) et de Gros Vallat (aire intégrée dans le relief dunaire, bordée de bourrelets de végétation dunaire et de cannaies, sa grande surface et sa fréquentation par les camping-cars la rendent particulièrement prégnante).
- Accès à la plage : itinéraires formant des chemins creux dans la dune.

Accès à la plage via la dune
Accès PMR existant

Nota : La barrière est située en amont de la deuxième séquence.

Chemin des Baraques

Ce chemin est situé dans la zone de transition entre l'entité agricole et naturelle et l'entité boisée et urbanisée de Salagrue. Plus précisément, il est adossé à la lisière qui ferme les vues vers le nord et favorise les vues vers le vignoble.

- Séquence 1 : vues ouvertes sur la plaine viticole, arrière plan boisé du cap Camarat, point d'appel visuel des habitations et jardins isolés.
- Déboucher / aire de stationnement : voir ci-dessous.

Route de l'Epi

- Séquence 1 : vues fermées par les rives boisées de la route (pinède de Salagrue), rythme des maisons isolées.
- Séquence 2 : ambiance naturelle littorale (sable affleurant, arbres sculptés par le vent…), vues fermées par les cannaies et les pinèdes, perspective vers la mer. Le traitement de cette voie est très dur (bordure béton hautes, îlot de giration massif).
- Déboucher / aire de stationnement : Aires de stationnement privées de Baraques-sud (vaste terrain partiellement végétalisé -prairie rase dégradée par la fréquentation automobile- à demi occupé par de lourdes structures d'ombrage, très visible depuis la route de l'Epi) et de Baraques-nord (bénéficiant du couvert d'une belle pinède, cette aire de stationnement est bien intégrée au paysage littoral).
- **Accès à la plage :** Cheminements formant des tranchées dans la dune.

Accès à la plage via la dune
Accès PMR existant

Barrière régulant l'accès à la plage

Boulevard Patch

- Séquence 1 : long « travelling » avec la mer en ligne de mire, où l'ambiance très urbaine (bâti et mobilier urbain) prédomine par rapport à l'ambiance marine.
- Déboucher / aire de stationnement : aire de stationnement publique de Patch (surface en enrobé avec marquage au sol à la peinture, absence de végétalisation, typologie paysagère urbaine, cette aire directement ouverte sur la plage est très prégnante).
- **Accès à la plage :** cheminements diffus sur toute la longueur de l'aire de stationnement, le cordon dunaire résiduel ne constituant pas un obstacle physique important, particulièrement au sud.

Accès à la plage
Accès PMR existant

Nota : Il n'y a pas de barrière de régulation en amont sur le Boulevard Patch.

Route des Tamaris

- Séquence 1 : vues ouvertes sur la plaine viticole, point d'appel visuel des habitations et jardins isolés.
- Séquence 2 : ambiances péri-urbaine (densité des habitations et des bungalows du camping) et marine (pinèdes, cannaies, affleurements de sable…), perspective vers la mer.
- Déboucher / aire de stationnement : les deux aires de stationnement (Tamaris-sud publique et Tamaris-nord privée) sont de vastes terrains partiellement végétalisés -prairie rase dégradée par la fréquentation automobile - à demi occupé par de lourdes structures d'ombrage, ces terrains, partiellement ouverts sur la voie d'accès à la plage sont très prégnant, malgré les rideaux interrompus de cannaies. Elle présentent un caractère dégradé et inhospitalier.
- **Accès à la plage :** cheminements diffus sur toute la longueur de l'aire de stationnement de Tamaris-sud, déboucher ponctuel via la route du côté de Tamaris-nord.

Accès à la plage
Accès PMR existant

Barrière régulant l'accès à la plage

Chemin des Moulins

- Séquence 1 : vues fermées par les rives boisées de la route (corridor boisé), vues ouvertes sur la plaine viticole, rythme des maisons isolées.
- Séquence 2 : immersion dans la plaine viticole après le passage du ruisseau de Beauqui, vues largement ouvertes.
- Séquence 3 : ambiance littorale (sable affleurant, arbres sculptés par le vent…), vues fermées par les cannaies et les pinèdes, perspective vers la mer.
- Déboucher / aire de stationnement : les deux aires de stationnement privées (Mooréa et Bora Bora) sont des terrains nus, compactés, complètement couverts par de lourdes structures d'ombrage ; ces terrains, cernés par d'épais ourlets de cannes de Provence, sont relativement peu visibles depuis les voie d'accès ; pour autant, en perception immédiate, ces aires de stationnement ne s'intègrent pas harmonieusement dans les paysages littoraux.
- **Accès à la plage :** seuls trois cheminements, dont deux traversent l'enceinte d'établissements de plage, permettent d'accéder à la plage. Le passage des paysages viticoles arrière-littoraux à la plage est brutal, en l'absence d'espace dunaire clairement identifiable.

Accès à la plage
Accès «privatisé» à la plage
Front privé (bâti et jardins) faisant obstacle à l'accès au DPM
Nota : Il n'y a pas de barrière de régulation en amont sur le chemin des Moulins.

Route de Tahiti

- Séquence 1 : vues fermées par les rives boisées de la route, ponctuellement ouvertes vers le vignoble, rythme des maisons le long de la voie.
- Déboucher / aire de stationnement : les deux aires de stationnement privée (Tahiti-sud et Tahiti-nord 1) sont des terrains nus, compactés, complètement couverts par de lourdes structures d'ombrage ; ces terrains, cernés par d'épais ourlets de cannes de Provence, une trame arborée diffuse et du bâti, sont relativement peu visibles depuis les voie d'accès ; pour autant, en perception immédiate, ces aires de stationnement ne s'intègrent pas harmonieusement dans les paysages littoraux. L'aire de stationnement publique présente le même aspect de base (sols nu et structures d'ombrage), pourtant, la qualité des ombrières en bois et la présence ponctuelle d'arbre participe à une meille intégration dans les paysages littoraux.
- **Accès à la plage :** seuls quatre cheminements, dont trois traversent l'enceinte d'un établissement de plage, permettent d'accéder à la plage. L'observateur baigne dans une ambiance de villégiature balnéaire, urbaine, depuis les aires de stationnement jusqu'à la plage : nul gradient paysager n'est perceptible.

Accès à la plage
Accès «privatisé» à la plage
Front privé faisant obstacle à l'accès au DPM
Nota : Il n'y a pas de barrière de régulation en amont sur le chemin de Tahiti.

8. Synthèse cartographique des enjeux par secteur

Secteur de Bonne Terrasse
Secteur de l'Epi
Secteur de Patch
Secteur des campings
Secteur des Tamaris
Secteur des Moulins
Secteur de Tahiti

Synthèse cartographique des enjeux par secteurs

Secteur de Bonne Terrasse

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986

0 50 m 100 mètres

Secteur de l'Epi

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986
- Loisir nautique

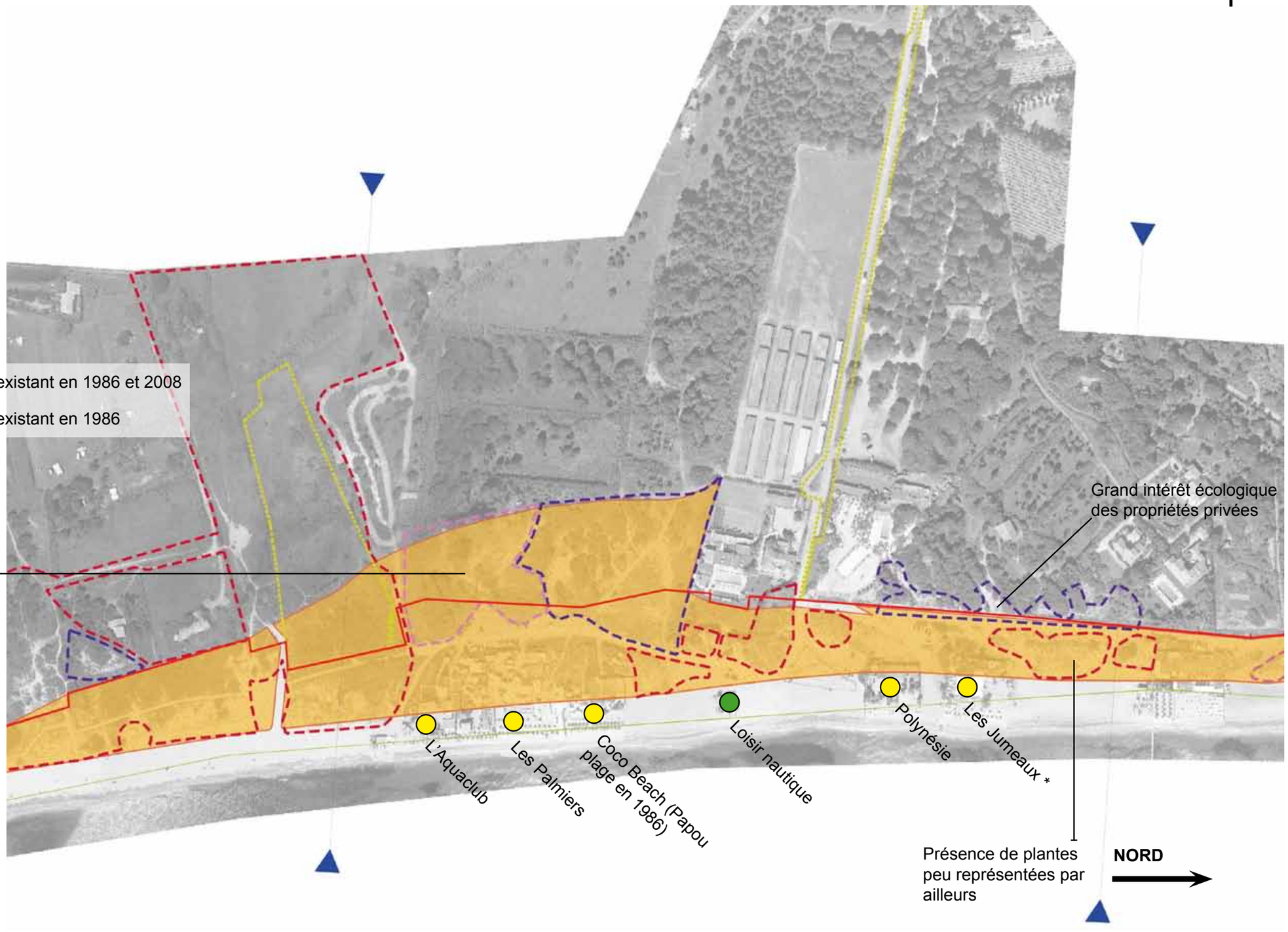

0 50 m 100 mètres

* Archives papiers non retrouvées

Secteur de Patch

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986

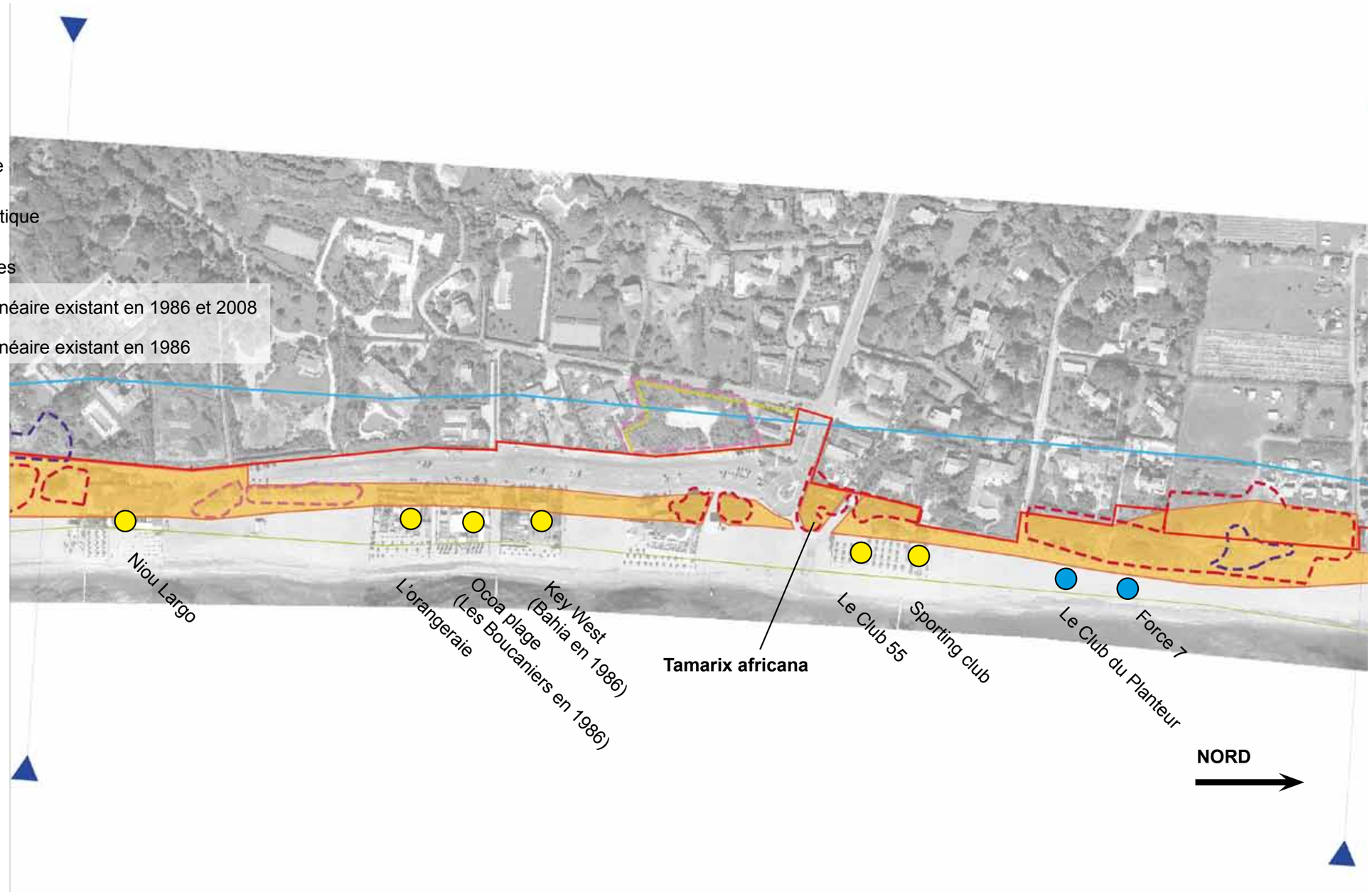

0 50 m 100 mètres

Secteur des Campings

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986

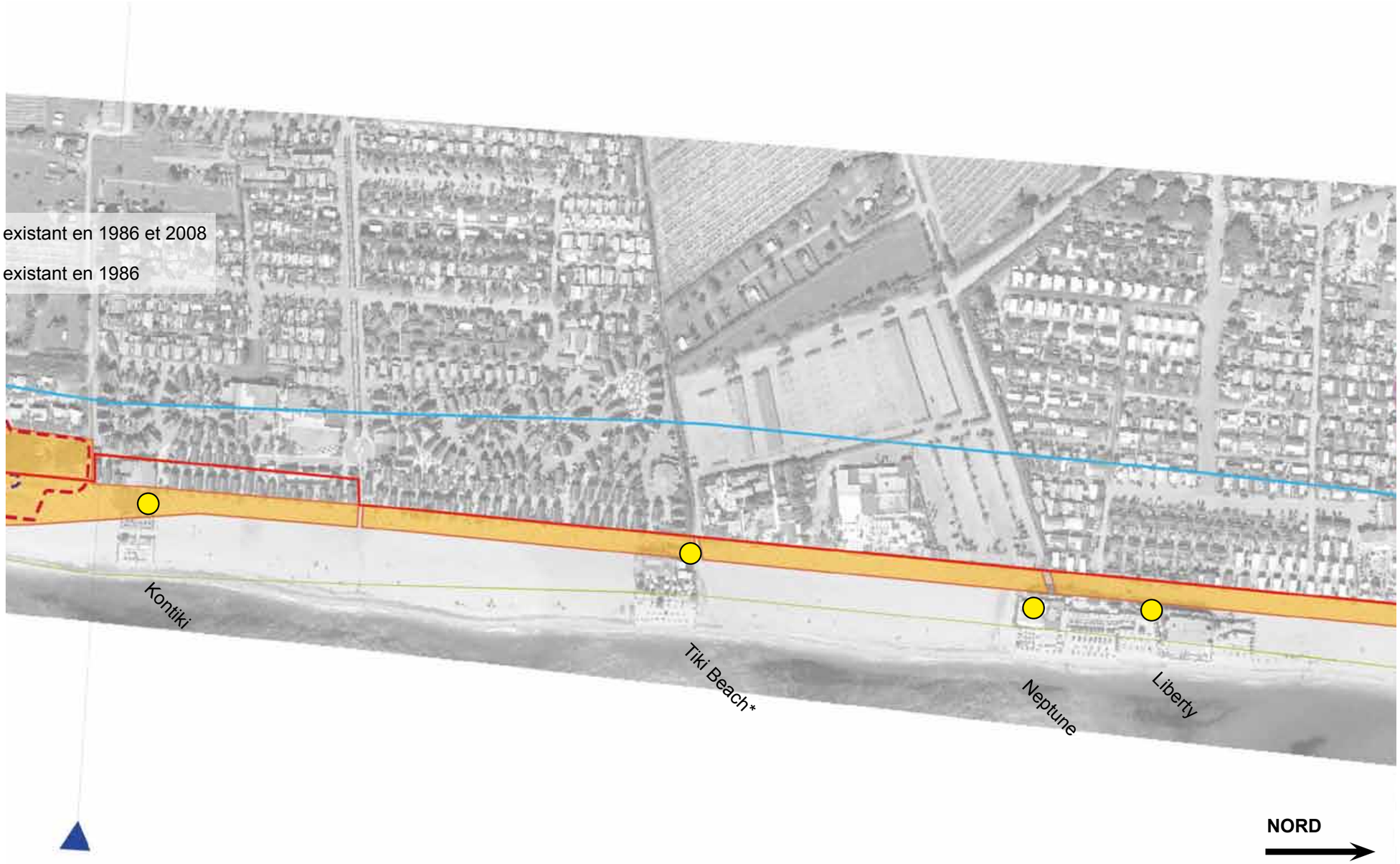

0 50 m 100 mètres

* Archives papiers non retrouvées

Secteur des Tamaris

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986
- Bâti démoli suite au jugement du 25 mars 2011

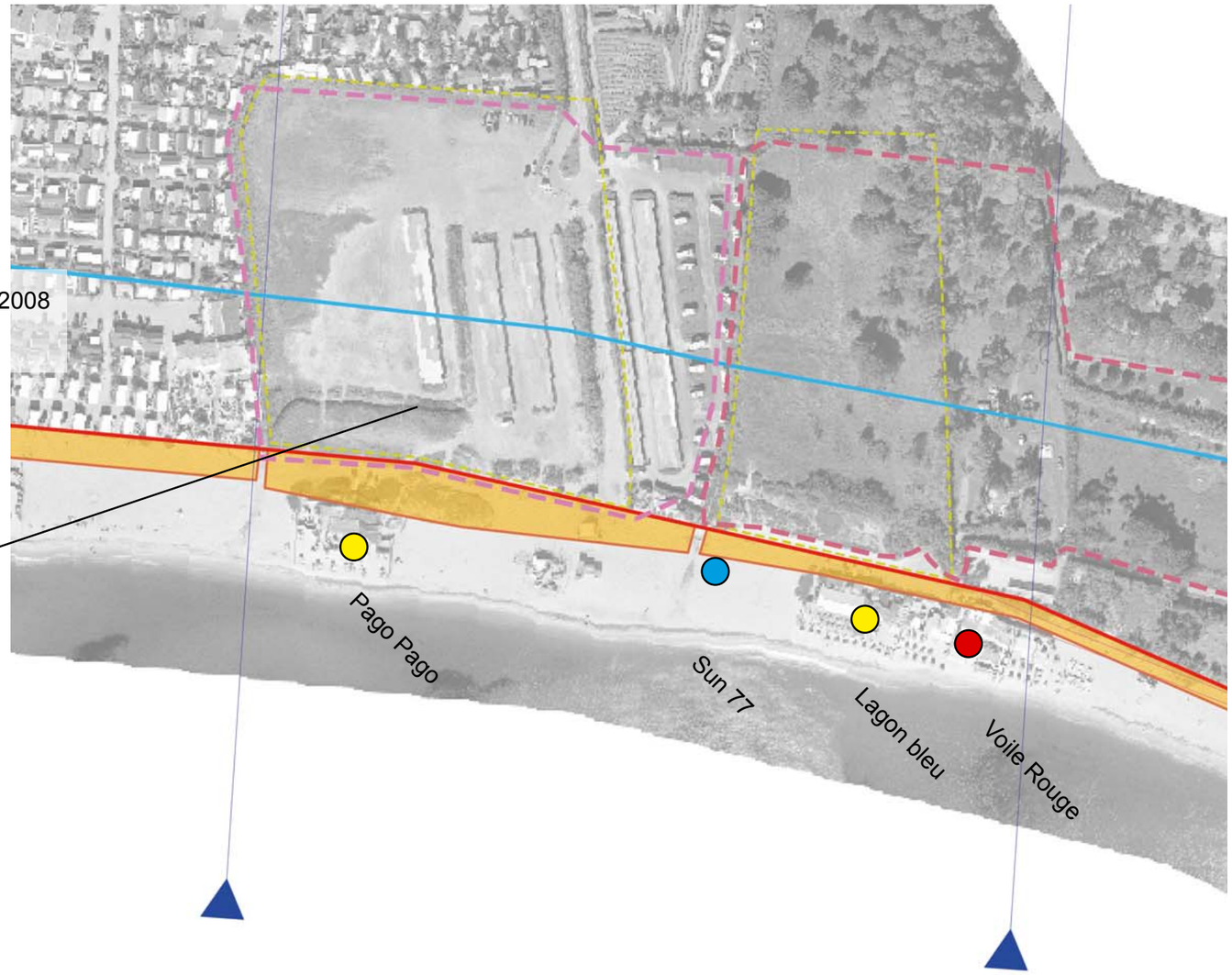

0 50 m 100 mètres

Secteur des Moulins

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986

0 50 m 100 mètres

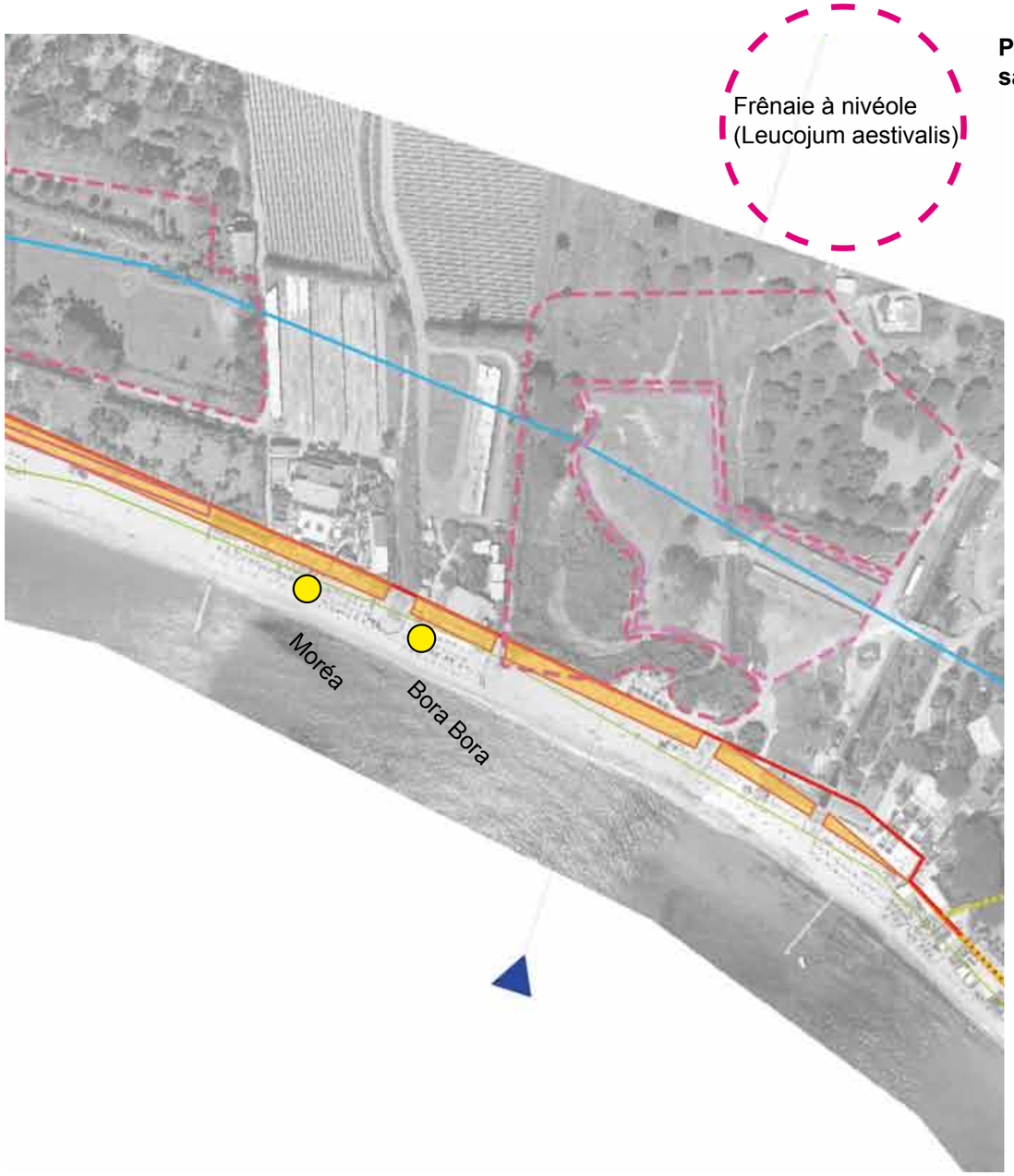

Secteur de Tahiti

- Limite des Plus Hautes Eaux de 1889
- Limite du DPM
- Limite de la bande des 100 m
- Emprise du cordon dunaire
- Zone de faible intérêt floristique
- Zone d'intérêt floristique
- Zone de grand intérêt floristique
- Zone de très grand intérêt floristique
- Limites de parcelles communales
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008
- Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986

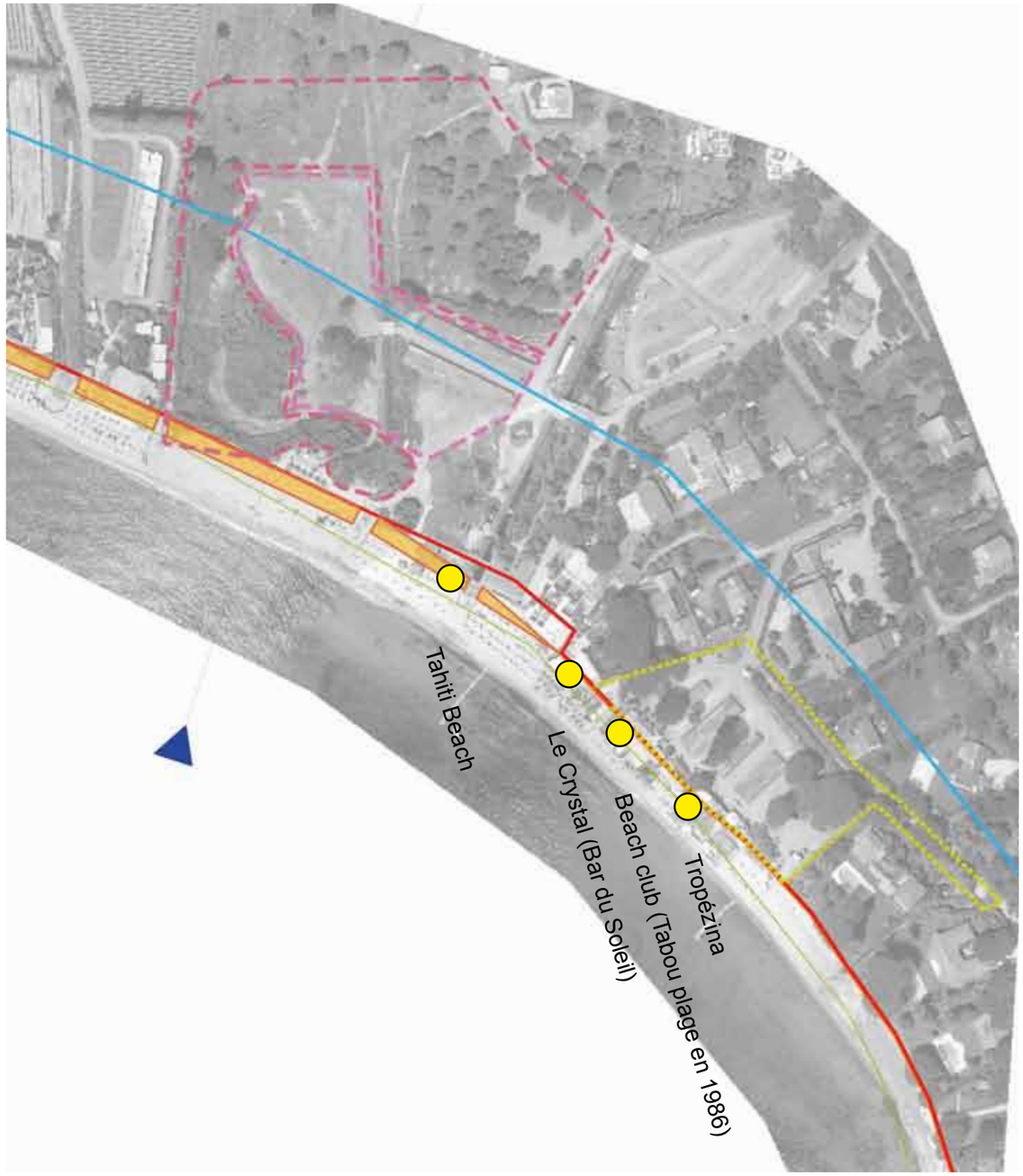

0 50 m 100 mètres

NORD

9. Illustrations - les grands enjeux de l’implantation du bâti vis à vis du milieu naturel

DEUX HECTARES DE SABLE POUR JOUER À LA TARTE A LA CRÈME

■ Comme autrefois les Phéniciens quittant Carthage, trois mille transfuges de Saint-Tropez sont partis fonder une colonie, à huit kilomètres : « l'Epi-Plage », club privé. La république tropézienne a perdu le meilleur d'elle-même. La plupart de ces trois mille ont un nom — comme Françoise Sagan, Sacha Distel, Bettina, Brigitte Bardot, le prince de Luxembourg — ou celui de leur père, comme Gauthier Malraux ou Vincent et François Debré.

■ Mais « l'Epi-Plage » n'exige pas de ses membres la fortune ou la naissance. Epi signifie Epicerie, ancien nom d'une boîte de Saint-Germain-des-Prés. Une certaine manière de lancer à table la moutarde au visage de son voisin suffit à lever, pour le nouveau venu, la barrière de roseau de « l'Epi-Plage ».

■ Règles à observer pour avoir le style « Epi » : ne pas se montrer avant seize heures. Éviter d'être toujours bien rasé et peigné. S'allonger au soleil mais ne pas dormir ; parler (jamais politique). Un bain par jour et encore pas tous les jours. Déjeuner de hors-d'œuvre dès 16 h 30. Transistor évidemment interdit, ainsi que le slip bleu à rayures blanches qui fait fureur sur la Côte. On peut arriver par terre dans une voiture rouge de sept millions ou par mer à bord du dernier chriscraft : personne ne lève la tête.

■ Quand le soleil se couche, « l'Epi » change et la plage devient un night club. Les étoiles au plafond sont vraies et tout est possible : manger l'entrecôte avec ses doigts ou étaler la sauce béarnaise sur le dos de sa danseuse. Ces traditions libérales sont nées la nuit de l'inauguration, quand un monsieur barbu d'allure respectable jeta brusquement un plat de spaghetti

Page 70 du Paris Match du 13 août 1960, une illustration - photographie encadrée - d'un article sur Pampelonne montre à la fois l'épaisseur du cordon dunaire au niveau de l'Epi et les dégradations qui lui sont causées du fait de l'implantation du bâti et des activités qui en découlent.

L'ancienne dune et l'arrière-plage agricole de Pampelonne dans le secteur des Moulins

SIEGE SOCIAL : 214, route de Grenoble - 06290 NICE CEDEX 3 - Tél. 04.93.18.28.38

N07 18/12/97 AP

TEMPÊTE SUR LE LITTORAL

'oitures et enseignes envolées, routes du bord de mer inondées, arbres arrachés, bateaux en difficulté : les côtes 'aroises ont souffert, hier. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de Hyères et du golfe de Saint-Tropez. Les légâts matériels sont importants, mais on ne déplore aucune victime.

▶ Page 5, l'article de Christine PERIS

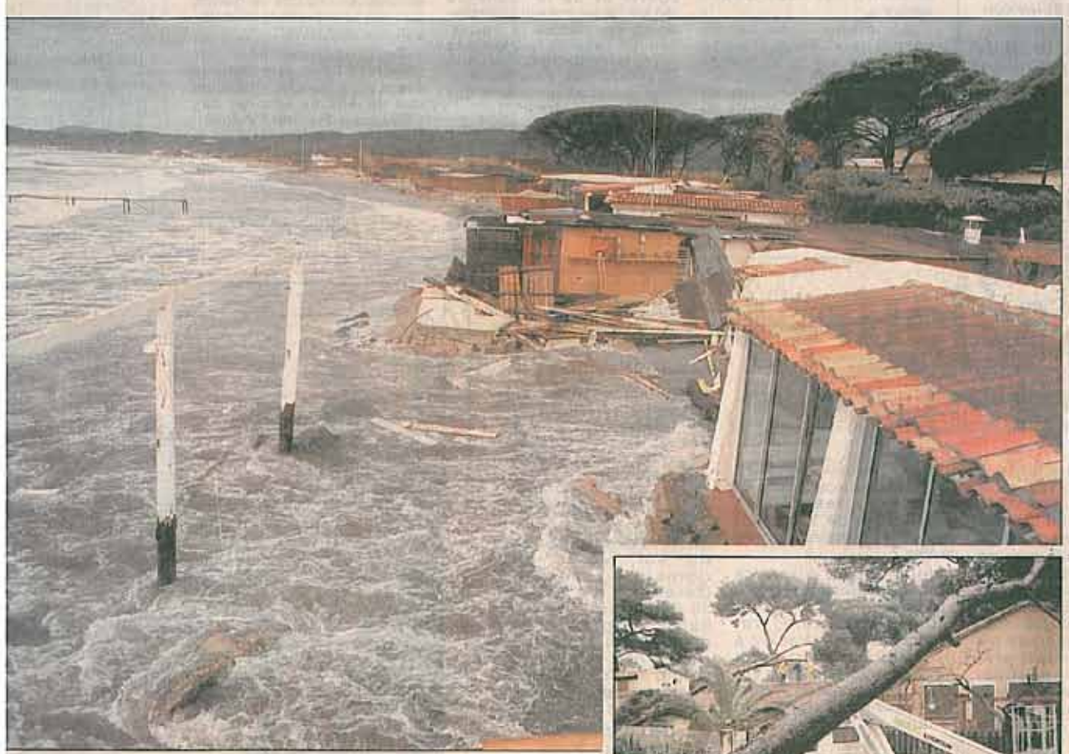

'ur la plage de Pampelonne, les assauts de la mer ont dévasté nombre e constructions. A Hyères, des arbres arrachés dans le quartier de la 'apte.

(Photos Patrick Bar et Gilbert Arlaud)

Dans le Var Matin du 18 décembre 1997, les dommages causés par la tempête à certains établissements de plage apparaissent clairement.

Photographies réalisées le 5 octobre 2008 dans le secteur de l'Epi (source : commune de Ramatuelle) : les véhicules stationnent au coeur de l'emprise du codron dunaire, en limite de la plage, à proximité immédiate du rivage

En 2008, il apparaît clairement que les établissements de plage du secteur de l'Epi sont implantés dans l'emprise originelle du cordon dunaire. Les activités connexes induisent également des dégradations (stationnement, piétinement, introduction d'espèces végétales nuisibles : les «pestes végétales»...) (source : Commune de Ramatuelle).

Sur ce cliché de 2008, il apparaît clairement que l'érosion de la plage, dans le secteur Nord, est telle que certains bâtiments ont les pieds dans l'eau, avec, pour conséquence, des dégradations matérielles et une limitation de l'accès au Domaine Public Maritime (source : Groupement ALEP).

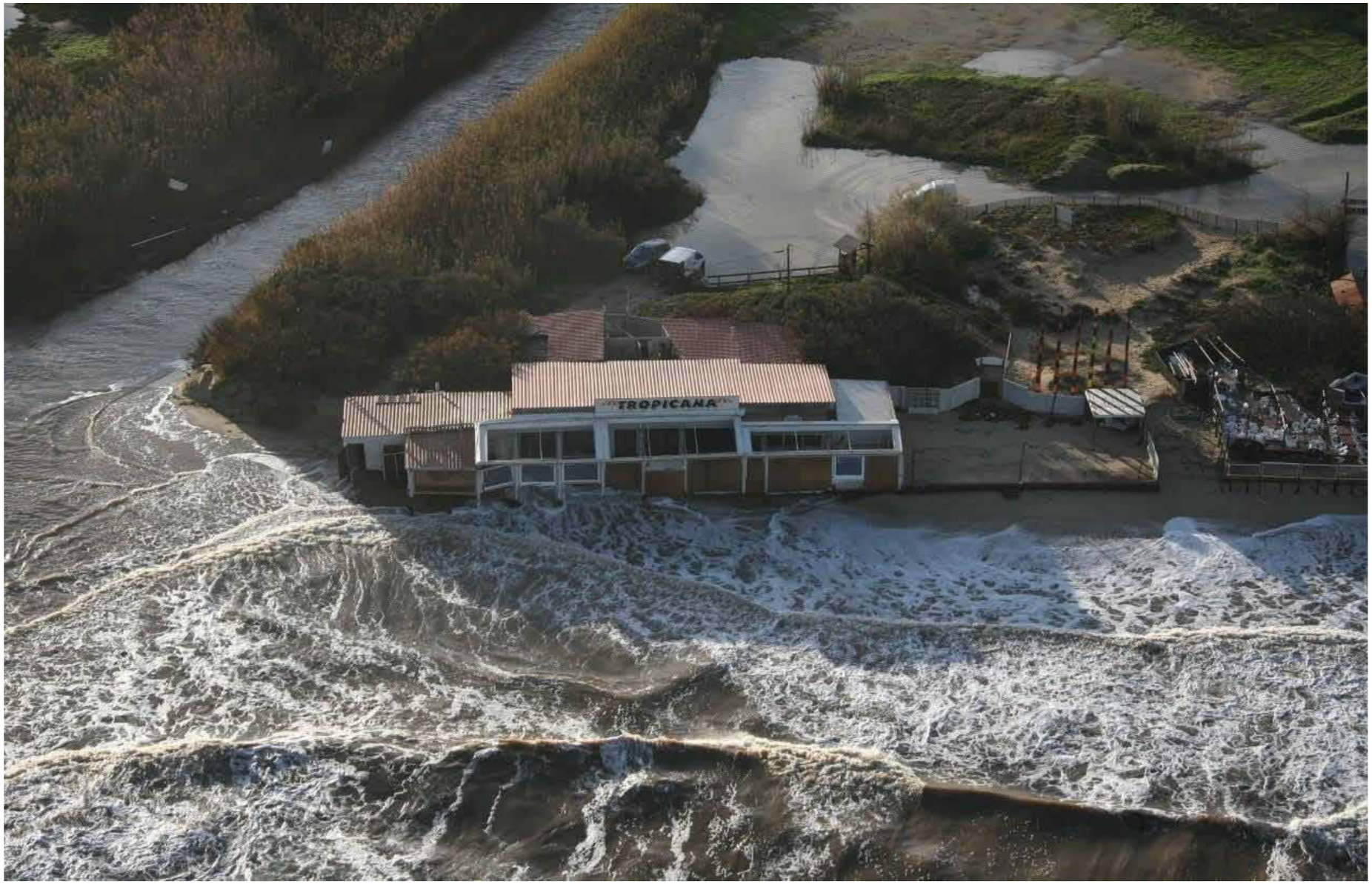

Sur cette photographie aérienne prise en décembre 2008, il apparaît que lors d'un coup de vent d'est, de graves dommages sont infligés aux établissements de plage implantés près du rivage (secteur nord) (source : Commune de Ramatuelle).

Cette photographie aérienne prise en décembre 2008 montre que lorsque les précipitations sont abondantes (souvent couplées avec du vent d'est et des apports d'eau par la mer), les zones humides de l'arrière plage sont inondées (source : Commune de Ramatuelle).

La plage en hiver sous l'effet des tempêtes

Les bâtiments d'exploitation actuels situés sur la partie de la plage susceptible d'être submergée lors des tempêtes

AQUA CLUB

OCOA PLAGE

AQUA CLUB

KEY WEST

LES MURENES

NEPTUNE

LES MURENES

LIBERTY

10. Enquête auprès des gestionnaires des établissements de plage et des aires de stationnement

Le questionnaire
Les établissements ayant répondu au questionnaire
Les «paroles de gestionnaires»
Les constructions et les aménagements
Les accès
Les transports, les déplacements
Les besoins complémentaires
L'intérêt du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne
Les avantages et les inconvénients du site

Au titre de la concertation (effectuée en application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme), et conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Ramatuelle de prescription du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne, un questionnaire a été adressé aux exploitants des établissements de plage et des stationnements pour mieux connaître :
- leur activité ;
- leur structure ;
- leurs attentes ;
- leurs projets.

Il en ressort les éléments de synthèse présentés ci-après.

Le questionnaire

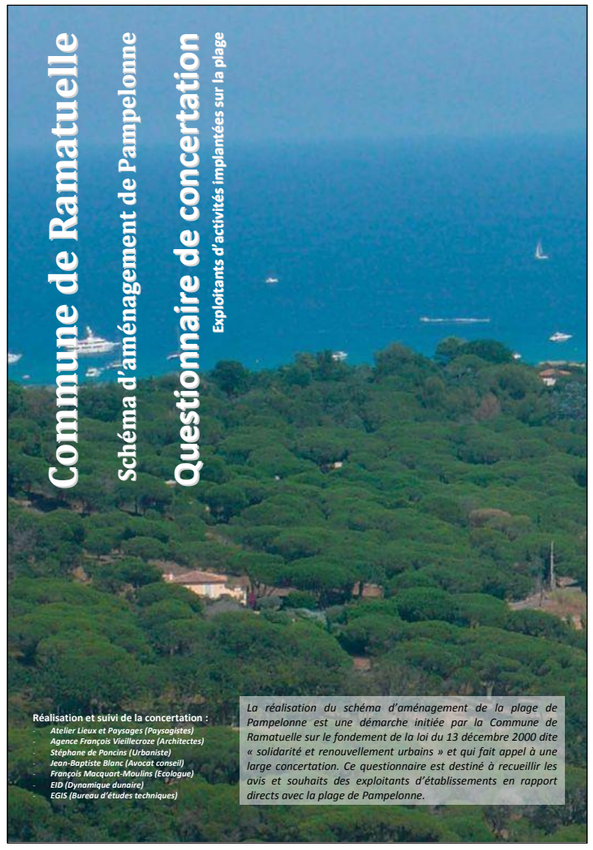

Présentation générale

En 2006, deux nouveaux décrets sont venus compléter et préciser la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 *« d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral »* :

- le décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage,
- le décret n° 2006-1741 du 23 décembre 2006 relatif aux schémas d'aménagement prévus par l'article L.146-6-1 du code de l'urbanisme.

Sur cette base, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement sur le fondement de l'article L.146-6-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que :

« Afin de réduire les conséquences sur une plage et les espaces naturels qui lui sont proches de nuisances ou de dégradations sur ces espaces, liées à la présence d'équipements ou de constructions réalisés avant l'entrée en vigueur de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 précitée, une commune (…) peut établir un schéma d'aménagement. »

Conformément à l'article R.146-3, ce schéma :

- *Définira les conditions d'aménagement des plages et des espaces naturels qui leur sont proches ainsi que les modalités de desserte et de stationnement des véhicules. Il fixe les mesures permettant d'améliorer l'accès au domaine public maritime, de réduire les dégradations constatées et d'atténuer les nuisances ;*
- *Déterminera, dans la bande des 100 mètres mentionnée au III de l'article L.146-4, les équipements ou constructions dont le maintien ou la reconstruction peuvent être autorisés par dérogation aux articles L.146-1 à L.146-6, ainsi que leur implantation. Il indique ceux qui doivent être démolis et fixe les conditions de la remise en état du site ;*
- *Définira dans un chapitre distinct les prescriptions qui pourront être imposées aux bénéficiaires des autorisations prévues à l'alinéa précédent afin que ces équipements et constructions ne dénaturent pas le caractère du site et ne compromettent pas la préservation des paysages et des milieux naturels.*

2

Dans ce contexte, un groupement de bureaux d'études a été retenu par la commune de Ramatuelle pour élaborer ce Schéma. Ce groupement, dont la société ALEP Paysagistes à Cadenet (84) est mandataire, souhaite notamment établir un *« Diagnostic de Pampelonne »* avec l'aide de ses exploitants aux fins de déterminer certains éléments du futur schéma d'aménagement.

A ce titre, vous êtes appelés à remplir le présent questionnaire portant sur certains éléments que le schéma d'aménagement est susceptible d'affecter.

Ce questionnaire demeure, en tout état de cause, totalement facultatif.

Cependant votre attention est attirée sur le fait que les réponses apportées sont de nature à affecter la réalisation dudit schéma et donc sont susceptibles d'affecter directement les droits et/ou les conditions d'exploitation des futurs délégataires du service public de plage dans l'avenir, à l'expiration des conventions et actes actuellement en vigueur.

Il vous appartient de prendre le plus grand soin dans la rédaction de vos réponses et de vous faire assister, le cas échéant, de toute personne ou conseil de votre choix.

Le présent questionnaire comporte cinq parties :

1°) Partie générale commune à l'ensemble des établissements,
2°) Partie destinée aux établissements de plages,
3°) Partie destinée aux exploitants de parcs de stationnement,
4°) Partie destinée aux établissements antérieurs au 3 janvier 1986,
5°) Partie finale.

Ce questionnaire doit être remis en Mairie de Ramatuelle ou adressé par voie postale, de préférence par courrier recommandé, **avant le 15 septembre 2008** (*le cachet de la poste faisant foi*) à l'attention de :

Groupement de concertation et de réalisation du
schéma d'aménagement de Pampelonne

Hôtel de Ville
83350 Ramatuelle

3

I. Partie générale : Identification de l'établissement

La présente partie de ce questionnaire doit être remplie par l'ensemble des exploitants et vise à leur identification complète et précise.

Si l'établissement est une filiale d'une autre société ou est l'établissement en France d'une société étrangère, précisez sur papier libre les éléments d'identification de la(les) société(s) mère(s) ou de la société basée à l'étranger.

1.1 Précisez votre raison sociale et les différents éléments d'identification

Dénomination complète _____

Dénomination commerciale _____

Sigle _____

Forme juridique _____

Siège social _____

N° Inscription ou d'immatriculation (RCS/RM) _____

Nom et qualité du dirigeant social _____

1.2 Précisez la période d'exploitation de l'établissement

Date de création de la structure _____

Date de début de l'exploitation _____

L'exploitation a-t-elle été continue depuis sa date de création ? _____

Précisez la période d'exploitation en cas d'activité saisonnière *(dates d'ouverture et de fermeture habituelles)* _____

	Date de début d'activité	Date de fin d'activité
Précisez pour l'année 2006		
Précisez pour l'année 2007		
Précisez pour l'année 2008 (à titre prévisionnel)		

II. Partie du questionnaire destinée aux établissements *« de plage »*

La présente partie de ce questionnaire doit être remplie par les établissements dits « de plage ».

Il est possible de compléter l'ensemble de vos réponses sur papier libre.

2.1 Fréquentation et dimensionnement

2.11 A combien estimez-vous la fréquentation de l'établissement que vous exploitez ?

	Saison estivale	Moyenne saison	Saison basse
Un jour de semaine :			
- personnes			
- véhicules terrestres			
- bateaux			
- hélicoptères			
Un jour de week-end :			
- Personnes			
- véhicules terrestres			
- bateaux			
- hélicoptères			

2.12 Quelle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m^2) ?

- Bâti	
- Terrasse	
- Locaux techniques	
- Autres	

2.13 Quel est le linéaire de front de mer indispensable à votre activité (m^2) ?

_____

2.2 Fonctionnalité et accessibilité

2.21 Quel(s) type(s) de véhicules effectue(nt) les livraisons ?

_____

2.22 Quelle est la fréquence des livraisons et leurs horaires?

Saison estivale	
Moyenne saison	
Basse saison	

2.23 Quelle distance parcourent vos clients entre leur véhicule et l'établissement ?

_____

2.24 Disposez-vous d'un accès par la mer ?

☐ Oui ☐ Non

2.25 Partagez-vous cet accès avec un autre établissement de plage ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui avec le(s)quel(s) :

_____

2.3 Mise en scène

2.31 En quelques mots-clés, comment décririez vous l'établissement que vous exploitez (*ambiances, image…*) ?

_____

2.32 Quelles sont les qualités du site que vous occupez qui sont des atouts pour l'établissement (*distance à la mer, nature de l'environnement et des paysages, qualité de la voie de desserte, proximité d'une aire de stationnement, proximité d'autres activités…*)

_____

2.33 Inversement, quels sont les inconvénients et les contraintes liées au site ?

_____

2.34 Quels aménagements avez-vous mis en œuvre pour intégrer l'établissement dans le site (*choix des matériaux, choix du mobilier, choix des couleurs, plantations…*) ?

8

2.4 Evolutions et suggestions

Quels commentaires vous inspirent les concepts suivants :

- **piste cyclable continue sur le site et vers les pôles urbains proches (*Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin*) :**

- **dépose minute pour les véhicules privés à l'extrémité des voies de desserte :**

- **desserte du site par des transports en commun cadencés :**

- **desserte du site par des navettes maritimes :**

9

- **Réaménagement et traitement paysager des parkings existants:**

2.5 Conclusions

Au final, de votre point de vue, à quoi doit servir ce schéma d'aménagement (*réponse libre*) ?

10

III. Partie du questionnaire destinée aux exploitants de parc de stationnement

La présente partie de ce questionnaire doit être remplie par les établissements exploitant des parcs de stationnement.

Il est possible de compléter l'ensemble de vos réponses sur papier libre.

Ce symbole signale qu'une question est commune aux parties 2 et 3. Il n'est pas nécessaire d'y répondre deux fois lorsqu'un même établissement exploite les deux types de structures.

3.1 Fréquentation et dimensionnement

3.11 Quelle est la période d'ouverture de votre parc de stationnement ?

3.12 A combien estimez-vous la fréquentation de votre aire de stationnement en saison estivale ?

	Saison estivale	Moyenne saison	Saison basse
Un jour de semaine :			
Un jour de week-end :			

3.13 Quelle est la surface de votre parc de stationnement ?

3.14 Précisez le nombre de places de stationnement :

Places normales	Places pour personnes à mobilité réduite	Total

3.15 Quelle est la surface totale de la parcelle dont vous êtes propriétaire / locataire ?

11

3.2 Fonctionnalité et accessibilité

3.21 Quelle distance parcourent vos clients entre leur véhicule et la plage ?

3.22 Quel type d'itinéraire empruntent les piétons à la sortie du parc de stationnement ***(sentier piéton, route, piste…)*** **?**

3.3 Mise en scène

3.31 Comment décririez-vous l'aménagement de votre parc de stationnement **(*nature du sol et des systèmes d'ombrage, végétation, types de clôture, matériaux de construction et descriptif du guichet d'accueil…*) ?**

12

3.32 Quelles sont les qualités du site que vous occupez qui sont des atouts pour votre parc de stationnement **(*distance à la mer, nature de l'environnement et des paysages, qualité de la voie de desserte, proximité d'un établissement de plage, proximité d'autres activités…*) ?**

3.33 Inversement, quels sont les inconvénients et les contraintes liées au site de stationnement ?

13

3.34 Quels aménagements avez-vous mis en œuvre pour intégrer votre établissement dans le site **(*choix des matériaux, choix du mobilier, choix des couleurs, plantations…*) ?**

3.35 Quel type d'éclairage est présent sur le site ?

3.36 Quels sont vos besoins constructifs (*guérite, toilettes, gardiennage des animaux domestiques, etc.*) ?

14

3.4 Evolutions et suggestions

Quels commentaires vous inspirent les concepts suivants :

- **piste cyclable continue sur le site et vers les pôles urbains proches (*Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin*) :**
- **dépose minute pour les véhicules privés à l'extrémité des voies de desserte :**
- **desserte du site par des transports en commun cadencés :**
- **desserte du site par des navettes maritimes :**

15

- **Réaménagement et traitement paysager des parkings existants:**

3.5 Conclusions

Au final, de votre point de vue, à quoi doit servir ce schéma d'aménagement (*réponse libre*) ?

16

IV. Partie destinée aux établissements existant au 3 janvier 1986

*La présente partie de ce questionnaire doit être remplie par les délégataires actuels qui exploitaient, déjà, au plus tard le **3 janvier 1986** (date de rigueur), un établissement situé intégralement ou partiellement dans la bande dite des « 100 mètres » prévue par l'article L.146-4 III° du code de l'urbanisme ou à proximité immédiate de la plage.*

Le schéma d'aménagement est susceptible de déroger au droit commun issu de la « loi littoral » et peut autoriser des constructions établies dans la bande des « 100 mètres » pour autant qu'elles préexistaient à la loi ou résultent de la rénovation de constructions préexistantes.

Il est possible de compléter l'ensemble de vos réponses sur papier libre.

Votre attention est attirée sur le fait que la possibilité d'autoriser la reconstruction de bâtiments antérieurs au 3 janvier 1986 n'est qu'une faculté. La Commune de Ramatuelle et ses cocontractants se réservent toute décision en la matière et sont susceptibles de solliciter de la part des délégataires concernés toute information utile complémentaire.

4.1 Etat de l'exploitation au 3 janvier 1986

4.11 Indiquez avec précision les conditions d'exploitation de l'établissement antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi *« littoral »* (*3 janvier 1986*).

17

4.12 Disposiez-vous, au 3 janvier 1986 ou auparavant, de titres ou d'actes autorisant l'exploitation d'un établissement dans l'actuelle bande des *« 100 mètres »*

☐ Oui ☐ Non

Si oui précisez leur nature juridique, leur durée de validité ainsi que leur champ d'application :

18

4.13 Dans l'hypothèse où la commune de Ramatuelle souhaiterait autoriser la reconstruction de biens immobiliers existants ou ayant été exploités avant le 3 janvier 1986, seriez-vous intéressé par le bénéfice d'une telle dérogation à la *« loi littoral »* ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui précisez la(les) construction(s) dont la reconstruction est souhaitée :

19

4.14 Précisez si lesdites constructions ont bénéficié d'une autorisation d'urbanisme (*permis de construire…*) et si leur construction ou leur exploitation a été l'objet de décisions de justice.

Précisez les actes et décisions en question:

4.15 A la date du 3 janvier 1986, exploitiez-vous, l'établissement dans le respect intégral des lois, règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?

☐ Oui ☐ Non

Indiquez, le cas échéant, toutes précisions qui vous apparaissent utiles sur ce point :

20

4.2 Différences entre les situations 1986 et 2008 de votre exploitation

4.21 Indiquez les bâtiments et autres constructions établies ou réalisées postérieurement au 3 janvier 1986 qui sont actuellement toujours exploités (*si besoin, par photographies commentées*).

4.22 Indiquez les bâtiments et autres constructions établies ou réalisées antérieurement au 3 janvier 1986 qui ne sont plus actuellement exploités.

21

4.3 Suggestions d'aménagements

4.31 Indiquez les aménagements en matière d'exploitation dont vous souhaiteriez bénéficier dans la bande des *« 100 mètres ».*

4.32 Indiquez les aménagements en matière d'exploitation dont vous souhaiteriez bénéficier en dehors de la bande des *« 100 mètres ».*

22

4.33 Indiquez les autres aménagements que vous souhaiteriez voir figurer dans le schéma d'aménagement de la plage de Pampelone.

23

V. Partie finale

5.1 Contenu du présent questionnaire

Le présent questionnaire comporte 24 pages imprimées et complétées auquel se trouve annexées _____ pages numérotées de_____ à _____.

5.2 Identification du signataire

Le présent questionnaire a été complété et signé par

Prénom et Nom du signataire _____

Qualité du signataire _____

Qui certifie expressément être :

☐ l'exploitant ou le représentant légal de celui-ci,
☐ une personne habilitée à engager juridiquement et représenter ledit exploitant.

Fait à _____

Le _____

Signature

24

Les participants

Les secteurs et établissements actuellement implantés sur la plage

24 réponses / 28

Nom secteurs	Référence secteurs	Etablissements
Bonne terrasse	• 1	• Les Bronzés • Tropicana • L'Esquinade • Cabane Bambou
Epi	• 2	• L'aqua Plage • Club Les Palmiers • Coco Beach • Polynésie • Les Jumeaux
Patch	• 3	• Nioulargo • L'Orangerie • Ocoa Plage • Key West • Les Murènes • Club 55
Campings	• 4	• Kon Tiki • Tiki Beach • Le Neptune • Le Liberty
Tamaris	• 5	• **Pago Pago** • Le Lagon Bleu • **La Voile Rouge**
Moulins	• 6	• Moorea • Bora Bora
Tahiti	• 7	• Tahiti • **Crystal** • Beach Club • Tropezina

En gras, ceux qui n'ont pas répondu

Les paroles de gestionnaires

Commune de Ramatuelle
Schéma d'Aménagement de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Caractéristiques des établissements

« Paroles de gestionnaires »

Groupement ALEP
03/11/2008

Secteurs	Plages	Descriptif
1	**Les Bronzés**	*« Etablissement familial, ou la convivialité et la gentillesse sont les atouts majeurs »*
	Tropicana	*« Familiale / simplicité / authenticité Situé dans un cadre avec verdure Ambiance de plage simple, traditionnelle des bains de mer Elégance avec touche particulière pour l'accueil »*
	L'Esquinade plage	*« Etablissement familial et tranquille Clientèle locale et fidèle »*
	Cabane Bambou	*« Image authentique de notre région Plage familiale Accueil et service de qualité Cuisine provençale les pieds dans le sable Clientèle locale et internationale »*
2	**Coco beach**	*« Caractère familial Accessible à tous Ambiance calme et sereine Image de qualité de son accueil, de son écoute des clients et de respect de leur souhait de profiter d'un espace aménagé dans la quiétude avec un service discret et compétent. Pensé pour que les vacanciers profitent d'un espace naturel d'où le caractère surfait a été banni »*
	Plage polynésie	*« Equilibre et respect de la nature comme une préoccupation principale Garant d'un site naturel remarquable Esprit vacance par les services rendu, l'accueil et la tranquillité Cuisine de qualité et à la portée de la clientèle Affaire entièrement familiale 2quipe inchangée depuis de longue année pour pérenniser le lieu, la sécurité, la détente le dépaysement »*
	Aqua club	*« Etablissement gardant son aspect « plage » Accueil chaleureux avec clientèle d'habitués Végétation adaptée contribue au caractère convivial Propreté, sécurité et caractère très familial Esthétique des bâtiments correspond à l'environnement »*
	Plage des Jumeaux	*« Familial ; élégance et discrétion cultivées de bon aloi Imprégnation culturelle (art contemporain) Sièges des divers festivals et conférences de presse Image de la tradition des « bains de mer »*
	Les palmiers	*« Notoriété internationale avec clientèle exigeantes et « select » Coté exclusif, cadre très chic, excellente cuisine, produits de qualité, service soigné, souci du détail. Ambiance raffinée, décoration épurée Accueil personnalisé Propreté »*
3	**Ocoa plage**	*« Ambiance chic, décontractée, familiale avec une pointe de fête. »*
	Nioulargo	*« Plage élégante, bien intégrée au cadre , utilisant des matériaux nobles Décor affiné, qualité des finitions, respect des normes et du site Proximité de la mer Personnel accueillant et polyglotte »*
	Key West beach	*« Ambiance chaleureuse et familiale Habillée de bois, solide maison blanche, entourée de large terrasses en teck Bordée de galets et de palmiers, allée de bois »*
	Les Murènes	*« De qualité, en accord avec l'environnement Clientèle internationale et fidèle depuis plus de 20ans »*
	Club 55	*« Grande notoriété internationale, lieu phare de la côte d'Azur Environnement naturel, tamaris et roseaux Bois flotté et voiles de bateaux Couleur bleu ciel et blanc Clientèle : chefs d'état, stars du showbiz, familles anonymes, très souvent des leaders dans leurs activités »*
	L'orangerie	*« Plage familiale Qualité de l'accueil et qualité du service ainsi que de la cuisine Clientèles de tous âges et internationale »*
4	**Kon tiki**	*« Décor exotique Ambiance décontractée et familiale Accueil personnalisé, les pieds dans l'eau »*
	Neptune	*« Propre, installation de plage de bonne qualité avec confort recherché les clients. Egalement surveillance de la baignade. Nous privilégions les produits de la mer et travaillons exclusivement avec les vignerons locaux »*
	Le Liberty	*« Etablissement à la décoration naturelle Se fonds dans le paysage de Pampelonne, véritable richesse du lieu »*
5	**Lagon bleu**	*« Aspect naturel et original. Vue panoramique sur la mer. Ambiance conviviale et familiale avec une clientèle d'habitués et ciblée entre 30 et 60anset avec une forte proportion d'étrangers fidèles a la cuisine de la France et de Provence. »*
6	**Mooréa**	*« Accueil, sérieux, agréable clientèle de 30 à 70 ans. En clair très professionnel »*
	Bora Bora	*« Etablissement implanté dans un espace naturel, convivial et de qualité Ambiance antillaise et exotique, ainsi que divers services à la clientèle (nettoyage plage, service de boisson, et plats rapide, plagistes, boutiques) »*
7	**Tabou**	*« Ambiance familiale, conviviale, clientèle locale, régionale car fréquentation hors saison et en haute saison clientèle internationale. Bon rapport qualité/prix. Etablissement géré par de jeunes professionnels du tourisme et de la restauration »*
	Tropezina	*« Clientèle internationale très habituelle qui se retrouve pour partager repas et bains de mer. Exploitation depuis 32ans »*
	Tahiti	*« Excellente image et une bonne notoriété. Réputation sans tache. Honnête et sérieux, à l'écoute et au service de la clientèle. Prestation de qualité, cuisine inventive réalisée à partir de produits frais. Ambiance chic, décontractée, détendu et conviviale. »*

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

Les constructions et les aménagements

Aménagements et matériaux et éléments de programme souhaités

Secteurs	Aménagements et matériaux	Plantations, …
1. Bonne terrasse	- Matériaux nobles - **Bois**, teck et voilure de bateau - Couleurs non agressives, ocres - Entretiens du cannier - Pierres - Démontabilité - Respect des normes en vigueur - Gaz enterré	- Plantations propre au site (tamaris , lauriers, ..)
2. Epi	- **Bois, Bois exotique** style polynésien - Utilisation de **bois**, cannisses et verre transparent comme matériaux - Mobilier en bois, Couleurs claires et de la nature : blanc, bleu, ocre - Décoration en harmonie avec l'environnement - Démontabilité d'une partie des bâtiments - Mobilier spécifique des bains de mer, Art contemporain - Locaux aux normes en vigueur	- Plantations et entretien de la flore présente - Plantation : ficus, pythosporum, lauriers et végétation en pot - **Plantations de la région**
3. Patch	- Utilisation principale de **bois** et de matériaux amovibles - Parquets bois, et tapis de revêtement végétal - Couleur claires : blanc et beige - Tissus, galets - **Mobilier contemporain** (chaise en résine, transat en alu…) - Végétation naturelle aux abords des établissements	- Plantations : tamaris, bambou, palmiers...
4. Campings	- Du **bois**, de la chaume, des **cannisses** - Matériaux naturels - Couleur claires : blanche	- Plantations locales : **tamaris**, atriplex, eleagnus…ainsi que plantations exotiques : palmiers…
5. Tamaris	- Bois de couleur naturelle ou blanc - Mobilier en **bois**	- Plantation : Tamaris et plantes vertes
6. Moulins	- Bâtiment néo provençal : crépis, tuiles, couleur palette - Restaurant en **bois** aux couleurs antillaises - Mobilier en **teck**	- Jardins a 80 mètres - Mer à tous les vents…embruns - Diverses plantations
7. Tahiti	- **Bois, Mobilier teck et inox** - Tressage - Couleurs **bois**, vert anis, claires … - **Bois exotiques,** Pierres claires - Mobilier épuré	- Végétation : vignes grimpantes, bambous, oliviers, lauriers oses, washingtonia, chamérops, … - Végétation luxuriante et pins parasols

Des matériaux très divers dont certains récurrents : bois exotiques, plantations locales, …

Eléments de programme souhaités

23 établissements sur 24 souhaitent le maintien à l'identique de leur structure. Seule l'orangerie souhaite une reconstruction de 400m².

Les accès

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

L'accès aux établissements : les types de véhicules

Tous types de véhicules mais essentiellement des camionnettes, utilitaires et véhicules légers

1. Bonne terrasse (4 établissements)

Tous véhicules : Voitures, camions, fourgonnettes, camionnettes, …

2. Epi (5 établissements)

Voitures
Fourgons
Poids lourds (tous type)

3. Patch (6 établissements)

Fourgons, fourgonnettes, camions frigorifiques, véhicules utilitaires, petits camions, camionnettes, …

4. Campings (3 établissements)

Tous type camions (+ 19t)
Camionnettes
Véhicules légers

5. Tamaris (1 établissement)

Camions du 3.5t au 19t

6. Moulins (2 établissements)

Divers et variés
Camions et voitures

7. Tahiti (3 établissements)

Camions
Camionnettes
Petits breaks

L'accès aux établissements (fréquence et horaires des livraisons)

1. Bonne terrasse (4 établissements)
70% journalière, 20% hebdo
Tous les jours
Quotidienne 7h-12h
4 livraison /jours 9h-11h haute saison
…

2. Epi (5 établissements)

Tous les jours sauf le dimanche.
Le matin
Tous les jours le matin, -tous les jours 5h-14, fermé hiver
…

3. Patch (6 établissements)

5 jours haute saison 8h-12h
7h-10h tous les jours en toute saison
10 livraisons 8h-13h en haute saison
Quotidienne le matin
…

4. Campings (3 établissements)

Tous les jours (le matin)
Tous les jours à toute heure (surtout matin) /haute saison
Tous les jours 5h-14h haute et moyenne saisons
…

5. Tamaris (1 établissement)

Matin tous les jours en haute saison
4 fois/semaines en moyenne saison
2 fois/semaines en basse saison
…

6. Moulins (2 établissements)

Le matin bonne heure (rotation)
En hiver, aléatoire
4 livraisons 5h/8h (été)
2 livraisons 5h/8h (moyenne et basse saison)
…

7. Tahiti (3 établissements)

9h-12h
2 fois / semaine l'hiver
Tous les jours l'été
7h-10h ou 7h-14h
…

Le matin (tôt) et tous les jours

Les transports, les déplacements

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

Les Transports en Commun

Une opinion majoritairement favorable …

- *« Pourquoi pas ? »*
- *« Existe déjà »*
- *« Déjà pratiqués par établissements à titre gracieux »*
- *« Intéressant pour la proximité avec le port de St Tropez »*
- *« Bonne solution »*
- *« Indispensable »*
- *« Diminution des trafics automobiles »*
- *« Limiterai les déplacements et favoriserai personnes non motorisées »*

… avec quelques arguments négatifs mais non essentiels …

- *« Très onéreux pour la collectivité »*
- *« Favorise les personnes non-motorisés »*

… et des recommandations

- *« S'inspirer des stations de sports d'hiver »*
- *« Cadence des dessertes en rapport avec la fréquentation »*
- *« Véhicules utilisés : pas d'esprit « urbain » mais un esprit « vacance »*
- *« Oui si ouverture a tous, régie municipale et modicité voir gratuité »*

Les navettes maritimes

Une idée intéressante …

- *« Bonne idée mais réalisable ? »*
- *« Important ! »*
- *« Intéressant mais difficilement réalisable »*
- *« Exposition est »*
- *« Embarcadère à adapter »*
- *« Oui (ponton) »*
- *« Pourquoi pas ? »*
- *« Il y a déjà des chenaux en face des établissements »*

… mais difficile à mettre en œuvre

- *« Absence de marché pour ce type de transport sinon il y aurait déjà une entreprise privée qui l'aurait fait ! la preuve il y a un marché pour hélicoptères, sans aide publique »*
- *« Nécessiterait la construction couteuse de pontons »*
- *« Nécessite construction d'un ponton »*
- *« Difficile à mettre en place avec problèmes météo, distances. »*
- *« Attention vent d'Est et Mistral »*
- *« Difficile en cas de mer forte »*
- *« Difficile à mettre en place »*
- *« Problème a desservir toute la baie »*
- *« Nuisance supplémentaire et risques avec baigneurs »*

Les déposes minutes

1. Bonne terrasse (4 établissements)

- *« Nécessaire »*
- *« Les parkings doivent rester derrière les bâtiments »*
- *« A développer »*

2. Epi (5 établissements)

- *« Non ! Cela hérisse certains vacanciers »*
- *« Pas nécessaire pour le cas de l'Epi »*
- *« Nécessaire »*

3. Patch (6 établissements)

- *« Une voie supplémentaire permettant un accès aux navettes (hôtels), taxis voir même scooters et motos »*
- *« Pratique pour les clients »*
- *« Important ! »*

4. Campings (3 établissements)

- *« Bonne idée mais pas utile pour le site »*
- *« Mise en œuvre délicate »*

5. Tamaris (1 établissement)

- …

6. Moulins (2 établissements)

- …

7. Tahiti (3 établissements)

- *« Diminution des trafics automobiles »*
- *« Peut être intéressant »*
- *« Par petite navettes »*

Une majorité favorable à ce type d'équipements à quelques exceptions près (inutilité, réaction de la part des clients)

Les transports, les déplacements

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

Réactions par rapport aux pistes cyclables

Les arguments « pour »

+

- *« Diminution des trafics automobiles »*
- *« Bonne idée pour apporter des services supplémentaires aux clients, les locaux et mêmes les saisonnières »*
- *« Utopique mais pourquoi pas ! »*
- *« Valoriser vélos et pistes surtout que le site s'y prête par ses nombreux accès et beaucoup de clients cyclistes »*
- *« Aménagement indispensable à condition d'être sécurisé »*
- *« Envisager des coupures pour empêcher l'utilisation par 2 roues motorisés »*
- *« Jolie idée »*
- *« Eviter les dunes et préserver la flore »*
- *« Bonne chose mais doit être prolongées ou aménagées jusqu'aux plages*
- *« Respecter l'accès en peigne »*
- *« Attention à la dangerosité de l'axe Ramatuelle - St-Tropez pour les cyclistes »*
- *« Installer les pistes en arrière des bâtiments »*
- *« Oui si aménagée »*

Les arguments « contre »

-

- *« Pas adapté au site et à la clientèle »*
- *« Difficilement réalisable au vue de la route de Tahiti »*
- *« Pas réalisable sur site »*
- *« Pas adaptée a notre clientèle par contre une piste pour scooters oui ! »*
- *« Respecter la particularité de Pampelonne et sa desserte en peigne »*

2 réactions de principe indépendamment des secteurs :

- accueil favorable d'un nouveau service à la clientèle
- accueil défavorable car c'est une offre inadaptée à la clientèle actuelle de Pampelonne... sous réserve de sécurité.

Les besoins complémentaires

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

Secteurs	Dans la bande des 100 mètres	Au delà des 100 mètres
1. Bonne terrasse	- *Tri sélectif* - *Accès livraison facilité* - *Aménagement / accès* - *WC publics* - *Enlèvement des ordures directement aux établissements*	- *Stationnements* - *Parkings personnel* - *Stockage pour démontage* - *Logement personnel*
2. Epi	- *Accès facilité* - ***Dépose minute*** - ***Tri sélectif et ramassage de verre*** - *Stationnement plus aisé pour livraison* - *Créer des vélums amovibles pour protéger des intempéries*	- *Stationnement usagers à l'année* - *Stationnement employés* - *Logements du personnel saisonnier* - ***Cuve de stockage en cas de démontage*** - *Collecte des déchets*
3. Patch	- ***Cuisine, réserve, chambre froide*** - *Terrasse en dur* - *Douches* - *Bars* - ***Logements et parking salariés court contrat de travail*** - *PC sécurité* - ***Lumière sur parking*** - *WC publics*	- *Conteneurs à ordures* - ***Poste de surveillance*** - *Logements et parkings saisonniers* - *Sanitaires pour plages publiques* - *Parking pour voitures du personnel*
4. Campings	- *Lignes aérienne edf, ptt enterrées* - *Réseau de gaz enterré* - ***Toilettes publiques*** *en nombre suffisant pour satisfaire les besoins réels des estivants ne fréquentant pas les établissements de plage.*	- *Disparition des voies et parkings en bitume (quand ce n'est pas une nécessité)* - ***Toilettes publiques*** *sur les parkings sous surveillance de leurs exploitants privés ou publics.*
5. Tamaris	- *Continuer l'exploitation en bord de mer*	- *Aire de* ***stationnement*** - *Accès facile à la plage, pour tous*
6. Moulins	- *Baraques à matelas* - ***Atelier, douche, buvette*** *(glace)*	- *…*
7. Tahiti	- ***Stockage*** */ transats*	- ***Logements saisonniers*** - ***Conteneurs collectifs pour déchets***

Les besoins complémentaires

Dans les 100 m ou au-delà :

- **des besoins «endogènes » : stockage, atelier, douches, buvette, cuisine, réserve, chambre froide, terrasse, …**
- **des besoins « exogènes » : stockage en cas de démontage, toilettes publiques, logements saisonniers, parkings salariés court contrat de travail, PC sécurité, dépose minute, stationnement plus aisé pour livraisons, lumières sur les parkings, tri sélectif et ramassage de verre, …**

L'intérêt du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

Intérêt du schéma

1. Bonne terrasse	- *« Réorganiser la plage de Pampelonne (anarchie) »* - *« Structures plus adaptées à la définition de plagiste avec parkings et dessertes »* - *« Permettre aux plagistes d'exercer leur métier dans de meilleures conditions »* - *« Satisfaire les touristes »* - *« Surveillance »* - *« Accès par lamer (ponton) »* - *« Ne rien changer », « Conserver tous les établissements existants »* - *« Améliorer la capacité d'accueil de la clientèle »* - *« Ne pas devenir des établissements classiques sans personnalité »* - *« Conserver la diversité des établissements »*	- *« Respect/préservation du site remarquable »* - *« Conserver caractère exceptionnel de cette plage »* - *« Hygiène et respect de l'environnement »*
2. Epi		
3. Patch	- *« Réaliser un outil de travail adapté aux besoins de la clientèle internationale et permettre à l'exploitant d'avoir un outil conforme aux réglementations (ex : hygiène et sécurité) »* - *« Maintenir l'exploitation artisanale du lieu sans que celui-ci puisse être pris en main par les grands groupes hôteliers. »* - *« Offrir une sécurité juridique à l'exploitant »* - *« Conserver tous les établissements existants, laisser Pampelonne telle que les gens qui la fréquentent l'apprécient et permettre d'améliorer l'accueil »* - *« Fluidifier le trafic »* - *« Travailler dans la sérénité »*	- *« Rentrer dans le 21eme siècle en conservant l'esprit de Pampelonne « nature et diversité sans tomber dans l'exotisme »* - *« Préserver les espaces naturels »*
4. Campings	- *« Améliorer l'accès au site et pérenniser la situation des exploitants en conservant une ambiance intimiste préservée par la différence desexploitants de plage. »* - *« Eviter la standardisation du type promenade des anglais. »*	- *« Préserver le site naturiste »* - *« Faire plaisir aux écolos »*
5. Tamaris	- *« Satisfaire tout le monde en respectant le travail de chacun, sans suppression d'emploi ni de baisse importante du tourisme qui est primordiale pour l'économie de la région. »*	
6. Moulins	- *« Ne pas devenir Juan les Pins et autres (= Catastrophes) »*	- *« Respect du site et ses environs, tout en facilitant l'exploitation des plages »* - *« Le schéma doit conserver à la plage de Pampelonne son caractère naturel »*
7. Tahiti	- *« Amélioration des conditions de l'exploitation des établissements »* - *« Amélioration des conditions d'accueil »* - *« Crainte de perte d'originalité, de personnalité, et de caractère car la différence des établissements donne du choix aux clients et fait la réputation enviée de tous. »*	- *« Conservation du caractère naturel et remarquable de Pampelonne »* - *« Uniformité et cohérence de la plage »* - *« Eviter certains abus et débordements »*

En dehors du *« ne rien changer … »*, deux types d'attente :

	Une attente d'ordre économique et fonctionnelle (cf. les conditions d'exploitation des établissements, la diversité des établissements, …)	**Une attente d'ordre « environnemental » (cf. le caractère naturel et remarquable de Pampelonne, le respect du site, …)**

Les avantages et inconvénients du site

Commune de Ramatuelle
Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes
Groupement ALEP / 03/11/2008

Avantages **Inconvénients**

Des arguments récurrents :

- **La plage et « l'eau »**
- **Le site et son environnement naturel**
- **L'ambiance naturelle**
- **Les activités et la renommée**
- **L'accès**

Des critiques ciblées :

- **Erosion de la plage**
- **Endommagement des structures l'hiver**
- **Absence de signalisation et mauvais état des accès**

Avantages	***Secteurs***	***Inconvénients***
- *Proximité plage* - *Emplacement en fin de baie donne coté sauvage loin d'habitation* - *Sécurisant* - *Nature, + vert, + boisé, simple* - *Pas d'établissements mitoyens* - *Qualité du service et de l'accueil, prestations fournies* - *Surveillance des baignades* - *Proximité parking*	**1. Bonne terrasse** (4 établissements)	- *Parking éloigné, mal indiqué* - *Trottoirs trop étroits* - *Posidonies néfastes* - *Manque accueil pour les bateaux (pontons)* - *Démontabilité des établissements*
- *Proximité immédiate de la mer* - *Emplacement unique au monde, pied dans l'eau* - *Proximité + grande plage publique* - *Arrière plage paysagée* - *Paysages préservés, pas d'immeuble* - *Sensation de bien être* - *Impression de liberté naturelle pour clients* - *Sentiment de nature respectée car pas aménagement jusqu'à l'eau* - *Jardin botanique d'espèces florales locales en arrière plage* - *Partie sud plus sauvage très appréciée* - *Espace structuré, propre et entretenu* - *Présence d'espaces libres de chaque coté : individualité qui différencie des établissements groupés de l'industrie du Tourisme* - *Aménagements pour les enfants* - *Spécificité et diversité des établissements* - *Desserte aisée* - *Accès air, mer, terre* - *Proximité aire de stationnement* - *Absence de route nationale donc pas de bruit* - *Parking à 400m mais navette électrique (gratuite)* - *Parkings entretenus et accueillants*	**2. Epi** (5 établissements)	- *Nuisance sonore (Niki beach)* - *Manque infrastructures d'accueil par la mer (ponton)* - *Objectif limité de développement* - *Si les établissements reculent, cela engendrera des nuisances pour riverains* - *Proche de la plus grande plage publique donc problèmes de sanitaires non payés* - *Obligation d'utiliser navette électrique et gratuite par souci de confort* - *Contraintes liées au temps et pas au lieu* - *Prolifération de navettes et véhicules* - *Arrières plages transformées en parking* - *Non respect du n° de macarons distribués par la ville*

Les avantages et inconvénients du site

- *Distance à la mer* - *Situation centrale sur la plage permet une belle qualité d'eau ainsi qu'une vue superbe des 2 cotés* - *Environnement naturel, tamaris… et protégé* - *Absence d'établissements mitoyens* - *Suffisamment d'espace pour travailler* - *Proximité du poste de secours* - *Boulevard Patch de bonne qualité* - *Accès au parking direct* - *Présence d'un ponton*	**3. Patch** (6 établissements)	- *Encombrement des parkings (publics, privés) et du boulevard Patch* - *Trop d'établissements au vu de la taille des accès* - *Parkings trop petits et configuration trop étroite*
- *Chance de jouxter une plage publique et une plage naturiste* - *Environnement remarquable par sa diversité de plantes et d'arbres autour de l'établissement ainsi que le vignoble bordant l'accès routier du parking ombragé par des cannisses et des tamaris* - *Proximité du camping* - *Accès direct depuis le parking* - *Accès direct à la plage* - *Petite desserte empêche le tourisme de masse, cela doit rester du bouche à oreille, on ne vient pas à Pampelonne par hasard.*	**4. Campings** (3 établissements)	- *Contraintes uniquement liées au temps*
- *Vue remarquable sur la mer* - *Paysage magnifique* - *Nombreuses activités nautiques à proximité* - *Aire de stationnements adaptée à nos besoins*	**5. Tamaris** (1 établissement)	- *Distance parking/plage* - *Etat du chemin d'accès (ensablé)* - *Pas d'accès pour les personnes invalides*
- *Mer limitrophe* - *Paysage arboré* - *Beauté du site (paysage)* - *Réputation de la plage de Pampelonne* - *Accès par la route* - *Voie de desserte* - *Aire de stationnement limitrophe*	**6. Moulins** (2 établissements)	- *Accès, hélicoptères (non respect des règles élémentaires)* - *Manque de signalisation* - *Accès autorisé à certaines plages voisines aux hélicoptères*
- *Proximité de l'eau* - *Nombre et diversité de plages* - *Extrémité de la plage* - *Beauté du site* - *Environnement calme et végétation luxuriante* - *Environnement magnifique* - *Accès par la mer* - *Accès facile* - *Proximité de Saint-Tropez (surtout pour les trafics)* - *Parking municipal à proximité*	**7. Tahiti** (3 établissements)	- *Diminution de la profondeur de la plage au fil des années* - *Erosion importante de la plage et déplacement du sable qui amoindrie la surface exploitable* - *Endommagement des structures hors saison et baisse de la surface exploitable haute saison*

11. Exemples de restaurations de plages et de systèmes dunaires sur d'autres sites français

Tombolo de Giens à Hyères (Var)
Plage de Gigaro à La Croix-Valmer (Var)
Plage de l'Estagnol à Bormes-les-Mimosas (Var)
Plage de la Redoute à Portiragnes (Hérault)
Plage du lido à Sète (Hérault)
Plage du Lido à Canet-en-Roussillon (Pyrénées orientales)

Tombolo de Giens à Hyères (Var)

Abords du parking des Estagnets - 1997

Abords du parking des Estagnets - 1999

Abords du parking des Estagnets - 2004

Abords du parking des Estagnets - 2004

Abords du parking des Estagnets - 2006

Abords du parking des Estagnets - 2006

Plage de Gigaro à La Croix-Valmer (Var)

Réhabilitation du cordon dunaire : mise en défens d'un espace sensible, restauration du volume dunaire, canalisation des accès-plage.

Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)

Plage de Gigaro - 2010

Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)

Plage de Gigaro - 2001 (phase travaux)

Plage de Gigaro - 2007

Restauration de l'accès à la plage

Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)

Requalification de l'extrêmité sud de la plage

Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)

Restauration de l'exutoire

Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)

Plage de Gigaro - 2007

Plage de Gigaro - 2007

Plage de Gigaro - 2007

Plage de l’Estagnol à Bormes-les-Mimosas (Var)

Réhabilitation de l’arrière-plage : mise en défens et gestion des accès, végétalisation, lutte contre l’érosion.

Plage de l’Estagnol - avant travaux

Plage de l’Estagnol - deux ans plus tard

Plage de la Redoute à Portiragnes (Hérault)

Requalification de l'espace littoral : enlèvement d'infrastructures lourdes (blockhaus, parking, murets, enrochements), reconstitution d'un cordon dunaire, gestion de la fréquentation (aménagement d'accès piétons, véhicules, PMR).

Plage de la Redoute - avant travaux

Plage de la Redoute - après travaux

Plage du lido à Sète (Hérault)

Plage du Lido - avant travaux

Plage du Lido - après travaux

Reportqge photo 2010

Secteur ouest non restauré

Secteur ouest non restauré

Secteur est restauré

Secteur est restauré

Plage du Lido à Canet-en-Roussillon (Pyrénées orientales)

Réhabilitation du cordon dunaire : mise en défens et fermeture des accès-plage en surnombre.

Plage du Lido - avant travaux

Plage du Lido - cicatrisation végétale spontanée dans les mois qui suivent.

11. Le milieu dunaire de Pampelonne - historique

(Lavagne A. et Médail F., Etude Phyto-écologique et botanique de la plage de Pampelonne - Ramatuelle - Var (extrait), Laboratoire Phytosociologie - Cartographie, Université de Provence, Centre Saint-Charles, MARSEILLE, avril 1993)

Auteurs :

- LAVAGNE André, Professeur
  à l'Université de Provence - U.1
  Centre St-Charles, Marseille

- MEDAIL Frédéric, étudiant,
  doctorant à l'Université des
  Sciences et Techniques de
  St-Jérôme, Marseille

I.- LE MILIEU DUNAIRE DE PAMPELONNE - HISTORIQUE

Les dunes de Pampelonne comme celles de la région hyéroise ou celle de Camargue ont retenu très tôt l'attention des botanistes.

Par repérage des stations d'espèces végétales citées, on peut affirmer que GERARD au XVIII° siècle, HONNORAT, PERREYMOND, HUET, HANRY, ROUX, ALBERT, LANNES au XIX° siècle, ont herborisé dans le golfe de St-Tropez ou examiné des échantillons récoltés dans la région.

Mais il faut attendre 1912 pour avoir une première étude consacrée à la région tropézienne :

Florule de St-Tropez et de ses environs immédiats, 1912
(Lechevalier - Paris) par CAMUS (E.G.) et CAMUS A.

Les citations de *Scrofularia ramosissima* et autres espèces du milieu dunaire montrent que les auteurs ont parcouru et étudié la flore de Pampelonne. Il nous en ont laissé, hélas, aucune description précise.

Emile JAHANDIEZ (1876-1936) l'infatigable botaniste varois récolte sur la plage de nouvelles espèces (*Convolvulus soldanella, Stachys maritimus*) et ajoute bon nombre de stations.

Le premier document précis sur la plage de Pampelonne date de 1952 où MOLINIER René, Professeur à l'Université de Marseille St-Charles, lève la carte phytosociologique au 1/20.000 et y exécute une dizaine de relevés phytosociologiques.

Ce document, resté inédit, mais en dépôt dans notre laboratoire, est de grand intérêt et permet de reconstituer l'état du milieu dunaire (déjà dégradé) à cette date. Il sera joint au dossier (photocopie, document annexe 1).

On peut affirmer qu'à cette époque les dégradations de la dune n'affectaient que l'anse de Tahiti et que tout le reste de la plage était pourvu de son double cordon dunaire, avec une dune vive et mobile en front de mer (*Ammophiletum*) une arrière dune très riche et vaste avec successivement le *Crucianelletum* et le *Malcomietum*, deux groupements végétaux caractéristiques, puis la dune fixée à l'arrière colonisée par des fourrés de myrtes et lentisques, *Oleolentiscetum.*

C'est cette situation que René MOLINIER décrit en 1954 dans un article sur La végétation littorale en Provence (Végétatio, 1954, 5-6 : 257-267). Nous donnons à la suite le croquis de l'auteur (annexe 2).

En 1974, à l'occasion des levés de la Carte phytosociologique de S-Tropez (LAVAGNE - MOUTTE, Feuille de St-Tropez au 1/100.000°, Bull. Carte Végétation Provence et Alpes du Sud, 1 : 3-43) nous ne pouvions que constater une dégradation extrême du milieu dunaire par rapport à la situation de 1954 (document annexe 2).

Pourtant, certains "hauts lieux" botaniques de Pampelonne (Salagrue, Bistagne, Bonne Terrasse) possédaient encore leurs richesses.

A partir de 1988, dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire botanique national de Porquerolles, nous sommes retournés régulièrement à Pampelonne pour l'étude et la récolte de graines de taxons rares et menacés : *Scrofularia ramosissima* aux Barraques, *Corrigiola telephiifolia* à Salagrue, *Allium chamaemoly* à la Bonne Terrasse, *Malcomia parviflora* à Salagrue (Kon-tiki-Sud), *Crucianella maritima, Silene nicaecensis...*

Les stations ont ainsi été repérées et les premières mesures de sauvegarde ont été prises (ou demandées).

Le travail présent (printemps 1993) va permettre de parfaire ce repérage au 1/1000° (1 cm = 10 cm) et sans doute de trouver de nouvelles espèces.

Déjà nous avons revu les stations de *Vitex agnus castus* , la verveine bleue, une station (fragile) de *Stachys maritimus*, l'épiaire maritime et avons trouvé des stations inédites de *Myosotis pusilla* , le myosotis nain des plages.

D'autres chercheurs parcourent occasionnellement Pampelonne; ainsi une équipe internationale (GEHU, Paris - BIONDI, Ancone - BOURNIQUE, Paris) viennent d'y décrire une nouvelle association végétale en 1992 :

Helichryso (staechadis) maritimae Srofularietum ramosissimae

- Glanures phytosociologique sur les côtes de Provence [Documents phytosociologiques - Colloque XIX. Cagliari - 147-156]

pour laquelle GEHU et al. concluent : *"Cette association inédite est en perdition totale si rien n'est tenté pour la sauver d'extrême urgence".*

Ces quelques lignes soulignent l'intérêt soutenu des scientifiques méditerranéens pour ce milieu dunaire exceptionnel. Il importe donc que la réhabilitation prévue concerne en priorité celle du milieu naturel.

«Document annexe 2» mentionné dans le texte de la page précédente.

7/4. – La végétation psammophile – Les plages

La dégradation est ici extrême du fait de l'envahissement saisonnier ; le piétinement, le nettoyage systématique des zones concédées, l'arasement de la dune, les constructions, detruisent rapidement les joyaux floristiques et esthétiques que représentaient les associations psammophiles de l'*Ammophiletum*, du *Crucianelletum maritimae* et surtout du *Malcolmietum parviflorae*.

Presque partout les stations citées par MOLINIER 1954 ont disparu ; nous reproduisons à titre documentaire la belle sériation (fig. 6 bis) observée par l'auteur en arrière de la plage de Pampelonne.

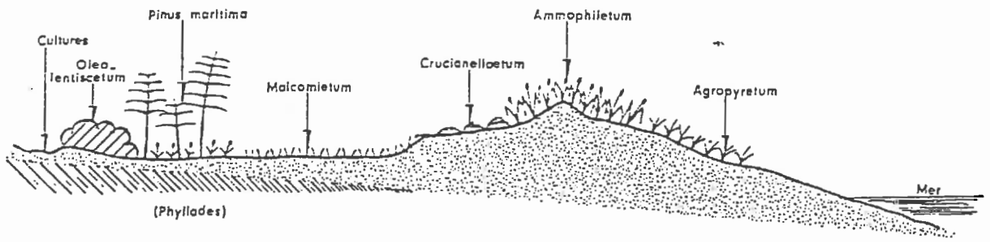

Fig. 6 bis – La végétation psammophile à l'arrière de la plage de Pampelonne.
(d'après MOLINIER René 1954)

Rappelons que l'*Ammophiletum* contient entre autres espèces *Medicago marina* *Ammophila arenaria*, *Matthiola sinuata*, *Euphorbia paralias*, *Convolvulus soldanella*, *Diotis candidissima*, *Stachys maritima* *, *Eryngium maritimum* ; le *Crucianelletum* plus typiquement mediterranéen *Crucianella maritima* *, *Pancratium maritimum*, *Scrofularia ramosissima* *, *Echinophora spinosa* * ; enfin le *Malcolmietum parviflorae* groupement littoral à affinités nord-africaines, limité en France à la côte des Maures et de l'Estérel, possède à Pampelonne *Malcolmia parviflora* *, *Erodium botrys* *, *Silene nicaeensis* *, *Polycarpon tetraphyllum* et *Corrigiola telephiifolia* *.

A Pampelonne, la plupart de ces éléments ont été revus par AUBERT et LOISEL 1971 et par nous même en 1972 ; mais leur survie reste à la merci d'un aménagement nouveau.

Ailleurs, sauf en certains endroits de la plage de Cavalaire, le mal est consommé : la plage de la Nartelle, les plages de Ste Maxime, de St Pons, de la Bouillabaisse de St-Tropez n'offrent plus qu'un sable ratissé, le plus souvent rapporté, complètement abiotique.

COMMUNE DE RAMATUELLE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE PAMPELONNE

Document réalisé par :

ATELIER LIEUX ET PAYSAGES

Paysagistes Mandataires
La « Glaneuse » avenue Philippe de Girard - 84160 CADENET
Tél. : 04 90 68 88 84 - Fax : 04 90 68 88 85
E-Mail : contact@alep-paysage.com
Intervenants : Philippe DELIAU - Lisa FRAISSE - François CALAIS

François VIEILLECROZE

Architectes D.E.S.A.
Route des salins – 83 990 SAINT - TROPEZ
Tél. : 04 94 55 80 80 - Fax : 04 94 97 76 96
Email : info@archifv.com
Intervenants : François VIEILLECROZE - Valérie MERIADEC - Fabien SOTTIEZ

SDP CONSEILS

Urbaniste
62, carraire des rougières basse - 13122 VENTABREN
tel : 04 42 23 97 27 Fax : 04 89 12 06 30
Email : sdeponcins@sdp-conseils.fr
Intervenants : Stéphane de PONCINS - Yasmîn DJERIBIE

EID Méditerranée

Etude, protection et gestion du littoral
Avenue du stade - 34 410 SAUVIAN
Tél. : 04 67 37 54 62 - Fax : 04 67 32 27 22
E-Mail : prichard@eid-med.org
Intervenants : Philippe RICHARD - Hugues HEURTEFEUX

FRANÇOIS MACQUART-MOULIN

Biologiste - Naturaliste / Botaniste
19 rue de Callier - 84530 VILLELAURE
Tél. : 04 90 09 93 58
Email : fmacquartmoulin@aol.com
Intervenant : François MACQUART-MOULIN

Jean-Baptiste BLANC

Avocat - Droit administratif
35 rue Tour Neuve – 84 300 CAVAILLON
Tél. : 04 90 16 10 45 - Fax : 04 90 04 57 72
Email : jbb@cabinet-jbblanc.fr
Intervenant : Jean-Baptiste BLANC

EGIS

BET VRD et hydraulique
12 boulevard Frédéric Sauvage BP 60446 - 13312 MARSEILLE cedex 14
Tél. 04 96 15 20 50 - Fax : 04 96 15 20 60
Email : marseille.egis-amenagement@egis.fr
Intervenant : Eric JOUBERT